



**DIRECTION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 6 FEVRIER 2023**

**SOMMAIRE
DES RAPPORTS PRÉSENTÉS**

pages

Approbation du procès-verbal de l'assemblée départementale du 17 octobre 2022	15
Approbation du procès-verbal de l'assemblée départementale du 5 DECEMBre 2022	15

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

1 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES de la commission permanente	17
2 - ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	18
3 - FORMATION DES COMMISSIONS PRÉALABLES À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE	18
4 - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO), COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL), COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)	20
5 - DÉSIGNATION DES MEMBRES OU DÉLÉGUÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU DÉPARTEMENT POUR SIÉGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.....	20
6 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE..	22
6 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE..	23
7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	26
7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	28
8 - PRÉSENTATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS AUX CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX POUR L'ANNÉE 2022	29
9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023	30
10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ..	47
11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE.....	48
12 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - HABITAT ET FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT.....	50
13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - INSERTION, REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE ET FONDS D'AIDE AUX JEUNES.....	50
14 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ .	51
15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ENFANCE FAMILLE	52
16 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - PROTECTION MATERNELLE INFANTILE	53
17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)	54

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

18 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES	56
19 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES.....	58
20 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉDUCATION	67
21 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - JEUNESSE.....	68
22 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - SPORTS	69
23 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CULTURE	73
23 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CULTURE	74
24 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES....	77
25 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	77
26 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AGRICULTURE	78
27 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ENVIRONNEMENT	78
28 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - EAU	80
28 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - EAU	81
29 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - TOURISME	83
30 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - PATRIMOINE IMMOBILIER.....	84
31 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ROUTES ET MOBILITÉ	89
32 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CABINET, COURRIER-ACCUEIL, COMMUNICATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	93
33 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - SERVICES FONCTIONNELS.....	97
9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023	99
34 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - (AUTORISATIONS DE PROGRAMME/AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT)	100
35 - ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR 2023 AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) BERRY NUMÉRIQUE, À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE CHER INGÉNIERIE DES TERRITOIRES (CIT) ET À DIVERS PAYS	100
36 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU COFINANCEMENT DE DEUX POSTES DE CHARGÉS DE COOPÉRATION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF)	101

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

37 - APPROBATION DE CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE	101
38 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR L'ÉCOUTE ET L'ACCUEIL EN ADDICTOLOGIE ET TOXICOMANIE - ASSOCIATION DES CLUBS ET ÉQUIPES DE PRÉVENTION (APLEAT-ACEP) RELATIF À LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE	102
39 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ NOTRE DAME - SAINT JOSEPH DE VIERZON DANS LE CADRE DU SOUTIEN À UN PROJET À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES.....	106
40 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES AU TITRE DU SOUTIEN AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	106
41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À VAL DE BERRY - OPH DU CHER DANS LE CADRE DE LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT SOCIAL AU FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) DE SAINT-AMAND-MONTROND ET À L'ASSOCIATION LE RELAIS ET APPROBATION DES CONVENTIONS D'OCTROI DE CES SUBVENTIONS- APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF)	106
42 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES	107
43 - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL).....	108
44 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES ET APPROBATION DES CONVENTIONS D'OCTROI DE CES SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ).....	109
45 - ATTRIBUTION D'ACOMPTES SUR COMPENSATION DE SERVICE PUBLIC À DIVERSES STRUCTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) AU TITRE DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)	109

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

46 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU CHER (ADIL 18)	110
47 - ADOPTION DE LA PROLONGATION DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) POUR 2023	111
48 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS (FSE +) 2022-2027.....	111
49 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ET APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU CHER (UDAF).....	111
50 - APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE LA LIGUE POUR L'ADAPTATION AU TRAVAIL DU DIMINUÉ PHYSIQUE (LADAPT) AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) CENTRE-VAL DE LOIRE	112
51 - APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS POUR L'OCTROI DE DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'AVENANT 43, DES PRIMES DOMICILES ET DU COMPLÉMENT DE REMUNÉRATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)	113
52 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SAS PRINTEMPS DE BOURGES CRÉDIT MUTUEL AU TITRE DE LA POLITIQUE JEUNESSE 2022-2023.....	114
53 - ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE	115
54 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) DE NOIRLAC, À LA SAS PRINTEMPS DE BOURGES CRÉDIT MUTUEL ET À L'ASSOCIATION BOURGES CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE (BCEC).....	116
55 - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (CPO) 2023-2025 AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) - MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES (MCB) - SCÈNE NATIONALE	116
56 - APPROBATION DU CONTRAT DE DÉPÔT DES ARCHIVES DU CHÂTEAU DE VILLEMENARD À SAINT-GERMAIN-DU-PUY AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CHER.....	117

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

57 - PARTICIPATION 2023 AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) TERANA	117
58 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET DE LA PRÉSERVATION ET DE LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT	117
59 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION TOURISTIQUE DU DÉPARTEMENT	119
60 - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DU CLOS-COUVERT DU BÂTIMENT ENSEIGNEMENT AU COLLÈGE ROGER MARTIN DU GARD À SANCERGUES.....	123
61 - ACQUISITION DE TROIS PARCELLES COMMUNALES SUR LA COMMUNE DE VIERZON	123
62 - AUTORISATION À SIGNER DES ACCORDS-CADRES POUR LA LOCATION TEMPORAIRE DE MATÉRIELS AVEC OU SANS CHAUFFEUR.....	124
63 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU TITRE DE DIVERSES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET/OU CULTURELLES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL	124
64 - APPROBATION DE MODIFICATIONS CONCERNANT LE PERSONNEL DÉPARTEMENTAL ET AUTORISATION D'UN MANDAT SPÉCIAL.....	125
65 - ACTUALISATION DES POSTES AFFECTÉS AUX GROUPES D'ÉLUS	125
66 - ADHÉSION AU DISPOSITIF DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)	126
67 - CADRE DE GESTION AU TITRE DE 2023 DES GARANTIES D'EMPRUNTS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA) D'HABITATION À LOYER MODÉRÉ (HLM) FRANCE LOIRE	127
68 - CADRE DE GESTION AU TITRE DE 2023 DES GARANTIES D'EMPRUNTS AU PROFIT DE VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) DU CHER.....	127
69 - APPROBATION DES PROJETS DÉPOSÉS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS (DSID) DE 2023 ET DE LEUR PLAN DE FINANCEMENT.....	128
70 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2024 ET ATTRIBUTION DE CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU CHER.....	128

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

71 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SERVICES FONCTIONNELS	129
72 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSTANCES DE LA COMMANDE PUBLIQUE	129
73 - INFORMATION RELATIVE AUX ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	130
Voeu du groupe "COMMUNISTES, ÉCOLOGISTES ET PARTENAIRES"	130



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

L'Assemblée départementale est ouverte le 6 février 2023 à 9 heures 05 sous la présidence de Monsieur Jacques FLEURY, président du Conseil départemental du Cher.

M. FLEURY, président – Chers collègues, il est 9 heures 05. J'ouvre donc cette session du 6 février 2023 par vous souhaiter la bienvenue à toutes et tous. Votre assemblée départementale est consacrée, vous le savez, en grande partie, à l'examen et au budget primitif 2023, session qui comporte donc 73 délibérations.

Suite au décès de notre collègue et ami Daniel FOURRÉ, nous accueillons ce matin Monsieur Jean-Luc BRAHITI au sein de notre assemblée en qualité de conseiller départemental du canton de Châteaumeillant. Je vous souhaite la bienvenue.

En l'absence de Patrick BARNIER, qui assistera à l'assemblée en visio, tout comme Marie-Pierre RICHET, je demande à Anne CASSIER de bien vouloir procéder à l'appel.

(L'appel des conseillers départementaux est fait par Mme Anne CASSIER.)

Mme CASSIER – Bonjour à tous.

M. Patrick BAGOT, *(présent)*,

M. Patrick BARNIER, *(présent en visio)*, a donné pouvoir à Florence PIERRE,

Mme Marie-Christine BAUDOUIN, *(absente)*, a donné pouvoir à Gérard CLAVIER,

Mme Zehira BEN AHMED, *(absente)*, a donné pouvoir à Hugo LEFELLE,

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Mme Sophie BERTRAND, *(présente)*,
M. Richard BOUDET, *(présent)*,
M. Jean-Luc BRAHITI, *(présent)*,
M. Didier BRUGÈRE, *(présent)*,
Mme Anne CASSIER, *(présente)*,
M. Jean-Pierre CHARLES, *(présent)*,
M. Philippe CHARRETTE, *(présent)*,
Mme Mélanie CHAUVET, *(absente)*, a donné pouvoir à Franck MICHOUX,
Mme Sophie CHESTIER, *(présente)*
M. Fabrice CHOLLET, *(présent)*,
Mme Marie-Line CIRRE, *(présente)*,
M. Gérard CLAVIER, *(présent)*,
Mme Bernadette COURIVAUD, *(présente)*,
M. David DALLOIS, *(absent)*, a donné pouvoir à Anne CASSIER,
Mme Béatrice DAMADE, *(présente)*,
Mme Bénédicte de CHOULOT, *(présente)*,
Mme Clarisse DULUC, *(présente)*,
Mme Irène FÉLIX, *(présente)*,
Mme Véronique FENOLL, *(présente)*,
M. Jacques FLEURY, *(présent)*,
M. Yann GALUT, *(présent)*,
M. Christian GATTEFIN, *(présent)*,
M. Pierre GROSJEAN, *(présent)*,
M. Hugo LEFELLE, *(présent)*,
M. Serge MÉCHIN *(présent)*,
M. Renaud METTRE *(présent)*,
M. Franck MICHOUX, *(présent)*,
Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL, *(présente)*,
Mme Florence PIERRE, *(présente)*,
Mme Delphine PIÉTU, *(présente)*,
Mme Catherine REBOTTARO, *(présente)*,
Mme Marie-Pierre RICHER, *(en visio a donné pouvoir à Didier BRUGERE)*,
M. Emmanuel RIOTTE, *(présent)*,
Mme Sakina ROBINSON, *(absente)*, a donné pouvoir à Serge MECHIN.

M. FLEURY, président – Merci Anne.

Chers collègues, en ouverture de cette séance, je tiens à rendre hommage à plusieurs élus du département décédés récemment, avec qui j'ai eu l'honneur de siéger dans cette enceinte de 1997 à 2001. Je salue en premier lieu la mémoire de Serge BERTHELOT, dont les obsèques ont eu lieu lundi 9 janvier à CHÂTILLON-SUR-LOIRE, dans le Loiret, où il a rejoint son épouse décédée en novembre dernier. Né le 8 août 1929, ouvrier agricole puis éclusier sur le canal latéral de la Loire à LA-CHAPELLE-MOLINARD, Serge BERTHELOT avait été conseiller général du canton de SANCERGUES de 1976 à 2015, près de 40 ans de mandat au service du Département. Serge BERTHELOT était un homme discret, qui ne cherchait ni les honneurs ni les responsabilités. C'était un homme de convictions, qui aimait par-dessus tout les échanges avec la population. Attaché à son territoire, aux communes de l'Est du Cher, il se rendait toujours disponible pour les habitants et les élus des communes de son canton.

Je salue également la mémoire de Thierry DE MONTBEL, décédé le 14 janvier dernier. Maire de CLÉMONT de 1995 à 2012 et conseiller général du canton d'ARGENT-SUR-SAUDRE de 1998 à 2015, Thierry DE MONTBEL, né le 3 novembre 1950, était très attaché à son territoire solognot. Il avait fait le choix de ne pas se représenter en 2015, après le redécoupage cantonal créant l'actuel canton d'AUBIGNY-SUR-NERE, laissant alors la place à son ancienne suppléante du canton d'ARGENT-SUR-SAUDRE, Anne CASSIER, à qui il avait présenté les équipes du Département, les élus, expliquant son rôle, son travail de conseiller départemental. D'une grande gentillesse, bienveillant, Thierry DE MONTBEL avait une oreille attentive pour ses concitoyens. Toujours à l'écoute, fier de son canton d'ARGENT-SUR-SAUDRE, attaché à ce territoire qu'il aura servi avec passion.

Enfin, je souhaite rendre un hommage particulier à notre ancien collègue et vice-président Daniel FOURRÉ, décédé le 11 janvier dernier. conseiller général du canton de SAULZAIS-LE-POTIER de 2008 à 2015, conseiller départemental du canton de Châteaumeillant et vice-président du

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Département depuis 2015, Daniel avait voué sa vie au service de ses concitoyens. Ils le lui avaient bien rendu en lui renouvelant leur confiance électorale. Ardent défenseur de la ruralité, de la collectivité départementale, Daniel était passionné par l'engagement public. Vice-président du Département, en charge des routes et du patrimoine immobilier, il s'était pleinement investi dans la fonction travaillant sans relâche avec les directeurs des services à l'amélioration de la qualité des services, de l'état des routes départementales et de la vie quotidienne des habitants. Originaire d'Indre-et-Loire, attaché à son Berry d'adoption, Daniel avait un sens de l'humour bien à lui, avec un franc-parler qui pouvait déconcerter ses interlocuteurs, mais qui révélait un homme vrai, sincère, hypersensible. Tous garderont en mémoire son sourire.

Avant de respecter une minute de silence et en hommage à nos anciens collègues, je donne la parole aux présidents de groupes qui ont souhaité, au nom des élus, dire quelques mots.

Delphine ?

Mme PIETU – C'est Jean-Pierre qui va prendre la parole pour ça. Merci.

M. CHARLES – Il apparaît difficile et normal aux plus anciens effectivement puisque mes paroles seront empreintes de souvenirs et de souvenirs émouvants et de souvenirs passionnants, en tout cas, de ces trois personnes que le Président vient d'évoquer. Trois personnes bien différentes, mais dont la caractéristique était pour toutes les trois d'être investies corps et âme dans notre département et dans leurs communes. Vous permettrez dans le même ordre que vous avez pris, Monsieur le Président, vous avez rendu hommage à Serge BERTHELOT. Je rappellerai effectivement que Serge BERTHELOT, qui a le record de durée de mandat ici, et un de ses concurrents de la majorité actuelle de son ancien canton m'avait dit « s'il s'était représenté en 1995, il aurait été réélu », pour vous dire. Serge faisait partie, ce qui l'honore, des bancs que je représente ici, de promouvoir des ouvriers, de promouvoir des gens qui, comme lui, avaient commencé à travailler à 14 ans alors qu'à l'époque aucune protection sociale ou quoi que ce soit n'existait. Et il s'était,

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

effectivement, enraciné lui dans ce pays de SANCERGUES, à l'instar de son frère Marcelin, qui fut le très mythique député-maire de SAINT-DENIS en région parisienne pendant presque 30 ans, lui aussi. C'était, comme il l'a été dit, un homme d'une grande gentillesse, simple, direct, qui ne parlait pas pour ne rien dire, mais qui faisait parfois dans cet hémicycle d'ailleurs, ressortir ses colères quand il sentait l'injustice et quand il ne comprenait pas des décisions qui pouvaient être prises parfois, y compris quand nous étions nous-mêmes à la majorité, parce que ces questions-là l'intéressaient bien sûr et il était fermement de gauche. Il était tout à fait impliqué dans les mouvements sociaux. Mais de toute façon, c'était l'injustice qui le révoltait. Il fait partie de la grande lignée des Marguerite RENAUDAT, Fernand MICOURAUD, Jacques RIMBAULT qui siègèrent ici et ont tous été marqués, effectivement, par leur enracinement populaire et leur attachement au département jusqu'à leur dernier souffle.

Thierry DE MONTBEL était, bien sûr, un homme différent, avec cette allure parfois de grand aristocrate et qui pouvait impressionner. Je l'avais beaucoup fréquenté notamment dans ma vice-présidence du SDIS, ma première vice-présidence du SDIS, où je m'occupais de cette partie Nord-Ouest du département et nous avons beaucoup de discussions sur le centre Sologne 18, là-haut. Vous savez, je dis souvent dans les grands aristocrates il y en a de deux types : il y a ceux qui savent qu'il y a eu une révolution en 1789 et il y en a qui ne le savent pas encore. Et Thierry DE MONTBEL faisait partie de la première catégorie. C'était un homme absolument délicieux, je le dis, absolument charmant, à l'écoute de manière vraiment, vraiment intense. Il ne parlait pas beaucoup non plus, mais en tout cas il entendait, il écoutait. Donc, je tiens à rendre hommage bien évidemment à tous ses amis et à sa famille.

Quant à Daniel FOURRÉ, bien évidemment, notre groupe a été sidéré au plein sens du terme par cet événement. Daniel était de ces élus qui enracinait aussi dans un territoire, en comprenait les échelons comme ancien maire, comme maire et puis ancien maire et qui faisait en sorte qu'effectivement ce qu'il avait appris comme maire, ce qu'il ressentait comme maire rejaille ici avec beaucoup d'humour, avec beaucoup de

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

présence parce que, lorsque Delphine et moi l'avons sollicité pour venir dans notre canton, à chaque fois il a répondu présent, à la rencontre des maires. On organisait cela volontiers avec lui. Et effectivement, nous avons ressenti cette sidération parce que, comme on l'a dit, comme je le disais au départ de mon propos, nous rendons hommage à trois hommes aujourd'hui, mais Daniel, effectivement, à l'instar des deux autres, a montré pendant toute la période où on a pu travailler ensemble, eh bien effectivement son attachement, sa grande probité. Et donc, nous rendons hommage comme nous l'avons fait lors de ses obsèques, avec Marie-Christine BAUDOUIN notamment. Nous sommes extrêmement, extrêmement sidérés par ce départ et assurons tous ces proches de notre pleine et parfaite solidarité. Merci, Monsieur le Président.

M. FLEURY, président – Merci beaucoup Jean-Pierre. Hugo ?

M. LEFELLE – Moi je vais me contenter de m'associer évidemment aux hommages qui sont rendus. Serge dira quelques mots pour son voisin territorial, Serge BERTHELOT, qu'il a bien connu. Mais dire simplement qu'on s'associe à la fois à la douleur des familles et évidemment la nôtre en ce qui concerne la disparition de Daniel qui nous a bouleversés. Moi j'ai souvenir que, ce soir-là, quand la nouvelle est arrivée jusqu'à moi, vous m'avez appelé, Monsieur le Président, l'intégralité des réunions qui ont pu avoir lieu après était transparente pour moi, à tel point on était bouleversés et interdits devant cette disparition soudaine. Donc on partage et on rend publique toute notre émotion face à cette situation, à cette disparition et on regarde sa chaise vide toujours aujourd'hui avec beaucoup d'incrédulité comme si, au fond, tout cela n'était pas complètement possible. La peine est grande, elle est toujours vive. On s'associe évidemment à la douleur de toutes celles et de tous ceux qui le connaissent encore mieux que nous au quotidien ; j'imagine à quel point cela doit être une souffrance quotidienne et on s'y associe évidemment.

M. FLEURY, président – Merci Hugo. Serge ?

M. MECHIN – Je m’associe complètement à ce qui vient d’être dit, en particulier pour Daniel FOURRÉ qui, pour moi reste, au-delà de l’ élu, un ami, comme l’a dit Jean-Pierre, un homme sur qui on pouvait compter, un homme qui plusieurs fois est venu à la rencontre aussi des maires de mon canton où, en tant que conseiller régional, il m’invitait à ses réunions cantonales. On avait de très bonnes relations. Chaque fois que l’on avait un problème, on pouvait compter sur lui et rapidement. Donc je m’associe complètement à ce qui a été dit.

Thierry DE MONTBEL, je ne l’ai pas connu donc je m’associe à vous. Quant à Serge BERTHELOT, l’engagement, comme l’a dit Jean-Pierre, son engagement était un l’engagement que ce soit dans ses convictions politiques, que ce soit son engagement d’ élu ; donc j’ai connu Serge BERTHELOT en tant que conseiller général, ici. Et quand on voit la durée et l’engagement de cet homme, on ne peut qu’être resté modeste et impressionné devant son engagement. J’ai côtoyé notre collègue aussi très longtemps au niveau cantonal puisqu’il était avec moi au Pays Loire Val d’Aubois. Durant toute cette période, il a toujours été un élu assidu, impliqué et, au Conseil général comme au pays, j’ai pu noter sa simplicité, d’être à l’aise avec tout le monde et au service de tous.

M. FLEURY, président – Merci Serge. Richard.

M. BOUDET – Monsieur le Président, chers collègues. Tous les élus de la majorité départementale « Avenir pour le Cher » adhèrent, soutiennent et se joignent aux propos de notre président, Jacques FLEURY, et aux propos qui ont été prononcés par nos collègues envers nos trois collègues tragiquement disparus.

Daniel était connu de tous dans cette assemblée. Daniel était membre fondateur, était membre d’Avenir pour le Cher depuis sa création, en juin 2004. Nous perdons un élu engagé, un départementaliste dans l’âme, un infatigable défenseur pour son territoire. Mais c’est surtout un ami qui nous a quittés et qui a choisi un autre chemin.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

M. FLEURY, président – Merci beaucoup, Richard, merci à vous tous. Chers collègues, en mémoire à nos chers collègues, je vous propose de respecter une minute de silence.

L'assemblée des élus respecte une minute de silence.

M. FLEURY, président – Je vous remercie.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
DÉPARTEMENTALE DU 17 OCTOBRE 2022**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Bien. Revenons à l'ordre du jour, avec l'approbation des procès-verbaux des séances des 17 octobre et 5 décembre.

Pour le PV du 17 octobre, est-ce qu'il y a des remarques ou est-ce qu'on peut le passer aux voix ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

Le PV est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
DÉPARTEMENTALE DU 5 DECEMBRE 2022**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Celui du 5 décembre, pareil, pas de vote contre, pas d'abstention ?

Le PV est adopté à l'unanimité.

M. FLEURY, président – En raison du décès de Daniel FOURRÉ cinquième vice-président du Conseil départemental, il nous convient donc de renouveler la composition de la commission permanente. C'est le dossier numéro 1. D'élire ensuite les vice-présidents du Conseil départemental ; c'est le dossier que vous avez en numéro 2. Et de

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

modifier la composition des commissions préalables aux séances de l'assemblée départementale, conformément à l'article L.3121-22 du code général des collectivités territoriales ; c'est le dossier numéro 3.

Avant de procéder à cet exercice, une interruption de séance d'une heure doit avoir lieu. Pendant cette interruption, les listes pour chacune des trois élections seront à déposer auprès du Président. Il nous faut donc respecter cette heure. Il est 9 heures 25 exactement et nous reprendrons la séance à 10 heures 25. Merci beaucoup. À tout à l'heure.

La séance est suspendue de 9 heures 25 à 10 heures 25.

M. FLEURY, président – Nous allons reprendre la séance et je vais demander à Anne CASSIER donc, l'heure étant passée, de refaire l'appel. Anne ?

L'appel des conseillers départementaux est fait par Mme Anne CASSIER.

Mme CASSIER – M. Patrick BAGOT, *(présent)*,

M. Patrick BARNIER, *(présent en visio)*, a donné pouvoir à Florence PIERRE,

Mme Marie-Christine BAUDOUIN, *(absente)*, a donné pouvoir à Gérard CLAVIER,

Mme Zehira BEN AHMED, *(absente)*, a donné pouvoir à Hugo LEFELLE,

Mme Sophie BERTRAND, *(présente)*,

M. Richard BOUDET, *(présent)*,

M. Jean-Luc BRAHITI, *(présent)*,

M. Didier BRUGÈRE, *(présent)*,

Mme Anne CASSIER, *(présente)*,

M. Jean-Pierre CHARLES, *(présent)*,

M. Philippe CHARRETTE, *(présent)*,

Mme Mélanie CHAUVET, *(absente)*, a donné pouvoir à Franck MICHOUX,

Mme Sophie CHESTIER, *(présente)*

M. Fabrice CHOLLET, *(présent)*,

Mme Marie-Line CIRRE, *(présente)*,

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

M. Gérard CLAVIER, *(présent)*,
Mme Bernadette COURIVAUD, *(présente)*,
M. David DALLOIS, *(absent)*, a donné pouvoir à Anne CASSIER,
Mme Béatrice DAMADE, *(présente)*,
Mme Bénédicte de CHOULOT, *(présente)*,
Mme Clarisse DULUC, *(présente)*,
Mme Irène FÉLIX, *(présente)*,
Mme Véronique FENOLL, *(présente)*,
M. Jacques FLEURY, *(présent)*,
M. Yann GALUT, *(présent)*, va partir et donnera pouvoir à Renaud
METTRE
M. Christian GATTEFIN, *(présent)*,
M. Pierre GROSJEAN, *(présent)*,
M. Hugo LEFELLE, *(présent)*,
M. Serge MÉCHIN *(présent)*,
M. Renaud METTRE *(présent)*,
M. Franck MICHOUX, *(présent)*,
Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL, *(présente)*,
Mme Florence PIERRE, *(présente)*,
Mme Delphine PIÉTU, *(présente)*,
Mme Catherine REBOTTARO, *(présente)*,
Mme Marie-Pierre RICHER, *(en visio a donné pouvoir à Didier BRUGÈRE)*,
M. Emmanuel RIOTTE, *(présent)*,
Mme Sakina ROBINSON, *(absente)*, a donné pouvoir à Serge MECHIN.

1 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Très bien. Eh bien, écoutez, mes chers collègues, nous avons observé l'heure de battement conforme à la loi. Donc, je vais procéder à la lecture des résultats pour ces élections. Vous dire que la liste, les listes, on est dans une phase consensuelle ; une seule liste a été déposée pour chaque vote. Donc en ce qui concerne le

dossier numéro 1, qui concerne l'élection des membres de la commission permanente, une seule liste a été déposée. Et donc tous les sièges de la commission permanente, puisque vous savez que c'était le choix, tous les élus de cette assemblée font partie de la commission permanente et sont donc pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste que vous avez sous les yeux, en application de l'article L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales. Voilà, donc il n'y a pas d'élection puisque c'est une seule liste composée de tous les élus. Elle est affichée, très bien. Pour qu'il n'y ait pas de souci, on a classé tous les élus par canton. Voilà.

Prend acte.

2 - ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Sur le deuxième dossier, dossier numéro 2, élection des vice-présidents, une seule liste a été déposée. Donc la liste aussi est conforme, visée par le pôle des assemblées. Donc voilà, le vote on va le faire à main levée.

Donc Patrick BARNIER, Anne CASSIER, Emmanuel RIOTTE, Sophie BERTRAND, Philippe CHARRETTE, Béatrice DAMADE, Didier BRUGERE, Bénédicte de CHOULOT, Richard BOUDET, Sophie CHESTIER, Bernadette PERROT-DUBREUIL.

Donc il faut qu'on vote à main levée. Qui est pour cette liste ? Vous ne prenez pas part au vote ? Donc la liste est adoptée et votée. Vous vous abstenez ? D'accord. Très bien.

Adopté à la majorité (14 voix défavorables, 24 voix favorables).

3 - FORMATION DES COMMISSIONS PRÉALABLES À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – La liste ayant été votée, je vais vous donner maintenant les arrêtés que je prendrai pour donner délégation aux vice-présidentes et vice-présidents.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Donc premier vice-président, Patrick BARNIER, en charge de l'aménagement du territoire, du numérique et de l'enseignement supérieur.

Deuxième vice-présidente, Anne CASSIER, en charge de l'éducation et de la jeunesse.

Troisième vice-président, Emmanuel RIOTTE, en charge de la coopération internationale.

Quatrième vice-présidente, Sophie BERTRAND, en charge de l'enfance, de la famille et du handicap.

Cinquième vice-président, Philippe CHARRETTE, en charge des finances, rapporteur du budget, de la commande publique et du patrimoine immobilier.

Sixième vice-présidente, Béatrice DAMADE, en charge du tourisme, de la promotion et du territoire.

Septième vice-président, Didier BRUGÈRE, en charge des routes, de l'eau et de l'environnement.

Huitième vice-présidente, Bénédicte DE CHOULOT, en charge des affaires sociales, personnes âgées, MDAS et de l'insertion.

Neuvième vice-président, Richard BOUDET, en charge de la vie sportive.

Dixième vice-présidente, Sophie CHESTIER, en charge de la culture, des archives et du patrimoine.

Onzième vice-présidente, Bernadette PERROT-DUBREUIL, en charge de la ruralité et de l'agriculture.

Ont été nommés conseillers départementaux délégués :

Fabrice CHOLLET délégué à la sécurité et aux anciens combattants.

Marie-Line CIRRE déléguée à la démographie médicale.

Catherine REBOTTARO, déléguée aux instances du personnel et au logement.

Christian GATTEFIN, délégué à l'habitat.

Florence PIERRE, déléguée aux espaces naturels sensibles.

Voilà donc toutes les nominations.

M. FLEURY, président – Nous avons les commissions préalables à l'assemblée départementale. Là aussi, la seule liste déposée a été jugée conforme.

Les nominations dans les commissions sont constituées immédiatement, en application de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil départemental. Je ne sais pas si vous arrivez bien à lire, c'est un peu petit. Il y a très peu de changements. Il y a l'intégration de Jean-Luc BRAHITI dans la commission 3. Et pour vous, l'opposition, ça ne change rien puisque vous aviez défini vos membres dans toutes les commissions.

Prend acte.

4 - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO), COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL), COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Le point numéro 4 concerne donc le remplacement de Daniel FOURRÉ au sein de la commission d'appel d'offres, la commission consultative des services publics locaux et la commission de délégation de service public.

Il est dit dans notre règlement intérieur que le titulaire est remplacé par son suppléant. Donc, je vous propose de procéder à la désignation de Monsieur Christian GATTEFIN en qualité de nouveau membre titulaire de ces instances.

. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

5 - DÉSIGNATION DES MEMBRES OU DÉLÉGUÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU DÉPARTEMENT POUR SIÉGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Le dossier 5 c'est le grand dossier qui vous a été remis sur table ce matin, qui concerne toute la représentation du

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Conseil départemental ou du Département. Alors, depuis ce matin, il y a quelques petits changements que je vous demande de noter.

Au chapitre 6-11, comité de pilotage local Natura 2000. C'est donc Anne CASSIER qui remplace David DALLOIS.

Au dossier 8-14, à la ligne 13-14, commission consultative du fonds de solidarité, c'est Catherine REBOTTARO qui remplace Emmanuel RIOTTE.

À la ligne 19-16, conseil d'administration du collège Le Grand-Meaulnes à Bourges, il faut remplacer Anne CASSIER par Véronique FENOLL.

Et voilà.

Mme DAMADE – Et la ligne 25-1, syndicat mixte du pays Berry Saint-Amandois, Philippe CHARRETTE me remplacera.

M. FLEURY, président – Pays Saint-Amandois, donc on enlève Béatrice.

Mme DAMADE – Et on ajoute Philippe. Merci.

M. FLEURY, président – Très bien.

M. CHARRETTE – Président, il me semble qu'à la SPL je remplaçais Anne CASSIER.

M. FLEURY, président – Oui, ça c'est le tableau qui n'était pas à jour. On va le remettre à jour, effectivement. Philippe qui remplace Anne CASSIER à la ligne 3-5. Ça, ça avait déjà été voté, mais ça n'avait pas été changé. Comme quoi le toilettage des tableaux, ça fait du bien.

Sur ce tableau, voilà, il n'y a pas grand bouleversement. Les grands bouleversements ont été Jean-Luc BRAHITI qui remplace, bien sûr, de fait Daniel dans toutes ses délégations, notamment sur le grand territoire du Sud. Voilà, il nous faut voter. Est-ce qu'il y a des voix contre à ce tableau, à ces délégations ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Non plus. Donc le tableau des délégations est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

M. FLEURY, président – Maintenant, nous avons les deux rapports à écouter, qui vont être présentés au niveau du développement durable par Didier BRUGÈRE et le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes par moi-même.

6 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. FLEURY, président – Donc, je donne la parole pour le dossier 6, la présentation annuelle sur le sujet du développement durable. Mon cher Didier, c'est à toi.

M. BRUGERE – Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues. Vous avez sur table l'édition du rapport « Développement durable 2022 ». Je vous laisse en prendre connaissance. Je vais faire juste deux remarques pour vous dire que, comme l'année dernière, nous avons choisi une forme très synthétique, de façon à rendre ce développement facilement diffusable et facilement assimilable. La deuxième remarque, c'est que nous avons – comme l'année dernière – pris comme référence les 17 objectifs de développement durable qui ont été approuvés par la France et 192 pays en 2015, dans le cadre de l'opération *Global compact* de l'ONU. S'il y a des questions, évidemment je me tiens prêt à répondre.

Pas de question ? Voilà, président, rapport présenté et remis à l'Assemblée départementale.

M. FLEURY, président – C'est un rapport bien fait, très facile à lire, avec des belles photographies. Bravo pour la réalisation de ce document. Jean-Pierre ?

6 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Débats

M. CHARLES – Oui, président. D’abord, affectivement, félicitations pour la présentation qui est, effectivement, pédagogique et claire. Vous savez que je suis un peu obsessionnel là-dessus, sur la question de l’eau. Le chapitre sur les rivières existe bien, disons qu’il est structurant ; on va dire ça comme ça. Par contre, effectivement, on avait une question : nous avons cru entendre l’éventualité de ce que l’on appelle vulgairement les méga bassines dans le Cher, dans certains endroits. Donc, nous voudrions savoir si le Conseil départemental en a eu vent et quelle était la position. On n’en a jamais discuté, mais vous avez probablement des points de vue sans que nous en ayons discuté, ce n’est pas un souci. Et puis, effectivement, Gérard CLAVIER m’a fait part d’une réunion prochaine, à l’initiative de Monsieur BRUGÈRE, du vice-président BRUGÈRE sur la question de la gestion de l’eau, enfin de la gestion de l’eau avec le Préfet. D’abord, bien sûr, c’est une demande ancienne de notre part et nous nous satisfaisons de cette réunion. En revanche, je voulais savoir, nous voulons savoir ce que le Conseil départemental va défendre. Que l’on réunisse tout le monde, ça c’est vraiment notre souhait depuis si longtemps et quels sont les axes que le département va défendre à l’intérieur de cela ? On aurait pu parler de cela dans les budgets départementaux différents. Je pense que c’est plutôt dans le cadre du rapport sur le développement durable qu’il faut discuter de tout cela. Merci, président.

M. FLEURY, président – Didier va vous répondre parce que c’est vraiment le spécialiste dans cette assemblée des problèmes d’eau. C’est vrai qu’on a rencontré le préfet avec à la fois le président de l’association des maires et des maires ruraux et c’est Monsieur CLAVIER ici présent qui remplaçait Monsieur DURAND. C’est vrai qu’on a eu un échange et qu’on s’est dit qu’il faut quand même réunir tous les élus et partenaires pour faire un point de situation. Des choses avancent de notre côté. On ne peut que se féliciter et Didier BRUGÈRE l’a souligné lors de cette

réunion. On peut solliciter la mise en place de l'observatoire de l'eau et les premières réalisations techniques. Notre géomaticien est en train de faire un travail remarquable en quelques mois. Comme ça, on aura vraiment un point de situation sur le département et on avance réellement cette fois-ci.

Voilà, je vous laisse le soin d'apporter des compléments à Didier.

M. BRUGERE – Merci président. La première chose que je voudrais dire c'est que, effectivement, nous sommes aujourd'hui tous inquiets sur la situation de l'eau dans notre département. L'année 2022 est passée sans catastrophe majeure parce que, effectivement, tout le monde s'est mobilisé et le département a pu fournir de l'eau aux différents usagers sans restriction majeure. Il y a eu des arrêtés de restriction pris, mais cela n'a pas empêché la vie. La situation en ce début d'année est quand même très tendue. À titre d'illustration, la retenue de SIDIAILLES a beaucoup de mal à se remplir et c'est très préoccupant pour l'été prochain si on n'avait pas, effectivement, un printemps humide. Rien aujourd'hui ne laisse présager ce type de situation. Donc situation inquiétante, nécessité d'aller encore plus vite, plus loin, notamment dans la question des interconnexions de réseaux. Il y a déjà beaucoup de collectivités et de syndicats d'eau qui ont avancé sur ces questions, mais il y a encore beaucoup à faire. L'observatoire de l'eau, le président vient de le rappeler, l'élaboration qui est un effort de longue haleine, va permettre d'avoir une vision plus précise de la situation en eau dans le département. En matière de réponse aux besoins, il y a bien entendu le besoin de nos agriculteurs qui demandent de l'eau. Dans un contexte où la ressource en eau diminue, la question de la répartition de l'eau entre les usages est, effectivement, de plus en plus difficile à traiter. C'est un des objectifs majeurs du programme territorial Concert'Eau que nous menons et qui permet effectivement d'échanger sur l'ensemble des caractéristiques des usages, et pas uniquement les usages agricoles ; de trouver le bon équilibre entre les usages agricoles, les usages d'alimentation en eau de la population et les usages industriels, sans oublier un quatrième usage qui est de moindre importance, mais

néanmoins très utile au plan de l'attractivité du territoire, qui est l'alimentation en eau du canal de Berry. C'est périphérique, mais néanmoins pose un problème de notre attractivité. Donc, il y a le contrat territorial de Concert'Eau, il y a le travail fait par les commissions locales de l'eau, le bassin du Cher et essentiellement deux grands bassins que sont Yèvre-Auron et le Cher Amont. Il y a un travail de fond qui est mené. En particulier, nous avons lancé en 2022 une étude auprès du bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) pour avoir une meilleure connaissance du comportement de la nappe dite du jurassique supérieur qui coule sous nos pieds. Nous n'avons pas encore les résultats de cette étude, mais ce sera un élément important pour comprendre la dynamique de l'eau dans les nappes.

Il y a une quantité de questions. Nous avons aujourd'hui toujours en préparation, on vous l'avait annoncé, on vous l'avait promis, une commission générale de l'eau, qui effectivement, sera programmée dès que possible, dès qu'on trouvera une date. Là, je laisse les instances de la majorité et du cabinet préciser les choses.

Voilà en quelques mots. Je comprends bien que je ne réponde pas à l'ensemble de la question et je n'apporte pas de réponse définitive à une situation qui est, effectivement, extrêmement serrée aujourd'hui et difficile, mais sachez que nous actionnons tous les leviers possibles et avons bien l'intention de partager les principales conclusions avec vous, parce que l'eau appartient à tout le monde et donc tout le monde a le droit à de l'eau. Quand l'eau se fait rare, il faut qu'on se concerta pour la partager.

M. CHARLES – Je ne vous soupçonne pas de noyer le poisson. Bon, notre seul souci était effectivement que ce ne soit pas des coups d'épée dans l'eau. On reviendra sur la question des méga bassines, j'aimerais bien avoir, dans les temps qui viennent, une position. Mais, merci de la réponse.

M. BRUGÈRE – Alors sur le point précis de ce que vous appelez les méga bassines, moi je préfère parler de réservoirs. Aujourd'hui, un des

objectifs du contrat territorial Concert'Eau, c'est bel et bien de fournir à ceux qui auront à décider ce genre d'installations des éléments objectifs, reposant sur des données concrètes quant à la moins mauvaise utilisation de la ressource en eau, y compris pour les agriculteurs.

M. FLEURY, président – Merci. D'autres prises de parole ? Non, donc on prend acte de ce rapport.

Prend acte.

**7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Ce rapport porte à la fois sur les politiques et actions menées sur le territoire, le fonctionnement de la collectivité et les orientations et les programmes de nature à améliorer la situation. Dans le cadre de sa mission d'action sociale de proximité, le département est un acteur incontournable dans la prévention et de la lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles. Son action se traduit à la fois par un accompagnement des professionnels sensibilisés et formés, le travail partenarial très développé. Le département est notamment signataire du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, violences sexistes et sexuelles, qui traduit l'engagement de partenaires mobilisés créant ainsi un réseau actif porté par la déléguée aux droits des femmes et des familles.

Le pilotage et le portage de dispositifs, avec l'apport de contributions financières, comme par exemple le service d'aide aux victimes, porté par l'association Le Relais ou de financement en vue de l'ouverture du Pavillon des victimes en complémentarité de l'unité médico-judiciaire ouverte le 1^{er} novembre 2021. Les actions du département s'inscrivent avec la mise en œuvre d'accompagnements en faveur des femmes isolées et des familles monoparentales, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, qui se traduisent à la fois par des événements

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

collectifs et individuels visant une meilleure inclusion sociale et vers l'emploi.

La seconde partie du rapport est consacrée à la situation concernant le personnel et reprend des données chiffrées sur différents indicateurs, tels que les effectifs, la pyramide des âges, le temps de travail, les rémunérations, l'évolution professionnelle ou l'absentéisme. Au sein de notre collectivité, les femmes sont majoritaires à occuper des fonctions de direction, représentant 63 % des postes occupés, ce qui traduit aussi notre volonté de briser le plafond de verre qui s'impose aux femmes dans l'accès aux fonctions à responsabilités.

En matière de temps de travail, la volonté de la collectivité est de réduire le nombre de postes à temps non complet, majoritairement occupés par des femmes, afin de les faire évoluer vers des postes à temps complet. Le rapport met également en exergue le télétravail ainsi qu'initialisé en 2021, notamment afin de permettre une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Ainsi, au 31 décembre 2021, 523 femmes et 33 hommes y ont recouru. Ces données nous permettent donc de mesurer les premiers effets positifs des actions mises en œuvre à retrouver dans la troisième partie du rapport.

Ce plan pluriannuel d'une durée de trois ans, 2021-2023, est décliné en cinq axes majeurs avec les objectifs suivants :

- poursuivre l'amélioration de l'articulation vie professionnelle et vie personnelle des agents, grâce aux évolutions liées au nouveau règlement intérieur du temps de travail ;
- favoriser la mixité des métiers dans le cadre de la démarche attractivité employeur, grâce à des outils de communication non stéréotypés ;
- œuvrer pour le soutien à la parentalité, grâce à la rédaction d'un guide à destination des agents ;
- poursuivre la prévention et la lutte contre les violences et agissements sexuels et sexistes par le renforcement de la communication autour du dispositif de signalement.

Le département poursuit ainsi son engagement en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Ces actions s'inscrivent pleinement dans la

démarche de responsabilité sociétale des entreprises, d'organisations (le RSE), qui sera initiée dans le cadre du futur projet d'administration départementale. Je vous remercie.

Sur ce rapport, y a-t-il des questions ?

7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Débats

Mme PIETU – Oui, merci, Monsieur le président. Je tiens d'abord à remercier les services pour la réalisation et la présentation de ce document. Pourtant, très sincèrement, j'aimerais ne pas avoir à lire ce rapport pour l'égalité entre les femmes et les hommes. J'aimerais que l'égalité femmes-hommes, au XXI^e siècle, ne soit plus un sujet. Seulement voilà, partout dans le monde, les droits des femmes sont en recul et croire qu'en France l'égalité est acquise est une illusion.

Si elle l'est par la loi, elle ne l'est pas dans les faits, et cela vaut dans tous les domaines, qu'ils relèvent de la vie privée ou professionnelle.

Il existe, en effet, depuis 1972, de multiples lois pour l'égalité salariale et professionnelle qui ne sont pas appliquées. C'est un véritable scandale d'État, car ces lois sont non contraignantes. Au-delà de l'obligation posée par la loi de 2014 de rendre compte annuellement de l'obligation de l'action de la collectivité en faveur de l'égalité femmes-hommes, puisqu'il s'agit d'un sujet de société qui nous concerne tous et que l'action publique n'est pas neutre et peut bouger les lignes, le département veille à ce que ces actions, ces politiques publiques n'entretiennent ni ne génèrent plus d'inégalités et, au contraire, qu'elles contribuent à les réduire. Et je m'en réjouis.

Pourtant, si le Sénat vient de voter une mesure forte pour les femmes, je remercie à l'occasion très sincèrement Marie-Pierre RICHER d'avoir voté pour l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution, ce n'est malheureusement pas le cas du gouvernement qui va pénaliser un peu plus les femmes à travers la réforme des retraites. Pour rappel, les femmes touchent une retraite inférieure à 40 % à celle des hommes. Alors qu'elles font plus d'études, les femmes sont aujourd'hui, dans leur

carrière, pénalisées par rapport aux hommes à la fois sur les salaires de plus de 22 % inférieurs à ceux des hommes, sur leur promotion, sur leur déroulement de carrière. Elles sont victimes de très fortes inégalités professionnelles et, *in fine*, cela se répercute sur les retraites.

Dans leur vie professionnelle, les femmes subissent de nombreuses contraintes au travail qui non seulement ne permettent pas de construire une carrière dans de bonnes conditions, mais nous constatons aussi que cela prive le monde du travail de talents et de forces considérables. Si le taux d'emploi des femmes et leur rémunération étaient égaux à ceux des hommes, le PIB de la France bondirait de 6,9 %.

Il est évident que la réforme des retraites du gouvernement est un recul pour le droit des femmes. La Première ministre a dû le reconnaître, contrairement à ses déclarations initiales. Madame Elisabeth BORNE annonce « la fin de la décote à 67 ans, quel que soit le nombre de cotisations, bénéficie aux femmes », puis elle annonce « le minimum retraite annoncé à 1 200 euros ne va concerner que les salariées ayant cotisé tous les trimestres ». Autant dire que pour les femmes c'est un pur scénario de science-fiction. Les élus de notre groupe sont donc solidaires des millions de Français qui refusent ce recul de la retraite et seront de nouveau dans la rue demain. Merci.

M. FLEURY, président – Merci, Delphine. Pas d'autres prises de paroles ? Donc on prend acte bien sûr de ce rapport sur une situation de maintien de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Prend acte.

**8 - PRÉSENTATION DE L'ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS AUX
CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX POUR L'ANNÉE 2022**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, président – Il vous est proposé aussi de prendre acte de cet état annuel des indemnités.

Prend acte.

9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. FLEURY, président – Chers collègues, Monsieur le directeur général des services, Mesdames les directrices générales adjointes, Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs. Avant d'évoquer le budget 2023, je veux profiter de la présence de notre direction générale, DGS et DGA, de nos directrices et directeurs représentant les services de notre collectivité pour saluer leur efficacité. Sous l'impulsion des élus, l'implication quotidienne de nos agents démontre bien le sens profond de notre engagement collectif. Tous travaillent pour la bonne marche de notre collectivité. Je sais que chaque jour qui passe, toutes catégories confondues, chacune et chacun fait de son mieux pour l'amélioration continue du service rendu. Je tenais vraiment ce matin à remercier l'ensemble de nos personnels pour leur engagement au service des habitants du Cher. Je laisserai notre collègue, Philippe CHARRETTE, rapporteur du budget, vous présenter les choix de notre budget primitif 2023 à la suite de mes propos introductifs.

À cet égard, comme d'habitude, nous avons décidé, avec les présidents de groupe, que leurs interventions auraient lieu à l'issue des siennes.

Le budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte fragilisé par la hausse des coûts de l'énergie, une inflation galopante, un climat social tendu, une ambiance morose.

Malgré ce brouillard budgétaire renforcé par des mesures prises par le gouvernement s'imposant aux collectivités territoriales, le plus souvent sans compensation, le département se veut résolument optimiste en poursuivant ses politiques publiques au service des habitants et des territoires et en projetant le déploiement vers de nouvelles actions.

Ce deuxième exercice budgétaire de la mandature est en cela en adéquation avec les orientations débattues le 5 décembre dernier, avec cette volonté d'élaborer un budget sérieux au profit de nos concitoyens. Ainsi, au global, le budget 2023 en mouvement réel, hors épargne brute, s'élève à 447,65 millions d'euros comprenant les écritures de réaménagement de la dette, avec des dépenses de fonctionnement estimées à 356,38 millions d'euros et de recettes de fonctionnement de

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

380,31 millions d'euros. Ce budget présente une épargne brute de 23,93 millions d'euros et une épargne nette de moins 2,9 millions d'euros. Et tout cela, Philippe le précisera tout à l'heure.

Collectivité de proximité attentive aux habitants quel que soit leur âge, les enfants ou personnes âgées, le Conseil départemental consolide son rôle de chef de file des solidarités, 61 % du budget. Ces actions dans les domaines de l'enfance, de la famille, du handicap, de l'autonomie, de l'insertion ou encore du logement sont le cœur battant de nos politiques publiques.

Autre priorité affichée lors des orientations budgétaires : en décembre dernier, des actions innovantes et des réponses adaptées concourant à l'attractivité médicale. 2023 sera ainsi l'année de la mise en place d'un cabinet médical itinérant pour rapprocher l'offre médicale des patients par l'intermédiaire de la médecine mobile. L'attractivité médicale s'inscrit dans une ambition plus globale de l'attractivité départementale lancée en concertation avec des acteurs majeurs du Cher. Il s'agit là de valoriser l'attachement au territoire, d'incarner le récit par ceux qui aiment, qui font bouger et s'épanouissent dans le département. Cette démarche vise à mieux comprendre l'identité du Cher pour mieux le valoriser. En bref, reconquérir un désir de territoire.

Éducation et numérique, jeunesse et sport, culture et tourisme, l'action départementale continuera d'afficher un soutien affirmé aux acteurs publics et associatifs du territoire. 2023 sera également une année marquée par une forte ambition en termes de développement durable, avec la poursuite du projet de valorisation de la rivière Cher : mettre en place des actions afin de protéger la rivière, des actions pour dans les espaces naturels sensibles ou encore le déploiement d'une politique de protection des milieux aquatiques et de la réserve en eau. On peut se réjouir de la création d'un observatoire de l'eau et de l'embauche d'un géomaticien afin de faire émerger des projets d'interconnexion nécessaires pour garantir un approvisionnement en eau de la population du Cher, comme vous l'a rappelé tout à l'heure Didier BRUGÈRE. Autant d'actions concourant à la préservation de la biodiversité.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Acteur des solidarités territoriales, le département va poursuivre ses missions en faveur des mobilités, qu'il s'agisse des projets de véloroutes à vocation touristique ou des aménagements routiers, un des axes contribuant à l'attractivité départementale. L'aide à la ruralité sera améliorée dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire en soutien aux communes et intercommunalités, avec des crédits de paiement annuels passant de 5 millions d'euros à 7,5 millions. Au global, les dépenses d'investissement concernant les collèges, les routes ou l'aménagement du territoire sont positionnés oui, à un niveau élevé, de l'ordre de 56,2 millions d'euros. Elles ont pour ambition de contribuer au maintien de l'activité économique dans le Cher et de fait à soutenir l'emploi dans le département. Qui pourrait alors dire que ce budget manque d'ambition ? Une fois encore, ce budget primitif 2023 a été écrit dans un esprit volontariste, avec la conviction que le département, résolument tourné vers l'avenir, va contribuer au développement du territoire et au bien-être de ses habitants. Merci beaucoup.

Philippe CHARRETTE vous présente le budget 2023.

M. CHARRETTE – Chers collègues. Le budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte national et international particulier : hausse du coût de l'énergie, inflation galopante, mesures prises par le gouvernement et s'imposant aux collectivités, le plus souvent sans compensation. Pour autant, comme l'a dit notre président, le Conseil départemental se veut résolument optimiste. Nous voulons faire de 2023 une année d'innovation et de nouveaux défis au profit de nos concitoyens. Parmi nos actions, la politique de l'enfance, avec l'amélioration des conditions de vie au centre départemental pour l'enfance et la famille (CDEF), la création de places supplémentaires dans les lieux de vie et le projet d'un village d'enfants de 24 places.

L'attractivité médicale, avec la mise en place du cabinet itinérant et le financement de la location de cinq bornes de téléconsultation. L'attractivité départementale, avec une démarche reposant sur le principe

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

de la co-construction associant différents acteurs majeurs du département.

Le développement durable, avec des actions telles que la valorisation de la rivière Cher et les espaces naturels sensibles (ENS).

L'aménagement du territoire, avec l'augmentation du budget pour l'aide aux communes et intercommunalités ou encore la création d'une agence départementale d'information sur le logement.

Bien sûr, nous continuerons, comme la dit notre président, d'afficher un soutien à l'éducation, à la jeunesse, au sport, à la culture, au tourisme, aux routes et aux mobilités douces. Nous renforcerons également notre soutien au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), avec une augmentation de la dotation de fonctionnement de 5 %. Une fois encore, ce budget 2023 a été écrit dans un esprit volontariste, avec la conviction que le département, résolument tourné vers l'avenir, va contribuer au développement du territoire et au bien-être des habitants. Il s'agit de permettre à chacune et à chacun de grandir et de s'épanouir dans notre département, de s'y installer et d'y vivre.

Le budget 2023 qui vous est présenté est assis sur un niveau de recettes dont l'évaluation a été réalisée dans l'attente des notifications du service de l'État pour les dotations, les allocations et les compensations et sur la base d'estimations prudentes, notamment en ce qui concerne la fiscalité directe.

Dans la continuité du budget 2022, nous avons prévu un niveau élevé d'investissements de plus de 56 millions d'euros. Comme l'a souligné notre président, ce qui est impératif pour nous est de contribuer au maintien de l'activité économique dans le Cher et, de fait, de soutenir l'emploi dans le département.

Pour la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 380,3 millions d'euros, en augmentation de 4,4 % par rapport au budget précédent. La fraction de TVA, qui se substitue à la taxe foncière sur les propriétés bâties, a été estimée en augmentation de 9,7 % par rapport au budget 2022, en accord avec les projections nationales. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), supprimée en 2023 et remplacée par une fraction de TVA, est estimée à 17,5 millions d'euros.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Concernant les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), une année exceptionnelle succède à une autre. Après un niveau d'encaissement de 31,2 millions d'euros que l'on pensait être un record en 2019, nous avons encaissé 38,4 millions d'euros en 2021 puis 41,7 millions en 2022, soit une augmentation supérieure à 33 % en trois ans. Pour 2023, le montant retenu est de 36 millions d'euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste stable à 60,3 millions d'euros. L'ensemble des composantes de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance a été estimé en hausse de 6,1 % à 53,9 millions d'euros au vu des encaissements en 2022 et des évolutions indiquées par l'État.

À noter pour les allocations individuelles de solidarité (AIS), un taux de couverture globale de 48 %, soit 52 % pour le RSA (revenu de solidarité active), 46 % pour l'APA (allocation personnalisée autonomie) et 33 % pour la prestation de compensation du handicap (PCH).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 356,4 millions d'euros, en augmentation de 6,3 % par rapport au budget 2022. Pour rappel, elles avaient progressé de 2,8 % l'année précédente.

Les dépenses de personnel d'un montant de 84,4 millions d'euros en augmentation de 8,2 % représentent 24 % du budget. Mais la principale partie des dépenses de fonctionnement reste les dépenses sociales à hauteur de 61,1 % du budget, soit 217,7 millions d'euros, en augmentation de 5,3 %. Dans le rapport, 18 pages détaillent des mesures sociales de ce budget. En 2023, nous investirons plus de 9 millions d'euros dans l'aménagement du territoire, 19,7 millions d'euros seront consacrés à l'aménagement routier et 19,1 millions d'euros à notre patrimoine immobilier dont 9,6 millions d'euros pour les collèges. Ce budget 2023 nous permettra de dégager une épargne brute de 23,9 millions d'euros en diminution de 5,1 millions d'euros par rapport au budget 2022. L'épargne nette sera négative à moins 2,9 millions d'euros contre plus 2,3 millions d'euros au BP 2022.

Au titre de 2022, le volume d'emprunts nouveaux s'élève à 19 millions d'euros. Cette mobilisation est la moins importante des six dernières années. C'est le fruit d'actions et de réflexions menées pour réduire

l'impact de la dette en mobilisant uniquement le strict nécessaire. Avec un flux de dettes négatif de 7,7 millions d'euros, le Département enregistre son plus fort désendettement depuis plus de 10 ans. Comme nous nous y sommes engagés lors de la présentation des orientations budgétaires, l'année 2023 sera l'année de l'innovation. Le lancement de la démarche d'attractivité du territoire, la première année de fonctionnement du Conseil départemental des jeunes, la création du cabinet médical itinérant, la création de la maison de l'habitat, entre autres, sont autant de nouveaux projets au profit de nos concitoyens.

En présentant ce budget 2023 volontariste, nous continuons d'investir pour l'avenir de nos habitants de notre département. Nous avons géré et nous continuerons de gérer sérieusement le Département.

Je salue l'investissement de chacun des services pour la construction de ce budget dans lequel figurent beaucoup d'incertitudes, en particulier pour les recettes. Je laisse maintenant la parole à mes collègues qui, chacun dans leurs domaines de compétences, pourront vous détailler leurs projets pour l'année 2023. Je vous remercie.

M. FLEURY, président – Merci Philippe. Avant, nous allons donner la parole aux présidents de groupes.

9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Débats

Mme PIETU – Monsieur le Président, chers collègues. Tous les élus locaux, au-delà de leurs sensibilités, s'accordent à dire que les réformes de ces dernières années ont mis à mal les finances locales, des finances de plus en plus exsangues. Les élus que nous sommes le savent bien. Nous le vivons au quotidien dans les mairies, les intercommunalités et, bien sûr ici, au Département, vous venez de nous le rappeler. La baisse de la dotation globale de fonctionnement, la suppression de la CVAE qui rapporte 7 à 8 milliards d'euros aux collectivités, l'inflation estimée aujourd'hui à 5,5 %, le coût de l'énergie nous font souffrir, sans compter l'augmentation du point d'indice de 3,5 %, mesure nécessaire et indispensable pour les agents territoriaux, mais augmentation non

compensée par l'État et qui représente donc une charge complémentaire pour les collectivités.

À cela s'ajoutent le projet de loi de finances 2023 et la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, qui n'augurent rien de bon. Les collectivités locales vont, en effet, payer un lourd tribut alors que Gabriel ATTAL parle de contrat de confiance. L'article 23 de la loi de programmation est particulièrement punitif à l'égard des collectivités qui ne pourront voir leurs dépenses progresser de plus de 0,5 %, au risque de perdre leur dotation d'investissement versée par l'État ou, pire, subir de véritables reprises financières de la part de ce même État. Les habitants de notre département en subiront directement les conséquences.

Monsieur le Président, vous nous avez affirmé lors de notre dernière session de décembre que vous désiriez, je vous cite « conforter la place du Conseil départemental comme acteur de proximité », qu'il nous fallait nous faire entendre, qu'un dialogue avec l'État était plus que nécessaire afin d'obtenir des compensations devant la multiplication des charges non compensées par l'État. Nous serons à vos côtés pour mener le combat auprès de l'État, parce que nous ne pouvons pas nous contenter d'un budget d'urgence alors que, notre département dont la population vieillit et perd des habitants, a besoin de politiques ambitieuses afin de rentrer, comme vous le souhaitez, je vous cite une nouvelle fois « dans une démarche d'attractivité afin de créer un désir de territoire ». Car agir pour le territoire c'est également agir contre l'iniquité des réformes gouvernementales qui impactent négativement nos territoires. Aujourd'hui, face à des finances locales de plus en plus fragilisées, il nous faut garantir la stabilité des ressources en portant un projet ambitieux. Nous proposons des mesures fortes et justes :

- demander le maintien de la CVAE en refusant son remplacement par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), impôt le plus injuste, car frappant principalement les foyers les plus modestes ;
- réclamer l'indexation de la DGF sur inflation ;

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

- revenir au tarif réglementaire de vente de l'énergie pour toutes les collectivités, comme proposé dans la motion de notre groupe que nous présenterons cet après-midi ;
- créer une dotation de soutien afin de pallier la hausse des dépenses de restauration scolaire pour les collègues ;
- obtenir une compensation de l'État sur le coût de l'augmentation du point d'indice ;
- ou encore agir pour créer une taxe exceptionnelle sur les hyper profits pour les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 100 millions d'euros.

D'autres associations d'élus font ce même type de propositions ; nous ne sommes pas les seuls, preuve s'il le fallait de l'inquiétude légitime et grandissante des élus locaux. Nous portons donc ces propositions avec l'originalité qui est la nôtre et à contre-pied des dernières réformes qui n'ont eu cesse d'asphyxier les budgets. Je vous remercie.

M. FLEURY, président – Merci beaucoup. Hugo.

M. LEFELLE – Monsieur le Président, chers collègues. Alors à un moment donné, on n'a plus beaucoup d'options pour, contre, abstention. Il faut se positionner sur les propositions qui nous sont faites. Je pense néanmoins que la période de débat, la dizaine, la vingtaine, la trentaine de minutes qu'on va prendre pour échanger, elle a une vertu démocratique de pouvoir vous présenter la vision qu'on a de votre projet de budget. Je me doute que certaines de nos remarques, de nos critiques seront jugées excessives ou mal renseignées ou ils exagèrent, ils sont de mauvaise foi. Je sais aussi que certaines de nos remarques seront approuvées secrètement par certains de nos collègues qui trouveront que les arbitrages budgétaires ne leur auront pas été complètement favorables et qui se diront « je suis content que l'opposition ait remarqué que je n'avais pas été très bien traité ». Chaque année après on a le retour donc on sait que c'est vrai. On le vit tous, quelles que soient nos positions dans les différentes assemblées. Et puis il y a quand même des remarques que j'espère que nous allons porter et qui vont faire sens,

parce qu'elles vont mettre en avant un élément qui n'aura pas été vu ou qui aura mal été compris, qui permettront de faire évoluer des politiques. En tout cas, je pense que c'est l'enjeu de ce débat, ce n'est ni la caricature de notre côté, mais cela ne veut pas dire un soutien aveugle de l'autre. Je pense que l'enjeu est d'arriver à tisser une lignée équilibrée. C'est ce à quoi nous on essaye de nous astreindre. Ce n'est pas une chambre d'enregistrement, l'assemblée départementale. C'est aussi pour ça qu'on fait entendre une voix dissonante, mais ce sont des remarques qui sont toujours basées sur l'intérêt du territoire, nous semble-t-il, et pas sur une opposition de principe.

Je dis un mot général. On aura l'occasion, je pense, dans l'année de revenir sur la question de la démographie médicale. Parce que, bon, comment dire ? On a toujours soutenu l'intégralité des mesures mises en œuvre ici ou ailleurs, qui une maison de santé, qui un centre de santé municipal, qui une bourse à l'installation, qui blablabla. Moi je m'étonne d'une chose : il n'y a pas de parlementaire dans la salle, donc on peut le dire librement. Je ne comprends pas, je ne comprends pas que aucun gouvernement n'ait eu à un moment donné le courage de dire « on pourrait régler le problème par une loi, par la régulation de l'installation. » Plutôt que de faire ça, on laisse les collectivités dépenser de l'argent public à n'en plus finir pour essayer de trouver des solutions de contournement qu'une loi pourrait résoudre. À un moment donné, je le dis : la loi est défailante, les parlementaires sont défailants, les gouvernements sont défailants sur le sujet de la démographie médicale. Ce qui est mis en œuvre là, le bus itinérant, c'est sûrement une idée qui va trouver un peu de public, mais moi je le dis avec franchise : les habitants du Cher, ils n'attendent pas un bus itinérant avec des médecins dedans. Ils attendent un médecin durablement installé à côté de chez eux. On met des sparadraps sur des problèmes qui sont beaucoup trop gros pour nous. Et je regrette, mais pas votre action, mais je regrette que toutes les collectivités se trouvent à dépenser de l'argent, à mettre des moyens humains, à passer du temps sur des problèmes qui pourraient être résolus par une loi, par des parlementaires qui seraient courageux et soutenus par un gouvernement qui le serait aussi. Force est

de constater qu'en la matière, ça n'existe pas aujourd'hui. Voilà. Ce n'est pas une critique contre ceux qui sont aujourd'hui parlementaires parce que, par le passé, ils n'ont pas pu non plus trouver une majorité pour que la loi elle change. C'est un problème et je le dis : un jour, on sera tous appelés à rendre des comptes parce qu'il y a des territoires dans lesquels on ne pourra bientôt plus se soigner, même en faisant une demi-heure de route, ce qui est déjà en soi un truc incroyable. Ça va s'accroître. Toutes les communes vont y passer. Moi je dis souvent que c'est le poème de je ne sais plus quel auteur allemand, « ils sont venus chercher les juifs, moi je n'étais pas juif » et c'est pareil, ça commence par les petits villages puis les cantons, puis après c'est les préfectures et puis les sous-préfectures. Chaque fois l'étage du dessus se dit « moi je ne suis pas concerné » et tout le monde finit par être concerné et même les élus de notre territoire, tout le monde est concerné et personne ne veut vraiment nous aider. Alors on trouve des solutions de contournement, mais on sait bien qu'elles ne sont pas à la hauteur. Je voulais le dire, car à un moment donné ça suffit quoi. Ce n'est pas un reproche qui vous est adressé. Peut-être que les réseaux sociaux ou le Berry portera cette plainte jusqu'à des oreilles plus efficaces en matière de modification de la loi.

Sur le budget, trois types de remarques sur la situation financière globale du département, sur ce que le budget contient et qu'on a marqué et puis sur ce qu'il ne contient pas.

D'abord, un mot évidemment sur l'explosion opportune des droits de mutation qui s'avèrent être une manne financière extrêmement importante pour la collectivité. Ça vient soulager nos finances de manière assez spectaculaire, il faut bien le reconnaître. Alors je sais bien que d'autres départements connaissent des évolutions encore plus spectaculaires. Néanmoins, à notre échelle, il faut rappeler qu'il y a ne serait-ce qu'une petite quinzaine d'années, on avait deux fois moins. Je pense qu'il y a dix ans, on avait deux fois moins de recettes en la matière, ce qui est quand même en soi... une ressource, prendre 20 millions en 10 ans c'est quand même... surtout qu'on a pris l'essentiel sur les quatre ou cinq dernières années. Moi, je note néanmoins que l'inscription de 36 millions pour 2023 c'est la plus élevée. Elle n'est pas

sincère puisqu'on va dire qu'on peut y arriver. Néanmoins, avec déjà une situation en termes d'épargne qui est simple, il y a un petit risque là que si les ventes immobilières ne se réalisent pas au niveau estimé, ça va quand même poser un problème d'encaissement qu'il faudra quand même surveiller. Vous l'avez vu, mais je voulais vous le dire. Le petit déséquilibre que l'on peut déjà avoir pourrait s'accroître gravement si le marché de l'immobilier venait à ralentir.

J'ai noté aussi la TVA. C'est l'effet parallèle de l'inflation qui pourrait laisser présager pour l'avenir un dynamisme assez important, parce que 10 % dans le meilleur des cas. Ça nous semble, pour le moment en tout cas, tenir sa parole en termes de compensation par rapport à ce qui nous avait été retiré. Néanmoins le regret que l'on peut faire, on l'a déjà collectivement partagé, c'est qu'on a des recettes qui sont, hormis les DMTO, mais sur lesquelles on peut admettre qu'on a peu d'impact, nos recettes ne dépendent pas de nos actions. Donc en fait c'est déconnecté du territoire. C'est un calcul national fait sur la base de critères qui ne prennent pas en compte les actions qu'on peut mener, qu'elles soient bien ou mal, à la limite peu importe. Mais un département hyper dynamique, qui se mettrait à gagner en population et des emplois, toucherait pas forcément beaucoup plus, alors que par le passé, on pouvait espérer une fiscalité ancrée dans le territoire et en retirer des bénéfices plus immédiats.

J'ai également deux questions, une question et une remarque sur le budget global. D'abord c'est sur le volume d'emprunts prévisionnels pour 2023. Dans le chapitre sur la dette, page 45 du rapport, il est évoqué que l'encours de dette projeté serait à 244 millions et des poussières, sous réserve que l'emprunt immobilier soit de 26. Or en fait dans la fiche de synthèse qui est dans le document, page 7, l'emprunt mobilisé, en tout cas pour équilibrer les investissements réalisés c'est 42 millions, ce qui fait quand même un petit écart entre les deux. La question est : quel est l'encours auquel on peut s'attendre si on réalise nos investissements de manière plus massive que juste de manière prévue ? *A priori*, les 26 millions qui sont évoqués dans le rapport sur la dette semblent en

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

deçà de ce qu'on projette d'emprunter. Moi j'ai calculé que, avec 16 millions d'écart, ça faisait un encours qui peut beaucoup varier.

Puis une remarque de pure forme : j'ai pris connaissance, toujours avec beaucoup de plaisir, du graphique qui vise à comparer les périodes 2015 et 2023. Je m'étonne simplement que, dans les deux colonnes, il y a un chiffre qui devrait être le même puisque dans les deux cas ; il y a le chiffre d'affaires 2015. Donc on pourrait dire, c'est le même chiffre d'affaires donc il va être égal. Figurez-vous que non, puisque page 14 le chiffre d'affaires il est d'à peu près 330 et page 15 il est plus qu'à 180. Il y a quand même un écart important. Je pense qu'on sait d'où ça vient ; il y a eu quand même du transfert de compétences même si sur le chiffre d'affaires de 2015 il était modéré. En tout cas, il y a deux chiffres d'affaires et deux chiffres différents. Alors ça interroge. Je pense qu'il faudrait regarder comment c'est possible. Je n'ose croire que cela aurait été une manière de montrer d'un côté la mauvaise gestion et de l'autre la bonne. Je ne peux pas le croire de votre part, Monsieur le Président. Mais en tout cas y'a un problème sur les pages 14-15 clairement du document qui nous a été fourni. Et puis évidemment, il y a quand même le sujet de la loi NOTRe, et le transfert de compétences qui fausse un peu l'intégralité des graphiques puisque on a quand même un certain nombre de compétences et d'agents qui ont été transférés et donc des dépenses de personnel qui ont évolué aussi de ce fait là. Donc il y a un enjeu de bien veiller à ce que les graphiques prennent en compte la même base ; soit il n'y a pas de retraitement, soit il y a un retraitement, mais il faut veiller à ce que on ait cette égalité-là dans le traitement.

Je continue sur ce que contient le budget. Un effort qu'on constate soutenu et conforme aux engagements sur la question de l'enfance. Même si, on y reviendra, il y a un enjeu de prévention qui semble toujours être aujourd'hui en réflexion et on court après, finalement, une situation qui est très dégradée et on n'a pas l'impression qu'on mette les moyens en termes de prévention. Il y aura un rapport dédié, on y reviendra. On note également que, en matière d'investissements dans les établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) notamment, on ne trouve pas de trace. Est-ce une question

conjoncturelle d'investissements renforcés en matière de modernisation ? Il reste quand même quelques très gros établissements à moderniser et ça nous inquiète un petit peu. On en dira un mot sur le rapport dédié.

Sur ce que le budget ne contient pas, je vais être un peu plus long, mais je vais faire très rapide quand même. Je redis toujours que sur la question des mobilités douces autant on trouve un plan de manière touristique, ça, il n'y a pas de problème, on voit plusieurs itinéraires se mettre en place. En revanche, sur celles du quotidien, sur relier les centres bourgs aux communes assez proches, aujourd'hui, dans le budget des routes, on n'a pas de trace et en termes de réalisation moi je n'en ai pas connaissance et donc je repose la même question que l'année dernière : est-ce qu'il est prévu, pourquoi ne mettons-nous pas un place un schéma d'aménagement pour les infra routières du quotidien, celles qui servent aux gens pour aller travailler et pas seulement en famille, pour aller en congés ? Donc je pense que ce serait bien de se doter aussi d'un plan comme ça. Il y a quand même des endroits où ça pourrait vraiment faire sens.

En matière sportive, je l'avais déjà dit l'année dernière, mais je fais preuve de constance et je le redis : on est attentif à la question de l'apprentissage de la natation. C'est un sujet inquiétant sur notre territoire et au-delà. On constate des infrastructures d'apprentissage qui sont vieillissantes, qui coûtent aux collectivités qui les entretiennent et qui les ouvrent extrêmement cher. On souhaiterait que le Département à la fois ait un plan sur les infrastructures, un plan qui ne soit pas un simple renvoi aux contrats territoriaux. Les enjeux financiers d'une installation d'une piscine dépassent largement les enveloppes mobilisées dans le cadre de contrats territoriaux ; soyons honnêtes, on le sait tous. Il y a un enjeu là. Et dans l'attente que ce plan puisse être mis en œuvre et financé, il y a un enjeu de déplacement. Il serait peut-être temps que le département revoie à la hausse son accompagnement des communes et des établissements pour aller apprendre à nager. Il y a des territoires qui, eux, n'ont pas de solution et sur lesquels on ne peut pas dire que les enfants apprennent à nager par leurs propres moyens. Ça me semble

être un pari un peu risqué. Il existe quelque chose que nous pourrions assez largement renforcer pour mieux accompagner ces déplacements. Un mot également sur ce qu'on ne voit pas arriver, c'est-à-dire un certain nombre d'évolutions réglementaires permettant à des communes d'une taille un peu plus grande qu'une valeur fixée de manière assez artificielle, de notre point de vue, puissent intégrer le droit commun. Je le dis en faisant le lien avec les DMTO. Je ne crois pas que le Département fasse de différence selon que le DMTO vienne de communes de tailles de plus ou moins grande importance. J'ai des chiffres dans les plus grandes communes du département qui sont plutôt intéressants. Le Département va en bénéficier également. Ça pourrait être intéressant qu'en retour les habitants de ces communes-là, qui achètent des biens immobiliers, qui rapportent au Département, puissent bénéficier des mêmes droits que les habitants de villages plus modestes. C'est un sujet d'égalité entre tous que nous soulevons à chaque fois et je le continue.

En conclusion, pour faire simple, sans surprise, on n'approuvera pas votre projet de budget, mais il n'y a pas surprise majeure, il n'y a pas de suspens là-dessous. Il me semble quand même qu'on soulève des pistes qui ne sont pas forcément très coûteuses. Il y en a même certaines qui relèvent presque du symbole d'égalité que vous devriez engager pour qu'on puisse retravailler nous la position qu'on prend face de là. Et donc, comme toujours une citation, j'aime bien les citations ; donc j'ai pris celle du moraliste JOUBERT, qui dit que le but de l'argumentation n'est pas la victoire, mais le progrès. Donc on cherche pas à ce que certains conseillers ne votent pas le budget. On a bien conscience qu'il n'y a là aucun espoir. En revanche, l'enjeu c'est que de nos remarques, vous puissiez tirer un certain nombre d'évolutions dans vos politiques ; ce serait pour nous un beau progrès collectif et la preuve que dans ce débat tout n'est pas vain et que tout n'est pas qu'un mot lancé et oublié une fois que le repas est arrivé. Merci.

M. FLEURY, président – Merci. Je ne sais pas si Philippe veut apporter quelques éléments.

M. CHARRETTE – J’ai retenu trois choses. Sur les recettes, je l’avais précisé dans mon introduction. Effectivement, il y a beaucoup d’incertitudes en ce qui concerne les DMTO et le dynamisme de la TVA. Là je ne peux qu’approuver ce qu’a dit Hugo. Je l’ai moi-même dit. Concernant la dette, on a pris une hypothèse effectivement, à 26 millions d’emprunts. Après, cette année, on avait pris une hypothèse de 26 millions et on est à 19 millions. Cela va fluctuer en fonction des recettes qu’on aura et du résultat prévisionnel. Là c’est difficile d’avancer plus. Par contre, je n’ai pas compris ton problème de chiffre d’affaires sur les pages 14 et 15, car je ne l’ai pas trouvé.

M. LEFELLE – Ce n’est pas dans le rapport, mais dans la synthèse qui était donnée avec, où il y a selon que l’on regarde la page 14 on a un chiffre d’affaires qui dépasse les 300 millions, un chiffre d’affaires 2015 et sur la page 15, le chiffre d’affaires 2015 est inférieur à 300 millions, alors que ça devrait être le même chiffre.

M. CHARRETTE – Je vais regarder.

M. FLEURY, président – Très bien. Simplement deux mots de réponse. D’abord remercier Delphine PIETU au nom du groupe communiste, écologiste et partenaires d’avoir rappelé les propos que j’avais tenus et que je redis avec conviction. Dans des périodes difficiles, il faut déjà tenir et puis faire preuve de consensus. Je crois l’avoir trouvé au sein de cette assemblée. C’est dans les moments difficiles qu’il faut absolument se rassembler et faire survivre le Département par toutes les voies possibles.

Nous, on a deux leviers : des réunions avec le Président de la région Centre-Val-de-Loire sur lesquelles nous pouvons partager et faire remonter au gouvernement tous les soucis. Le deuxième levier important, c’est l’Association des départements de France, avec laquelle on travaille beaucoup, où il y a aussi des vice-présidentes et des vice-présidents qui travaillent vraiment en osmose avec l’ADF et les élus de l’ADF. C’est un combat, je dirais, presque quotidien, qui est mené sur les

grands sujets que vous avez évoqués. Alors, je peux partager certains points qu'Hugo a soulevés, notamment sur la démographie médicale. On a toujours dit que ce qu'on proposait ce n'était pas la meilleure solution ; que la meilleure solution c'est celle que tu as rappelée, Hugo, c'est le territoire a besoin de médecins et qu'aujourd'hui on voit bien... Je lisais encore ce matin un grand article de la Communauté de communes de Sancerre qui utilise aussi plein de moyens et finalement tout le monde essaye tout ce qu'il peut faire. Finalement quel est le résultat ? Le résultat, on le connaît. C'est zéro ou presque. Donc ce n'est pas la panacée, mais je crois fortement en ce bus itinérant parce qu'il permettra au moins à certaines personnes qui n'ont plus de médecin de pouvoir monter dans le camion et d'avoir au moins un renouvellement d'ordonnance. C'est comme les bornes, on l'a bien dit. Ce n'est pas la panacée, mais beaucoup de communes commencent à nous faire appel parce qu'elles ne savent plus comment faire. Quand Madame la Ministre est venue, j'étais avec Madame la Présidente de l'agglomération, au cours d'un déjeuner, le déjeuner à 95 % a été basé sur la situation du Cher au niveau des médecins. Et voilà, elle nous a entendus, elle nous a, oui, tendu la main aussi. Peut-être qu'on la reverra et je pense qu'on a besoin d'elle, oui, on a besoin de tous les ministres. On n'arrête pas, au quotidien, de faire remonter les situations catastrophiques de tous les départements de France. Effectivement, ça pourrait être réglé, je suis entièrement d'accord. Ça pourrait être réglé, mais on l'a suggéré même à Madame la Ministre il y a quelques semaines, mais visiblement ce n'est pas la voie entendue par le gouvernement. Elle l'a clairement dit du reste, c'est pas du tout encore dans les tuyaux. Donc on ne peut que le regretter parce que, effectivement, je sais pas, franchement je sais pas comment on va s'en sortir. Pourtant on essaye et je ne suis pas le seul président de département à multiplier les actions pour essayer de trouver des solutions. Je pense que la solution nous dépasse complètement. Elle est vraiment dans les mains de ce gouvernement.

Alors oui, on peut faire mieux, c'est vrai, mais il faut tenir, je l'ai dit tout à l'heure, pour nos concitoyens parce que je vous rappelle quand même qu'avec un budget tel, il faut assumer nos principales compétences. Nos

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

principales compétences c'est, vous le savez, les solidarités, le social et le monde du handicap. Ils ont besoin de nous. Il faut déjà que l'on assure nos missions et voilà, il ne reste plus grand-chose. Quand vous enlevez 61 % du budget, il reste 3 % à peu près sur lesquels on peut agir. Voilà. Des pistes non coûteuses, je pense qu'on en a envisagé. On les partagera de toute façon au cours de cette année 2023 dans un but : c'est bien sûr de rendre ce territoire encore plus attractif qu'il ne l'est. Voilà. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, Richard ?

M. BOUDET – Tout d'abord, pour commencer, je voudrais souhaiter la bienvenue à Jean-Luc BRAHITI au sein de nos instances départementales. Alors, on le sait toutes et tous : nos collectivités rencontrent de réelles difficultés pour bâtir leurs budgets primitifs et nous devons faire des choix. Mairies, départements, communautés de communes, toutes les structures de notre territoire, sans exception, ont été impactées par l'explosion des coûts de l'énergie, l'instauration de mesures réglementaires sans omettre les taux d'intérêt qui se sont envolés. Tout l'objectif de ce budget primitif a donc été de concilier la qualité et les économies de gestion, de dégager des marges pour atteindre nos objectifs. Et pour conclure, je laisserai mes collègues vice-présidents, chacun dans leur délégation, présenter leur budget et donc leur politique. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. FLEURY, président – Merci, Richard. Très belle transition. Philippe ?

M. CHARRETTE – Je pense avoir compris pour le problème de chiffre d'affaires. C'est une erreur d'échelle, pour moi. Le 250 que l'on lit sur le graphique de droite devrait être à 300. Tout est décalé de 50. C'est ce que je retrouve dans le précédent, celui de l'année précédente. À vérifier quand même par les services. C'est-à-dire qu'il n'y a pas que 2015 qui est décalé ; toutes les années sont décalées.

M. FLEURY, président – Très bien, merci Philippe. Donc, si vous voulez bien, on enchaîne avec le dossier 10 sur le budget primitif

d'aménagement du territoire. On a en ligne Patrick BARNIER. Patrick, tu nous entends ?

10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Je vais présenter le budget de Patrick sur l'aménagement du territoire. Ce budget s'élève à 15,3 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 9,1 en dépenses d'investissement. Pour ce qui est du fonctionnement, le montant est similaire à celui de 2022. Il concerne principalement le SDIS pour 13,9 millions d'euros, la contribution au financement de l'agence du CIT (Cher Ingénierie des territoires) pour 400 000 euros compensé par une recette de 330 000. Le financement du CAUE (conseil de l'architecture, de l'urbanisme et l'environnement du Cher) pour 400 000 euros, y compris le reversement de la taxe d'aménagement. La contribution à Berry numérique pour 180 000 euros, la contribution au PRI pour 160 000 euros, le PLR pour 100 000 euros. À noter pour 2023 l'incorporation dans ce budget d'une ligne relative à l'association des maires à hauteur de 163 000 euros positionnés en 2022 dans le budget des finances. C'est un changement de périmètre.

En ce qui concerne l'investissement, le budget est en augmentation de 1,5 million d'euros. 7,5 millions d'euros sont alloués aux communes, aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dans le cadre du nouveau règlement de la politique d'aménagement du territoire. Donc c'est effectivement 1,5 million d'euros de plus que précédemment. Et on a 1,6 million d'euros qui concerne Berry numérique. À noter que la convention avec Berry numérique arrive à échéance en 2023.

M. FLEURY, président – Très bien, merci Philippe.

10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Débats

M. LEFELLE – Toujours dans un souci de constance, de rappeler que, même si on va voter cette partie du budget, on prend acte, sans l'approuver, de l'allongement de la durée des contrats passés avec les collectivités infra-départementales qui ont pris un an, sans que l'enveloppe soit augmentée d'autant. On revient à une diminution de 25 %, si mes calculs sont bons. Ce n'est pas nouveau. On l'avait déjà dit, on le redit. Personne n'est surpris.

M. FLEURY, président – Bien, pas d'autres questions sur l'aménagement du territoire ? Donc là faut qu'on commence le vote. Donc sur ce vote d'aménagement du territoire, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Alors combien d'abstentions ? Vous pouvez lever la main ? Six abstentions. Et tout le groupe communiste écologique et partenaires ne prend pas part au vote et Madame FELIX, donc ça fait sept abstentions. OK, on continue avec le dossier 11.

Adopté à la majorité (8 abstentions, 30 voix favorables).

11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Rapporteur : Mme Clarisse DULUC

Mme DE CHOULOT – Ce budget a d'ores et déjà été évoqué. Il est donc proposé une inscription de 120 000 euros en investissements et 109 967 euros en fonctionnement sur deux grands volets. Le premier, l'attractivité médicale du département et le deuxième volet, le soutien de l'accès aux soins dans les territoires sous-dotés.

M. FLEURY, président – Merci.

M. MICHOUX – On a déjà pas mal parlé de santé, mais alors c'est pas complètement désespérant. Faut dire qu'actuellement y a un groupe de travail inter-partisans qui existe au niveau de l'Assemblée nationale, qui

a commencé un tour de France, inter-partisans hors, effectivement, de ce que l'on peut qualifier d'extrême droite, qui va sur le terrain justement pour voir quelles doivent être les mesures à prendre et remettre des praticiens sur place. Alors ça peut être ce qui était demandé, l'installation au moins, non pas forcément obligée d'une installation sur des déserts, mais ça peut être ne pas favoriser en tout cas l'installation pour les zones les mieux dotées. Les zones les mieux dotées sont aujourd'hui très peu nombreuses en France. On voit des territoires qu'on pouvait s'attendre plus attractifs qui sont, qui souffrent, qui commencent à souffrir. Nous, ça fait un moment, mais d'autres, ça commence.

Je veux vous signaler également, alors sur une démarche doit être adossé un centre de santé qui va correspondre à l'hôpital de Vierzon, avec des praticiens étrangers, francophones, mais étrangers qui vont exercer sous la férule de seniors et qui pourraient, comme ça existe déjà dans les services hospitaliers au niveau des urgences, avoir cette pratique pendant deux ans et ensuite être installés comme médecins de plein droit. Donc c'est quelque chose qui a été signé aujourd'hui par l'agence régionale de santé (ARS) et qui doit pouvoir faire qu'un hôpital peut asseoir un centre qui permette la consultation extérieure, et donc devenir médecin référent pour, eh bien, des milliers de personnes. C'est une voie. Alors on peut avoir des oppositions, ça j'entends, mais aujourd'hui ni le conseil de l'Ordre, ni le syndicat des médecins n'est en mesure de dire que chaque praticien va prendre plus de patients. Donc il n'y a pas d'opposition de l'ARS, très clairement, puisqu'ils ont signé et puis nos médecins ne peuvent pas s'opposer à ces pratiques puisque, de toute façon, ils sont pas en mesure de répondre à cette disette aujourd'hui. Dont acte, on avance.

M. FLEURY, président – Merci pour toutes ces informations. D'autres prises de parole ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

12 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - HABITAT ET FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Rapporteur : M. Emmanuel RIOTTE

M. RIOTTE – Oui, président. Au titre de l’habitat et du fonds de solidarité logement (FSL), il est proposé d’inscrire en investissements 1 087 993,92 euros de dépenses et 84 000 euros de recettes et en fonctionnement 3 168 075 euros de dépenses et 1 111 256,30 euros de recettes.

M. FLEURY, président – Merci, Emmanuel. Sur ce budget, pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n’en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l’unanimité.

13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - INSERTION, REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE ET FONDS D’AIDE AUX JEUNES

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Alors quelques réflexions sur ce dossier, mais qui nous feront avancer sur les prochains rapports. La première, c’est que nous reconduisons le RSA tout en prenant en compte la hausse de son montant. La deuxième concerne le programme départemental d’insertion (PDI), puisque nous prolongeons d’une année le PDI existant, qui est échu fin 2022 de manière à pouvoir créer le prochain, en tenant compte des orientations du service public de l’insertion et de l’emploi (SPIE) et ensuite de France travail. Troisième réflexion, c’est sur le fonds social européen (FSE+), dont vous avez beaucoup entendu parler à chaque assemblée. Ça y est, malgré les retards nous avons enfin une convention de subvention globale sur ce FSE+, ce qui va nous permettre d’engager l’action, soutenir les parcours de retour à l’emploi 2022-2027, mais également de solder les actions existantes.

Sur les contrats aidés, on augmente un petit peu sur le secteur marchand et sur les contrats à durée déterminée d’insertion (CDDI). Sur le fonds

d'aide aux jeunes, on reconduit les aides individuelles, collectives et les fonds.

M. FLEURY, président – Merci, Bénédicte.

Mme DE CHOULOT – Vous voulez que je vous dise les montants qui ont déjà été dits par Philippe ?

M. FLEURY, président – Sur ce budget insertion, revenus de solidarité active et fonds des jeunes, pas de voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

14 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Donc sur l'action sociale de proximité, on avait en investissement 50 000 euros, en fonctionnement 1 025 157 euros et en recettes 38 500 euros. Les actions sont souvent très obligatoires, donc relativement inchangées. Cela dit, quelques orientations particulières sur ce budget : un effort accru sur l'accès aux droits, en particulier pour lutter contre le manque d'accès faute de numérique ; toujours une orientation sur la mobilité et enfin, dans le cadre du plan pauvreté, la lutte contre les faims psychologiques.

M. FLEURY, président – Très bien. Pas de prise de parole sur le budget d'action sociale de proximité ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ENFANCE FAMILLE

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Oui, merci Président. Alors avant de pouvoir évoquer les quatre prochains votes de budget, je voudrais simplement prendre une minute parce que nous avons la joie et le bonheur d’avoir nos directeurs avec nous aujourd’hui. Sur ces quatre votes de budget, ce sont quatre nouveaux directeurs, donc Madame JOURQUIN, directrice enfance-familles, Madame GIRAUD, directrice du foyer de l’enfance. Sophie BONNAUD, qui est la directrice de la direction autonomie, MDPH et puis le docteur DIALLO qui est nouvellement arrivé, qui est notre directeur de PMI. Donc voilà, je voulais leur souhaiter aussi, bien sûr, au nom de tous mes collègues, la bienvenue ici, dans cette assemblée départementale.

Voilà donc, en ce qui concerne le vote du budget primitif enfance familles, donc en fonctionnement nous sommes sur des dépenses de 31 318 541 euros, dont une dépense qui s’inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l’enfance pour 2 361 711 euros. Et en recettes de fonctionnement 1 514 075 euros et des recettes qui s’inscrivent également dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l’enfance pour 376 075 euros. Ce qui peut être aussi éventuellement remarqué c’est que, malgré notre inscription à travers cette stratégie nationale et ce conventionnement avec l’État, nous ne sommes, malgré tous nos efforts, qu’à 376 075 euros de recettes. Je tenais quand même à le signaler. Donc ce n’est pas nouveau, parce que nous l’avons déjà longuement abordé. Nous sommes toujours dans l’augmentation du nombre d’enfants pris en charge par le Département dans le cadre de l’aide sociale à l’enfance. Voilà. Pour autant, nous multiplions les projets et les innovations pour pouvoir les accueillir et trouver des solutions les meilleures on va dire dans un contexte qui est compliqué, face également au manque de pédopsychiatrie et de réponse pour ces situations extrêmement complexes. À noter sur 2023, la création au deuxième semestre, suite à un appel à projets, d’un village d’enfants de 24 places sur le département afin de permettre la prise en charge des enfants et notamment des fratries. L’inscription de 28 places

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

utilisées dans des maisons d'enfance à caractère social (MECS) hors département avec 5 places réservées pour la MECS d'Eole. Et puis vous retrouvez également l'indice en année pleine pour l'augmentation des indemnités des assistants familiaux. Voilà les grands postes.

Également la création d'un poste d'éducateur à l'association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI) puisqu'il y a également un grand nombre de mesures éducatives en augmentation. Et puis toujours l'attribution de subventions aux associations. Et également le déploiement du service d'accompagnement pour le maintien de l'enfant à domicile puisque, vous le savez, dans certains cas, ça évite des placements et c'est ce dont nous avons recours. Je n'ai rien à ajouter de plus.

M. FLEURY, président – Merci, Sophie. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non, je n'en vois pas sur ce budget enfance familles. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

16 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Alors le vote du budget primitif protection maternelle et infantile (PMI). En dépenses de fonctionnement, 759 070 euros, dont également inscrits dans la stratégie, citée dans le vote précédent, 10 570 euros pour des recettes 61 870 euros, notamment des remboursements de consultations, puisque ce sont des consultations de médecins, de sages-femmes et de puéricultrices. Et puis 14 870 euros inscrits en recettes dans le cadre de la stratégie. Voilà.

Donc les actions mises en œuvre se poursuivent dans le cadre de la prévention. Et notamment ce qui n'a pas d'impact sur le budget PMI, mais j'aurais dû vous en parler sur le rapport précédent, veuillez m'en excuser, ce qui a quand même un impact sur la prévention inscrit dans la

stratégie, c'est l'accompagnement de notre centre parental vers une labellisation Aire de famille, ce qui est dans l'accompagnement de la triade père-mère-enfant, un nouveau paradigme en protection de l'enfance. Et nous avons le souhait, sur 2023, de pouvoir avancer tous ensemble à travers des formations incluant notamment les professionnels de la PMI. Voilà.

M. FLEURY, président – Merci Sophie. Sur ce budget, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Donc des dépenses en investissement sur ce foyer de l'enfance pour 1 730 360 euros et des recettes également en face, en investissement pour 323 185,35 euros et des dépenses de fonctionnement alors en augmentation là aussi pour 8 179 031 euros et des recettes pour 546 482 euros. Alors un foyer de l'enfance qui s'est progressivement doté d'une équipe de direction réorganisée, avec des chefs de service, qui s'est renforcé dernièrement avec l'arrivée d'un directeur adjoint à la directrice. Également une équipe éducative de nuit composée de deux assistants sociaux éducatifs et la création d'une équipe d'animateurs composée d'un chargé de projet et de six agents afin de proposer des animations aux jeunes sur ce site et donc une équipe itinérante de professionnels, dont cette équipe de nuit, ce qui permet de faire fonctionner ce foyer de l'enfance dans un contexte on va dire beaucoup plus posé que ce qu'on a pu connaître. Aujourd'hui, je crois qu'on peut saluer tout le travail qui a été fait à l'arrivée de notre directrice, de Madame GIRAUD, voilà, saluer aux côtés de notre directrice générale adjointe Marie-Claude AUBERTIN, parce que cela a été aussi un gros sujet qui nous a beaucoup occupés. Le président aussi a été très

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

attentif et je voudrais remercier tout le travail qui a été fait au niveau de ce foyer de l'enfance.

Des travaux, donc des travaux qui se terminent sur une unité avec bientôt d'autres travaux qui vont être engagés. Rien que quand on arrive sur ce site on peut voir les efforts qui ont été faits en termes d'investissements. Voilà.

Vous annoncer aussi d'un projet d'ouverture de 12 places sur une unité de Vierzon, qui nous amènera certainement à avoir des débats et à voter au budget supplémentaire (BS) : on en discutera, mais cette unité est nécessaire, notamment dans l'urgence suite à la fermeture du lieu de vie cette fin d'année, où tout le monde a été mobilisé sur ce sujet.

Voilà, je pense vous avoir à peu près tout dit, mais si vous avez des questions, je peux y répondre.

M. FLEURY, président – Merci Sophie. Je souscris pleinement aux propos tenus par Sophie BERTRAND en charge de l'enfance et de la famille. Il est vrai, on en a parlé pendant des mois et des mois des turbulences connues au centre départemental de l'enfance et de la famille. On a beaucoup échangé avec les représentants du personnel qui étaient très inquiets de la situation. Là aussi, je pense qu'il ne fallait pas reculer, que le Département a pris conscience des grandes difficultés, que le Département a mis des moyens importants au niveau humain avec le recrutement de beaucoup de personnes. Et je salue aussi tout le travail effectué ici par Madame GIRAUD et ses équipes, sous la houlette de Marie-Claude AUBERTIN. Je pense qu'on peut dire aujourd'hui qu'on est sorti du tunnel. Ça a été très compliqué et il ne faut pas oublier la place des enfants qu'on abrite. C'est pour ça que j'ai demandé que les travaux aillent beaucoup plus vite que prévu sur ces deux bâtiments pour offrir rapidement un cadre de vie moderne et confortable aux enfants que nous accueillons. En tout cas, un grand coup de chapeau à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la remise à niveau de cette structure.

**17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CENTRE DÉPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)**

Débats

M. METTRE – Merci Président. Simplement pour dire que, effectivement, ce qui avait pu, en tout cas, nous sur notre canton avec Irène FELIX, être un élément de très forte inquiétude, sur un système qui était devenu délétère pour les enfants et les familles. On a constaté que l'adjonction de cadres intermédiaires, la venue d'une nouvelle direction, des perspectives aussi, au moins maintenant il y a une vision et cette vision permet à l'ensemble des agents du CDEF de savoir où on va. Déjà ça c'est beaucoup, parce que il y avait peut-être un manque. Enfin bref, je ne vais pas revenir sur le passé. Probablement que c'est plutôt une bonne direction. Les travaux qui ont été faits vont, bien sûr, dans le bon sens. Puis tout cela c'est pour le mieux de ces enfants et de ces familles qui sont dans des détresses importantes.

M. FLEURY, président – Merci Renaud. Très bien, sur ce budget du centre départemental de l'enfance et de la famille, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**18 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTONOMIE DES
PERSONNES HANDICAPÉES**

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Oui, merci. Sur ce budget, il est noté dans le rapport 75 500 euros en dépenses d'investissements et également en dépenses de fonctionnement 62 842 834,85 euros et des recettes en fonctionnement pour 12 553 943,29 euros.

Alors bien sûr toujours des actions qui se poursuivent, des actions menées qui visent à développer l'ensemble des initiatives et des projets innovants pour l'accueil et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Avec, vous l'avez noté, une PCH qui continue à augmenter, mais bon c'est normal puisque c'est une prestation qui est dynamique et

ouverte. Alors donc un nombre de bénéficiaires qui est en augmentation. Donc une proposition de crédit pour cette PCH qui s'élève à 14 millions sur ce budget 2023.

Le dispositif d'accueil familial social pour 970 000 euros, qui continue aussi, malgré des difficultés de recrutement, sur lequel nous allons également lancer une communication. Voilà et puis un sujet qui est d'actualité : c'est le développement de l'habitat inclusif. Notre collectivité s'est portée volontaire pour expérimenter ce dispositif qui était lancé par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le ministère, ce qui permet de bénéficier la prise en charge financière à hauteur de 80 % pour une durée de sept ans et des dépenses d'allocation de vie partagée sur ces projets d'habitat inclusif, avec une prise en charge par le département pour 20 %. On avait déjà pu en discuter lors d'un précédent rapport qui dû être voté en octobre dernier.

Les orientations pour l'année 2023 : donc la transformation des réponses médico-sociales, qui sera un axe fort aux côtés, bien sûr, de l'ARS, qui sera intégrée dans notre futur schéma. Deux contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) également qui vont démarrer sur deux associations pour le handicap sur 2023.

Attendez, j'ai oublié quelque chose de très important. Excusez-moi. Les quatre places qui seront ouvertes également sur CHEZAL-BENOIT, quatre places de femmes. À noter parce que c'est un réel besoin et attendu.

M. FLEURY, président – Merci Sophie. Jean-Pierre.

**18 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTONOMIE DES
PERSONNES HANDICAPÉES**

Débats

M. CHARLES – On n'a pas de remarque de fond à faire sur ce dossier. Simplement juste la vision de la première page pour des compétences qui, je le rappelle, il y a quelques décennies, n'étaient pas dévolues au Département. Maintenant, elles le sont. 62 millions de dépenses presque 63, 12 500 000 de recettes, y compris l'a participation des bénéficiaires eux-mêmes. Ça, si vous voulez, si on ne se bat pas... Oui, il y a beaucoup

de combats, on l'a dit tout à l'heure sur nos moyens, etc... Si on se contente de regarder, on va mourir et vous savez ce qui se passe. Je l'ai dit tout à l'heure, on est à 3 % d'autonomie financière sur le département. Quand on sera à zéro, on prendra les clés du camion, on donnera ça à Monsieur le Préfet et on aura fait 50 ans de marche arrière en matière d'autonomie des collectivités. On a voulu se saisir de ce seul chiffre parce qu'il est fondamental. Il est fondamental. Ça fait cinq ans que c'est à la charge du Département. Il ne faut pas les regretter. C'est pas du tout un regret. Il ne faut pas que nos propos soient mal compris, mais en tout cas c'est quand même un scandale que toutes ces dépenses soient quasiment à 90 % à notre charge. Alors qu'il y avait des engagements, je me rappelle notamment sur les transports des personnes, des jeunes handicapés, il y avait des engagements de suivi à 80 % et puis il a suffi d'une loi de finances dans les années 2013 pour mettre cela à la poubelle, qu'on se retrouve à tout décaisser nous-mêmes. Merci.

M. FLEURY, président – Merci Jean-Pierre. Je crois que tout le monde ici partage tes propos. Sur ce budget d'autonomie des personnes handicapées, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

19 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Avec des dépenses d'investissement à hauteur de 702 907,50 euros, au titre du fonctionnement 49 622 214 euros en dépenses et 24 202 452 euros en recettes. Je me joins aux explications de Sophie puisqu'on a ce point en commun sur l'accueil familial social et également sur l'allocation à la vie partagée ; donc je ne reviendrai pas là-dessus. Sur la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD), il faut

aussi signaler qu'elle est aussi en baisse. Et puisque nous parlons de promesse non tenue, la revalorisation de la BAD finalement n'est pas à 50 % pour l'instant, mais à 35 %. Donc le reste est supporté par le Département.

Un mot sur l'aide à l'investissement. Donc les travaux dans HENRICHEMONT sont en cours et les travaux de SAINT-SATUR vont débiter, avec un petit point d'alerte par rapport au surcoût qu'il peut y avoir actuellement. Et puis un grand volet prévention, avec la conférence des financeurs et le schéma départemental, qui va être un effort d'autant plus cette année et d'autant plus du fait de la désertification médicale. C'est extrêmement utile et nécessaire.

M. FLEURY, président – Merci Bénédicte.

**19 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTONOMIE DES
PERSONNES ÂGÉES**

Débats

Mme FELIX – Je ne peux pas m'empêcher de réagir par rapport à ce rapport sur plusieurs points. D'abord sur le montant de l'investissement, 702 000 euros, dont 307 000 pour la modernisation des EHPAD. Autrement dit, pas grand-chose voire rien du tout. Je pense que ce n'est pas bien de ne pas avoir d'ambition en matière de modernisation des EHPAD. C'est vrai que beaucoup de personnes préféreraient ne pas avoir à terminer leur vie dans ces établissements. Pour autant, ces établissements restent utiles pour un certain nombre de nos aînés. Et restant utiles, il faut qu'ils restent dignes, il faut qu'ils restent à niveau. Et il y a encore beaucoup à faire pour que l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du Cher soit à la bonne hauteur. Ça fait plusieurs années que je m'exprime là-dessus et je constate, année après année, que les choses n'avancent guère. Je veux aussi insister sur le type de modernisation et exprimer ici l'inquiétude que j'ai de voir que l'on puisse encore projeter, de construire des bâtiments de plus de 200 places, comme ça va être le cas à Bellevue, comme si nous n'avions pas connu le Covid, nous n'avions pas connu l'angoisse des résidents, de leurs familles et des soignants pour contenir la propagation

d'un virus dans des établissements de grande taille. Voilà le premier point sur lequel je voulais intervenir.

Le second concerne l'aide à domicile. On peut se dire que, effectivement, il faut accentuer l'effort sur l'aide à domicile ou il faut diminuer l'effort sur les EHPAD parce qu'on veut accentuer l'effort sur l'aide à domicile. Sauf que ce discours qui nous est tenu depuis des années ne se traduit en rien puisque, année après année, le nombre de personnes qui sont accompagnées en aide à domicile diminue, ce qui dans un département dont la population vieillit n'est pas un petit paradoxe. Alors on nous explique un coup parce que les règles en matière de déclaration de revenus ont changé, parce que, parce que, parce que. Moi j'y vois plutôt une grande insuffisance d'information des aînés et une grande incapacité finalement, qui n'est pas que celle du département, qui est beaucoup plus collective que ça, une grande incapacité à la fois à rendre attractifs les métiers d'aide à la personne et à structurer l'offre de service d'aide à domicile dans le département pour la rendre plus efficace et pour honorer effectivement les plans d'aide qui sont proposés aux aînés. Il y a des évolutions législatives qui sont prévues dans le domaine de l'aide à domicile. Je trouve qu'il serait important que l'on sache comment le département se situe dans cette réflexion, est-ce qu'il a une intention à l'échelle départementale et laquelle ? Comment il va y travailler ?

Je voudrais, à cette occasion, dire quand même l'immense fragilité des services qui existent aujourd'hui dans le département, immense fragilité qui a conduit l'un d'entre eux à retarder le versement de la paie de janvier à ses agents au-delà de ce qui est normalement concevable. Donc il y a bien là un sujet qui n'est toujours pas traité au fil des années et donc il va bien falloir finir par s'emparer.

Dernier point : celui-là sera plus positif, pour dire combien la politique mise en place par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (la CNSA) au titre de la conférence des financeurs a été une politique intéressante de prévention et combien, pour le coup, l'enveloppe disponible pour le département qui n'est pas négligeable, près d'un million d'euros, est une enveloppe utile pour la mise en place de ces politiques d'aide aux aînés.

Voilà les éléments sur lesquels je voulais intervenir. En fait, c'est une profonde tristesse de ma part de voir que, dans ce domaine de l'aide aux personnes âgées, au fond on se contente de l'atrophie des moyens.

Mme DE CHOULOT – Oui, quelques éléments. Là je ne peux que m'inscrire en faux contre ce reproche qui nous est adressé, puisque, au contraire, on est extrêmement mobilisés sur cette question et qu'on y travaille sans relâche. Alors un premier mot sur la modernisation des EHPAD. La réalité est malheureusement un petit peu plus complexe puisque le Département a une ambition pour la rénovation de ses EHPAD. Effectivement cette assemblée a d'ailleurs voté la rénovation d'un certain nombre d'EHPAD qui est planifiée sur les prochaines années et nous avons eu le plaisir de signer la CRD avec la région qui va nous aider, effectivement, dans la rénovation de l'EHPAD de Bellevue.

Alors pourquoi vous ne voyez pas aujourd'hui plus d'EHPAD qui sont en train de monter leurs murs ? Eh bien, comme je le disais, la réalité est un peu plus complexe et en particulier il faut le dire : nous manquons de directeurs. Nous avons des difficultés aussi dans la gestion de ces établissements. Or mener un projet architectural, ça demande énormément d'énergie et énormément de temps. C'est vrai que nos EHPAD sont eux dans l'urgence et souvent un peu pris de court par rapport à ce que dont nous avons besoin pour pouvoir entreprendre la construction. Mais sachez que le Département a réellement une ambition et l'ambition d'avoir des établissements qui peuvent accueillir les personnes dans les meilleures conditions. On ne peut pas faire une croix sur les EHPAD tout simplement parce que le fameux virage domiciliaire – et là pour le coup je vais vous rejoindre – eh bien nous pose un certain nombre de difficultés. À l'heure actuelle, c'est une volonté nationale, c'est très bien, mais derrière les difficultés s'accumulent et nous ne sommes absolument pas soutenus au niveau national. Nous nous débrouillons avec l'existant.

Je serai rapide, mais pourquoi, sur l'aide à domicile, nous avons des difficultés ? C'est vrai que nous avons un département qui est vieillissant, mais il faut nous féliciter : tout le monde ne vieillit pas dans la

dépendance pendant plusieurs années. Les gens vieillissent, mais finalement l'âge de la dépendance recule aussi. Ceci explique probablement que le vieillissement ne relève pas non plus mathématiquement l'APA à domicile. Malgré tout, il est vrai que nos services à domicile ont des difficultés. Nous y travaillons également et nous travaillons avec eux et suivons actuellement dans une réorganisation, voire une réforme de leur propre modèle. Ça c'est le premier point. Au niveau national, eh bien je participe par délégation du Président à un groupe de travail restreint sur la loi *Bien vieillir* qui va apporter sa contribution au gouvernement et qui apporte également sa contribution à l'Assemblée nationale. J'y serai encore mercredi prochain puisque nous allons finaliser la réponse que nous allons adresser au ministère sur le volet de l'aide à domicile. Et la voix des départements est claire. Il faut effectivement beaucoup plus d'ambition là encore que le législateur n'en a pour l'instant.

M. CHARLES – Sur ce sujet, nous partageons plusieurs des réflexions d'Irène FELIX et en même temps on ne peut pas exclure justement l'état financier du département et des départements dans les décisions qui sont prises. C'est clair. Bénédicte de CHOULOT a été une excellente avocate de son dossier. Mais en tout cas ces sessions, c'est aussi l'occasion de redire que des propositions existent sur la question des aidants et de l'ensemble des personnes qui agissent dans l'aide à domicile. C'était d'ailleurs même dans notre programme électoral du groupe présidé par Delphine que de proposer la réunion, comme ça se fait un peu sur l'eau, la réunion des partenaires dans un premier temps, mais ça je sais que vous le faites régulièrement, mais aussi la mise en œuvre d'un service public départemental qui puisse embaucher, agir avec du personnel payé normalement, avec des formations, avec un véritable statut. Et ça nous regrettons parce que, effectivement, quand l'année prochaine, quand ils vont nous retirer encore quelques millions, quand ils vont nous augmenter les prix de l'énergie encore, oui, on ne va plus investir que trois francs six sous dans les EHPAD, puis on va laisser tous ces gens dans ce département qui sont dans des statuts extrêmement importants,

qui ont une grande utilité, on va les laisser au gré des associations que je ne critique pas par ailleurs. Elles font leur travail aussi bien que possible, mais dans une précarité alors qu'il nous faut vraiment réhabiliter ces métiers. Il y a des départements qui se mettent sur cette voie-là. Pourquoi pas créer vraiment un service public départemental, tout en disant qu'effectivement... ? Moi je n'ai rien à reprocher à nos fonctionnaires d'ici, je n'ai rien à reprocher aux associations qui œuvrent, soutenues par nos moyens, mais il faut réunir tout le monde et construire ce service public. Ça on y reviendra tous les ans, Président. La pédagogie, c'est souvent la répétition. Même si le gouvernement a quelques échecs sur la réforme des retraites actuellement en matière de pédagogie, nous on prônera quand même la pédagogie de la répétition et de l'explication sur ces questions. Merci.

M. FLEURY, président – Merci Jean-Pierre. Je voudrais simplement répondre à Irène FELIX en disant que, comme par le passé, le département a toujours aidé à la rénovation et à la construction de nouveaux EHPAD. Moi j'ai un tableau sous les yeux. C'est pour la période 2023-2028 : le département va subventionner à la hauteur de 10 millions d'euros les EHPAD, des projets qu'on connaît. Résidence de Bellevue, 3 millions, La Noue, avec les municipalités de VIERZON, avec l'ARS, on est en train de travailler sur le nouveau projet de La Noue. Taillegrain : l'ARS nous a demandé d'augmenter notre enveloppe pour que leur projet puisse voir le jour. On a mis sur la table plus 500 000 euros. On ne peut pas dire que le Département fait rien. Ce n'est pas vrai. Sur les projets à venir, je vous dis, 2023-2028, c'est 10 millions d'euros.

Mme FELIX – 307 000 euros, Monsieur le Président.

M. FLEURY, président – Il se trouve que là on n'a pas beaucoup de projets.

Mme FELIX – 307 000.

M. LEFELLE – Monsieur le Président, ne vous inquiétez pas. Quand vous mettrez en œuvre ces projets-là, on le dira. Mais aujourd’hui on fait un constat qui est celui du budget. Moi j’entends les engagements sur « oui, on va faire tout ça », mais en attendant on a déjà entendu ce discours par le passé et on en est toujours là. Donc nous on ne peut que redire ce que nous avons toujours dit sur le sujet. Et dès qu’on verra les projets sortir, on s’en réjouira.

M. FLEURY, président – Mais encore faut-il avoir des projets finis. Puisqu’il y a beaucoup de projets, mais pas beaucoup sont finis, à part celui de la résidence de Bellevue qui est bien avancé, mais voilà. Quant aux services d’aide à domicile, je pense que tout le monde a de grandes inquiétudes et que on peut être inquiet. Et c’est un paradoxe total. Au moment où on prêche le maintien à domicile, on va plus avoir de personnel pour aider à domicile : pas de statut, des gens mal rémunérés, difficulté donc pour les directeurs de ces structures à recruter et puis un grand flou sur le devenir de ces services d’aide et d’accompagnement à domicile (SAAD). C’est pour ça, nous on a mis en place, sous la houlette de Bénédicte avec plusieurs élus de cette assemblée, un groupe de travail sur ces services à domicile. On a reçu, on est en train de tous les recevoir les uns après les autres. *Facilavie, A tout âge, ADMR*,... il n’y a plus de solution. Là aussi, il faut que l’État dise où il veut aller et qu’est-ce qu’il veut faire. Parce qu’on est vraiment dépourvu aussi de solutions. *À tout âge*, ils sont au bord du précipice. On a aidé *Facilavie* il y a trois ans maintenant. Il faudrait à nouveau les aider, mais à chaque fois c’est le département encore qui est là.

M. CHARLES – Pardon, président. Si vous le permettez, vous voyez les associations pour savoir ce qu’elles ont envie. Mais c’est à nous de leur dire ce que... Vous voyez ce que je veux dire ? La différence entre vous et nous, ce n’est pas trop sur des questions budgétaires quand ils restent là ; c’est effectivement c’est à nous, Département, de dire ce qu’on veut et quels sont ensuite les outils dont nous nous dotons pour mettre en

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

place la politique dont nous sommes chargés. C'est pas... Vous savez, on a souvent cette discussion, Monsieur le Président, mais...

M. FLEURY, président – C'est pourquoi un groupe de travail a été monté pour réfléchir et faire des propositions.

M. CHARLES – Ces propositions, il faudra les connaître. Est-ce que vous êtes oui ou non d'accord par exemple pour sortir justement des impasses, des difficultés financières des différentes associations, justement créer ce service public et de s'inspirer de ce que font les départements pour que nous puissions effectivement, en collaboration avec les associations... ? Il ne s'agit pas de les squeezer, mais qu'on ait effectivement des statuts, des reconnaissances, des formations, des métiers et une perspective tout simplement.

M. FLEURY, président – Tout ça c'est voilà, c'est le travail qui est mené actuellement. Très bien. Alors, sur ce budget, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

M. MECHIN – Je ne vais pas à l'encontre de ce qu'a dit Irène FELIX, de ce qu'a dit aussi Bénédicte. Compte tenu du développement de l'habitat inclusif qui est dans le programme, me concernant je m'abstiendrai sur ce rapport. La démocratie marche dans notre groupe.

M. FLEURY, président – Bien, alors on recompte. Cinq voix contre, c'est ça ? Abstentions ? Sept abstentions.

M. LEFELLE – Chez nous, ça fait sept contre et une abstention.

Adopté à la majorité (24 voix pour, 7 contre et 7 abstentions).

20 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉDUCATION

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Oui, au titre de l'éducation, il vous est proposé d'inscrire en investissement 10 335 500 euros de dépenses et 1 589 571 de recettes. Et en fonctionnement, 8 401 569 euros de dépenses et 781 000 euros de recettes. Donc de cette politique éducative du département bénéficient 11 530 collégiens dans nos 26 collèges. On note une baisse des effectifs qui se confirmera, malheureusement, dans les prochaines années, au regard des chiffres du premier degré. Néanmoins nous avons voulu maintenir nos engagements sur la politique éducation. Vous retrouvez dans les grandes lignes la DGF pour 3 733 000 euros et nous avons prévu une enveloppe de 200 000 euros pour venir en aide aux collèges qui sont en difficulté cette année face à l'inflation. On retrouve notre feuille de route restauration pour 459 570 euros, l'aide à la mobilité pour 204 000 euros, la maintenance des bâtiments dans les collèges 506 000 euros. Je continue, l'aide aux séjours pédagogiques et cette année on a nos collégiens qui ressortent enfin de leurs collèges. Donc les séjours pédagogiques, il y a aussi les 100 euros par élève pour 275 000 euros. Nous avons maintenu nos bourses départementales. C'est une réelle volonté, pour 460 000 euros. Nous avons la mise à disposition des équipements sportifs qui viennent aider les communes et qui permettent à nos collégiens de faire du sport, pour 430 000 euros. On retrouve les territoires et résidences d'éducation artistique et culturelle (TREAC) et les Lez'Arts aux collèges. La mise en œuvre de la stratégie numérique éducative, donc la maintenance dans les collèges pour 585 485 euros et 753 000 euros pour la stratégie départementale.

En investissement, un budget ambitieux pour 9 582 000 euros. Vous retrouvez nos grands projets qu'on décline sur plusieurs années : l'amélioration de l'accessibilité aux handicapés pour 465 000 euros ; l'amélioration thermique et énergétique pour 730 000 euros, des grosses réparations, un peu plus de 1,1 million d'euros, les rénovations des salles de sciences dans quatre collèges pour 765 000 euros, les opérations de restructuration des demi-pensions pour 1 245 000 euros. On commence

les travaux à DUN-SUR-AURON pour 830 000 euros, AVORD pour 530 000 euros. Voilà à peu près les grandes lignes de la politique éducative.

M. FLEURY, président – Très bien.

20 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ÉDUCATION

Débats

M. METTRE – Oui, merci Président. Simplement une question : vous avez dit, Anne, que les collégiens ressortaient des établissements scolaires et nous qui sommes en plein, là c'est la période des conseils d'administration des collèges, j'en fais un d'ailleurs ce soir encore, quelle sera la politique justement du Département sur ces voyages qui sont là pour certains pour rattraper ce qui n'a pas pu être fait les années antérieures ?

Mme CASSIER – Tous nos collègues nous ont répondu et ce sera à la commission permanente du mois de février pour qu'ils aient une réponse rapide. Ça vous sera présenté en février.

M. MICHOUX – On a parlé de l'explosion du prix des énergies, mais il n'y a pas de quantification et j'aimerais voir à quoi ça correspond parce que, j'imagine, sur le plan bâtementaire c'est pas le moins important pour les collègues.

Mme CASSIER – On ne les a pas encore, c'est pour ça qu'on a prévu une enveloppe, pour venir en soutien, mais ça va venir. Les collègues vont nous alerter au fur et à mesure. Ça va venir, oui.

M. MICHOUX – Non, mais c'est vrai parce que, au niveau des collègues, c'est vrai, mais c'est vrai aussi au niveau de nos autres bâtiments. On parle de l'explosion du prix des énergies ; on n'a pas de... j'aimerais que l'on puisse avoir une quantification. On y va sur un vœu qui vous est

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

proposé à la fin, mais je pense qu'il est complètement justifié si on a justement ces chiffres.

Mme CASSIER – Je ne veux pas dire de bêtises, c'est pas ma partie principale.

M. FLEURY, président – Simplement, pour répondre, on a eu la chance de bénéficier de contrats intéressants *via* Approlys.

M. MICHOUX – Mais les contrats ont beau être corrects, mais c'est vrai qu'on part sur des augmentations importantes quand même.

M. FLEURY, président – Quand on aura la liste, on vous la donnera.

M. MICHOUX – Après, il y a, en effet, toute une politique de réhabilitation. On voit les travaux lourds pour 10 millions, mais on voit aussi qu'on en est à 730 000 euros sur nos bâtiments scolaires, en termes de rénovation thermique, spécifiquement rénovation thermique. Il y a là des enjeux énormes. Il y a notamment l'étape avec la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). On voit qu'il y a des subventions complètement axées sur ce genre de projet. À quelle vitesse on propose d'avancer sur ces rénovations thermiques des bâtiments ? On en a parlé pour les EHPAD, mais c'est vrai que, sur les bâtiments scolaires, il y a un enjeu qui me paraît important.

M. FLEURY, président – Sur le budget éducation, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

21 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - JEUNESSE

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Alors la jeunesse. Des dépenses de fonctionnement de 406 000 euros. Vous savez que nous avançons à grands pas sur cette

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

politique jeunesse que nous menons pour les jeunes, mais surtout avec les jeunes. Nous avons installé notre Conseil départemental des jeunes collégiens le 7 décembre. Vous retrouvez des soutiens des associations pour 62 000 euros, les aides au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) 7 500 euros, le soutien aux accueils de loisirs sans hébergements pour 115 000 euros, le dispositif mobilité secours, des nouvelles actions grâce au service national universel (SNU). Nous avons expérimenté le BAFA citoyen qui fonctionne très, très bien pour faire face au manque d'animateurs sur nos territoires pour nos centres de loisirs ; on renouvelle l'opération. Pour faire fonctionner notre conseil départemental des jeunes collégiens, 105 000 euros.

M. FLEURY, président – Très bien. Sur ce budget jeunesse, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

22 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - SPORTS

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. FLEURY, président – Je vous propose, avant la pause, de finir avec les sports.

M. BOUDET – Moi je vais vous proposer de faire quelques mouvements sportifs avant d'aller déjeuner. Tout le monde n'est pas partant *a priori*, mais bon.

Comme vous le savez tous, le sport est un acteur du développement de l'être humain, qu'il soit à titre individuel ou à titre collectif. Alors comment notre Département accompagne les acteurs du développement des activités sportives ? Comme vous le savez, nous sommes en année olympique. Ce matin débutait la coupe de monde de ski à COURCHEVEL et à MERIBEL alors qu'hier Teddy RINNER remportait le grand prix de PARIS en judo.

Donc, effectivement, ce sont 1 306 000 euros qui sont votés en fonctionnement, qui vont vous être proposés, et en investissement

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

95 000 euros. Notre action pourrait simplement se limiter à accompagner les comités sportifs départementaux, organes représentant la fédération de notre département du Cher. Eh bien non, pas du tout. Nous allons bien plus loin que ça. Nous aidons, bien entendu, les comités sportifs départementaux, qui regroupent l'ensemble des fédérations et des clubs locaux. Nous allons les accompagner à hauteur de 256 000 euros en fonctionnement et à hauteur de 75 000 euros en investissement, pour qu'ils puissent acheter du matériel qu'ils mettent à disposition des clubs locaux de notre département. Ensuite nous soutenons des manifestations internationales, nationales, locales qui ont toujours un intérêt départemental et nous nous retrouvons dans l'ensemble des sites départementaux lorsque ces manifestations se déroulent pour le développement de notre territoire et son attractivité.

Ensuite l'aide à la licence, qui va devenir une aide à la pratique sportive pour un montant de 110 000 euros. Cette aide à la pratique sera plus simple à gérer parce qu'elle passera directement par les usagers et non plus par les comités départementaux. C'était une demande de leur part.

Ensuite une aide à la formation aux pôles, aux centres d'entraînement et autres structures, aux clubs évoluant en régional. Tous vos clubs dans les collectivités ou dans les territoires qui évoluent à ce niveau de pratique sont accompagnés avec un crédit à hauteur de 60 000 euros.

Nous avons aussi un soutien aux équipes qui évoluent en national, que ce soit nos clubs de football. Il y en a un qui va jouer un match important en coupe de France mercredi soir à VIERZON, avec le Vierzon foot et nous avons aussi toutes nos équipes, qu'elles soient en volleyball, en handball, toutes les disciplines confondues et c'est un montant de crédit de 360 000 euros qui est prévu à cet effet.

Ensuite elle se décline aussi avec les déplacements, c'est-à-dire que nous accompagnons nos sportifs individuels amateurs parce qu'il n'y a pas que le sport professionnel, bien entendu, et les licenciés pour qu'ils puissent se déplacer dans le cadre de leurs compétitions. Et c'est 20 000 euros qui sont alloués à ce dispositif.

Maintenant un soutien important aux clubs phare du département au niveau de la pratique de compétition. C'est le Bourges basket, qui va

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

jouer pour essayer d'intégrer le *Final four* européen. Ce sont 178 000 euros qui seront crédités pour l'année 2023, si vous en êtes d'accord, et 60 000 qui sont utilisés pour l'image de notre département quand elles se déplacent, ces dames, dans notre Europe.

Et puis maintenant c'est l'aide aussi aux investissements dans le cadre de la création ou de la constitution des clubs sportifs, équipes ou sections pour un montant de 20 000 euros, sans – bien entendu – oublier les Jeux olympiques en 2024, l'appel à projets Terre de jeux, sur lequel nous avons une réunion bientôt avec l'ensemble des comités sportifs départementaux pour monter un projet au niveau du département du Cher. Et le montant sera, pour 2023, de 20 000 euros qui sera alloué et nous attendrons 2024 pour voir des compétitions qui pourront être qualificatives aussi pour les Jeux olympiques.

Je vous remercie.

M. FLEURY, président – Merci Richard. Alors, sur ce budget, y aurait-il des demandes d'intervention ?. Je mets aux voix ce budget sports y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

M. MECHIN – J'aurais dû intervenir tout à l'heure, au moment du rapport médical, mais j'en profite pendant qu'il y a le président du SDIS qui est ici, le directeur et son adjoint et vous. Suite à une réunion qui s'est tenue à Nérondes il n'y a pas longtemps, avec la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Cher, j'ai été effaré, d'ailleurs je crois que Bernadette COURIVAUD était là et Pierre GROSJEAN aussi pour soutenir ce que je vais vous dire. J'ai été effaré d'écouter les médecins locaux, qui font des gardes dans notre secteur et, la régulation du 15, ne leur envoie aucun client, très peu de clients. Ils attendent le client quand ils sont de garde, alors que les urgences sont débordées à l'hôpital et voire même des patients de notre secteur qui sont envoyés dans des maisons médicales sur la Nièvre. Bon, on n'est pas responsable, vous n'êtes pas responsables, mais j'étais effaré

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

d'écouter cette réflexion, et je pense que Pierre peut corroborer. Voilà ce que je voulais vous dire. J'ai oublié de le dire, c'était à noter.

M. FLEURY, président – Merci Serge pour ces informations. Écoutez, il est 12 heures 36. Je vous propose de suspendre nos travaux pour l'heure du déjeuner. On va reprendre, si on peut manger en une heure, ce serait bien.

La séance est suspendue de 12 heures 35 à 13 heures 53.

La séance reprend à 13 heures 53, sous la présidence de Monsieur Jacques FLEURY, président du Conseil Départemental du Cher.

(L'appel des conseillers départementaux est fait par Mme Anne CASSIER.)

Mme CASSIER – M. Patrick BAGOT, *(présent)*,
M. Patrick BARNIER, *(absent, a donné pouvoir à Mme Florence PIERRE)*,
Mme Marie-Christine BAUDOUIN, *(absente, a donné pouvoir à M. Gérard CLAVIER)*,
Mme Zéhira BEN AHMED, *(absente, a donné pouvoir à M. Hugo LEFELLE)*,
Mme Sophie BERTRAND, *(présente)*,
M. Richard BOUDET, *(présent)*,
M. Jean-Luc BRAHITI, *(présent)*,
M. Didier BRUGÈRE, *(présent)*,
Mme Anne CASSIER, *(présente)*,
M. Jean-Pierre CHARLES, *(présent)*,
M. Philippe CHARRETTE, *(présent)*,
Mme Mélanie CHAUVET, *(absente, a donné pouvoir à M. Franck MICHOUX)*,
Mme Sophie CHESTIER, *(présente)*
M. Fabrice CHOLLET, *(absent, a donné pouvoir à Mme Béatrice DAMADE)*,
Mme Marie-Line CIRRE, *(présente)*,
M. Gérard CLAVIER, *(présent)*,

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Mme Bernadette COURIVAUD, *(présente)*,
M. David DALLOIS, *(absent, a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER)*,
Mme Béatrice DAMADE, *(présente)*,
Mme Bénédicte de CHOULOT, *(présente)*,
Mme Clarisse DULUC, *(présente)*,
Mme Irène FÉLIX, *(présente)*,
Mme Véronique FENOLL, *(présente)*,
M. Jacques FLEURY, *(présent)*,
M. Yann GALUT, *(absent, a donné pouvoir à Renaud METTRE)*,
M. Christian GATTEFIN, *(présent)*,
M. Pierre GROSJEAN, *(présent)*,
M. Hugo LEFELLE, *(présent)*,
M. Serge MÉCHIN *(présent)*,
M. Renaud METTRE, *(présent)*,
M. Franck MICHOUX, *(présent)*,
Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL, *(présente)*,
Mme Florence PIERRE, *(présente)*,
Mme Delphine PIÉTU, *(présente)*,
Mme Catherine REBOTTARO, *(présente)*,
Mme Marie-Pierre RICHER, *(absente, a donné pouvoir à Didier BRUGÈRE)*,
M. Emmanuel RIOTTE, *(présent)*,
Mme Sakina ROBINSON, *(présente)*.

M. FLEURY, Président – Merci, Anne.

23 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CULTURE **Rapporteur : Mme Sophie CHESTIER**

Mme CHESTIER – Le budget culture. Trois volets dans ce budget : culture au sens large, Noirlac et médiathèque. Le budget qui vous est proposé pour le volet culture – qui comprend le soutien aux associations, aux structures culturelles, aux compagnies artistiques, et également l'aide à la candidature de Bourges Capitale Européenne de la Culture –

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

s'élève en investissement à 100 000 €, et en fonctionnement à 1 595 500 €.

Ensuite, pour Noirlac, sur le volet investissement, nous avons en dépenses 962 000 €, en recettes (par rapport à ces investissements) 335 548 €. En fonctionnement, 1 054 400 €, et en recettes 93 333 €.

Enfin, sur le volet médiathèque, en investissement 30 000 €, et en fonctionnement 423 400 €.

Vous constatez par ce budget que malgré la crise, la culture n'est pas une variable d'ajustement pour la majorité. La solidarité s'exerce aussi vers le spectacle vivant, la création contemporaine, les enseignements artistiques et la lecture publique. La culture nous est essentielle, et par ce budget, tous les axes volontaristes sont confortés.

M. FLEURY, Président – Très belle synthèse. Merci, Sophie. Jean-Pierre.

23 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CULTURE

Débats

M. CHARLES – Président. D'abord, pour féliciter Sophie CHESTIER pour ce très bon travail qu'elle mène, à notre sens, sur sa délégation. Quand il faut taper, on tape, quand il faut dire que ça va, on le dit. Ce n'est qu'avec cette chose-là qu'on est crédibles, quand on critique.

Je voulais revenir sur Noirlac. Je siége au conseil d'administration, et de fait, le projet culturel déposé par la nouvelle équipe de direction est tout à fait pertinent, et même très intéressant. La direction de Noirlac a des ambitions – et je pense avoir été clair en conseil d'administration sur ce sujet. Elle a dû raboter, bien sûr, en fonction du réel puisque nous rabotons tous. En fin de compte, nous sommes devenus une institution de raboteurs sur l'ensemble des ambitions.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

En revanche, j'ai soumis l'idée au conseil d'administration du fait que dans le cadre de ce qu'on appelle la conférence des financeurs – des gens qui viennent abonder – j'ai été surpris... Alors, peut-être que les élus du Saint-Amandois vont m'en vouloir, mais on est copains – quand on s'aime, on ne compte pas et on ne se bat pas. Je pense que le territoire du Saint-Amandois, sur lequel rejaillit Noirlac, pourrait contribuer quelque peu. On est tous en difficulté, il n'y a pas une commune qui se porte bien – peut-être une ou deux dans le Cher. Et je pense que les demandes... Emmanuel me regarde avec des yeux noirs.

M. RIOTTE – Non, non !

M. CHARLES – Mais je pense que... Vous voyez ? Bon, à GRAÇAY, on a le musée de la photographie. Communauté de communes, communes, etc. On paie. Chacun amène sa pierre. Et je trouve que les demandes émises par la direction de Noirlac... Enfin, moi, je les considère comme raisonnables et ambitieuses en même temps. Je pense que le Département fait ce qu'il peut. Franck vient de me le faire remarquer justement : c'est quand même une grande partie de notre politique culturelle, ce n'est pas du tout un reproche, puisque c'est une idée qui a été impulsée par Serge VINÇON, reprise par Rémy POINTEREAU, et après amplifié par la majorité de gauche. Je pense qu'il faudrait peut-être un peu solliciter, modestement, le territoire sur lequel rejaillit l'abbaye de Noirlac auquel je pense un grand avenir.

J'ai fait des propositions au conseil d'administration, notamment sur la nécessité de, peut-être, un peu plus concentrer l'effort sur une manifestation qui soit un peu phare – on parle des journées historiques de BLOIS, etc. Je pense que si le territoire, au sens intercommunal – ça peut être communal mais la commune de résidence est quand même minuscule – pouvait peut-être, à un moment donné, régler pas tout le problème, mais disons contribuer à faire en sorte qu'on rabote moins... On serait moins des raboteurs. Voilà, Monsieur le Président.

M. RIOTTE – Président, je peux répondre ?

M. FLEURY, Président – Oui, Monsieur le Maire de SAINT-AMAND.

M. RIOTTE – Je vais en parler au maire de BRUERE, si tu veux bien. Les choses ont largement évolué. Effectivement, il y a le lien qui s'est créé entre la ville de Noirlac et le Lac de Virlay. Et puis, il y a des conventions qui existent maintenant et qui n'existaient pas avant entre la ville de SAINT-AMAND-MONTROND et le PCC de Noirlac. Donc, les choses ont largement évolué. C'est un coût aussi pour la ville de SAINT-AMAND, mais les choses ont bien évolué entre les deux organismes.

M. CHARLES – Si vous me le permettez, Monsieur le Président. Vous savez, moi, l'amour, en termes de collectivité, je le mesure aux euros. Vous voyez, je suis quelqu'un d'un peu pragmatique. J'ai regardé consciencieusement le budget prévisionnel de Noirlac, et je ne vois pas arriver... Alors, tu dis BRUERE-ALLICHAMPS. BRUERE-ALLICHAMPS, il ne faut pas trop leur en demander. Mais un petit symbole quand même, tu vois ? 1 000 €, ce serait bien déjà. Ce n'est pas la voie de solution – on est tous en train de raboter – mais je pense que ce serait un signe fort par rapport au Conseil départemental, par rapport à l'équipe de NOIRLAC, de dire que nous, on est le... Il y a quand même des milliers de visiteurs. Par rapport à notre tissu économique local, on est le premier bénéficiaire avant même la ville de GRAÇAY qui est située à 120 kilomètres.

Mme CHESTIER - Pour compléter les éléments de réponse qui ont été donnés par Emmanuel RIOTTE, je soulignerai le fait qu'en conseil d'administration, il a bien été mentionné qu'une partie de ce travail partenarial était amenée par la nouvelle directrice. Et je pense que ce sera suivi des faits très prochainement puisqu'elle est vraiment très active dans les nouveaux réseaux qu'elle doit établir avec l'ensemble du territoire. Je continue ? Ah non, il faut le voter.

M. FLEURY, Président – On va aider à faire passer le message, Jean-Pierre.

Sur ce budget culture, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**24 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES**

Rapporteur : Mme Sophie CHESTIER

Mme CHESTIER - Un budget qui s'élève en investissement à 209 850 €, en fonctionnement à 152 800 €, avec une partie recettes quand même – suite à la réponse à un appel à projets – à hauteur de 5 000 €. Rien de fondamentalement différent à 2022. Les investissements sont surtout consacrés au numérique et à l'acquisition de logiciels pour la numérisation de l'ensemble des archives.

M. FLEURY, Président – Merci, Sophie.

Pas de question ? On passe au vote. Sur ce budget des archives, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

25 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Budget de l'enseignement supérieur géré par Patrick BARNIER. Les dépenses de fonctionnement sont de 810 000 €, dont 90 000 € liés à l'INSA. Les recettes de fonctionnement sont 100 000 €, dont 95 000 € liés au pôle de formations sanitaires et sociales.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Concernant l'investissement, nous avons 290 000 € pour 2023, dont 220 000 € pour l'extension du pôle de formations sanitaires et sociales, et 50 000 € pour le complexe sportif de Lahitolle. En face, nous avons 130 000 € de recettes qui sont au titre de la convention Région-Département pour le pôle de formations sanitaires et sociales.

M. FLEURY, Président – Merci, Philippe.

Pas de question sur le budget de l'enseignement supérieur. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

26 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - AGRICULTURE

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Budget de fonctionnement de 470 000 € réparti en 120 000 € pour les subventions au titre de la solidarité sociale et de la promotion du territoire, et 350 000 € pour le GIP Terana. Et nous avons 100 000 € en investissement destinés aux mesures en faveur des jeunes agriculteurs.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup.

Pas de question ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

27 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Didier BRUGÈRE

M. BRUGÈRE – Budget environnement, donc. Il vous est proposé d'inscrire en investissement 725 000 € en dépenses, 317 500 € en recettes. Et en fonctionnement, 567 750 € de dépenses, et 5 900 € de recettes.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Première remarque, je ne prendrai pas part au vote parce qu'une partie de ce budget concerne l'agence local de l'énergie et du climat (ALEC) dans laquelle j'ai une responsabilité directe.

Deuxième remarque, ce budget, essentiellement, couvre trois postes :

- tout ce que fait le Département pour la biodiversité, notamment les espaces naturels sensibles ;
- l'ALEC – l'aide à la transition énergétique des logements ;
- l'opération écoquartier de Baudens.

Remarque supplémentaire : vous noterez le montant extrêmement important des dépenses qui sont inscrites en subvention de fonctionnement pour les associations qui accompagnent le Département dans ses efforts sur la biodiversité, en particulier pour contribuer à l'animation des espaces naturels sensibles et à l'organisation de visites. Et à ce titre-là, vous noterez aussi que le Département continue à maintenir une grande priorité vis-à-vis des scolaires pour que ces investissements servent à la pédagogie en faveur de la biodiversité, et que nos jeunes soient plus que jamais conscients de l'importance de protéger cette richesse. 413 500 € de subvention proposée à 24 partenaires, c'est quand même un effort tout à fait significatif que fait le Département vis-à-vis du tissu associatif.

Puis, dernière petite remarque pour l'écoquartier de Baudens : vous noterez que c'est l'avant-dernière année où nous accompagnons cette opération.

M. FLEURY, Président – Merci, Didier. Y a-t-il des commentaires ? Sur ce budget environnement, a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (M. Didier BRUGÈRE ne prend pas part au vote).

28 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - EAU

Rapporteur : Didier BRUGÈRE

M. BRUGÈRE – Il vous est proposé, au titre du budget eau, d'inscrire en investissement 342 000 € de dépenses. Et en fonctionnement, 538 020 € de dépenses, et 294 215 € de recettes.

Là aussi, quelques remarques. L'importance, dans nos décisions d'investissement, de soutenir tout ce qui contribue à la sécurisation de l'alimentation en eau et de la qualité de l'eau dans le Département. Une mission tout à fait fondamentale d'accompagnement des collectivités dans l'exercice de leurs compétences, en notant en particulier le fait que les transferts de compétences prévu par la loi au profit des EPCI. Le Département mène un certain nombre d'actions pour aider les collectivités à aborder ce transfert de compétences, notamment en soutenant des études patrimoniales qui permettent effectivement d'avoir une bonne idée de la situation sur le terrain.

J'ai déjà évoqué tout à l'heure Concerto, Concerto qui vise effectivement à objectiver autant que faire se peut la difficile problématique du partage d'une ressource en eau de plus en plus réduite. Vous noterez aussi que nous terminons cette année la première phase du contrat Concerto (2021-2023). Nous avons entamé la discussion pour lancer la deuxième phase de trois ans (2024-2026).

Dans ce cadre-là, et d'ailleurs dans beaucoup d'autres cadres, vous noterez aussi l'énorme effet de levier de notre partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Nous avons une convention qui couvre 2022-2024, avec un très fort soutien de l'agence – soutien sans lequel on ne pourrait pas faire grand-chose avec les budgets disponibles au seul niveau du Département.

On notera aussi le rôle de l'Établissement Public Loire qui nous accompagne, notamment sur les questions des commissions de l'eau et de l'animation de l'eau

En matière de suivi de tout ce qui est assainissement collectif, l'assistance technique départementale est une obligation ; donc, nous assumons avec nos propres moyens.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Les principales remarques que je voulais faire à ce stade sont là. Il y a un certain nombre de partenariats dont on parlera plus tard, donc je ne reviens pas plus précisément là-dessus. Voilà les principales remarques. J'essaie de faire vite car je sais que le temps est compté, mais je suis prêt à répondre aux questions si vous en avez.

M. FLEURY, Président – Merci, Didier. Irène.

28 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - EAU

Débats

Mme FÉLIX – J'avais envie de dire quelques mots, en prolongeant le débat qu'il y a eu en début de réunion sur le budget général, simplement pour qu'on dise à haute voix – mais je sais que Didier BRUGÈRE connaît parfaitement ça et en a parfaitement conscience – les extrêmes difficultés dans lesquelles nous sommes. À Sidiailles, la retenue d'eau est très loin d'être pleine. Ça concerne je ne sais pas combien de dizaines de milliers d'habitants en matière d'alimentation en eau potable...

M. BRUGÈRE – Il y a 32 ou 36 communes qui sont alimentées à partir de Sidiailles.

Mme FÉLIX – Donc, pas mal de personnes. À NAUSSAC... ça paraît loin, mais c'est tout près. À NAUSSAC – en amont de l'Allier – le débit minimum en sortie de la retenue n'est pas respecté actuellement pour conserver dans la retenue le peu d'eau qu'il y a, et donc pouvoir soutenir les étiages de la Loire et de l'Allier cet été. Je rappelle que dans notre département, entre le SMERSE d'une part, l'agglomération de BOURGES d'autre part, et puis les collectivités sur la partie aval de la Loire, il y a là aussi sans doute plus de 100 000 habitants qui dépendent du niveau des nappes de la Loire. Et même si elles n'ont jusqu'à présent pas été affectées par les étiages, je pense qu'il serait imprudent de jurer qu'elles ne le seront jamais.

Au niveau des nappes, on l'a un peu évoqué, mais les quelques éléments que nous avons, et selon les suivis pluviométriques dans le département,

la tendance est majoritairement à la baisse, et pour le seul captage du Porche qui alimente une partie de l'agglomération berruyère, la baisse est de onze centimètres par an depuis vingt ans. Ce qui veut dire qu'on a perdu deux mètres (un peu plus), et qu'à ce rythme-là... Certes, on ne sait pas si les rythmes se prolongent ou ne se prolongent pas, mais à ce rythme-là, nous en avons pour cinquante ans. C'est très court, c'est très court.

Donc, je crois qu'il faut vraiment qu'on redise et qu'on réalerte sur la situation extrêmement grave dans laquelle on est pour les nappes d'eau, et pour la rupture culturelle qu'il faut que nous adoptions comme nous l'avons adoptée...comme nous sommes en train d'en prendre conscience sur les questions liées à l'énergie.

Je mentionne dans ce rapport deux autres points. Le premier, c'est l'assistance technique du Département aux collectivités qui est un excellent service. Je constate qu'il y a 39 collectivités qui pourraient être éligibles pour une assistance à la mise en place d'un périmètre de protection des captages, et que onze conventions seulement sont signées. Je pense que là, ça révèle l'émiettement des intervenants et l'importance de structurer cette compétence eau comme la loi le prévoit à minima à l'échelle intercommunale. Parce qu'aujourd'hui, la compétence est trop dispersée à l'échelle communale dans beaucoup de cas ou de quelques communes ensemble.

Et puis, je ferai une dernière remarque sur un sujet qui m'a toujours tenu à cœur : la lutte contre les inondations et les coulées de boue dans le Sancerrois ; et ceci a un rapport avec cela. Il y a inondations et coulées de boue parce qu'il y a des techniques agricoles, viticoles, mais aussi des aménagements d'infrastructures qui accentuent le ruissellement de l'eau, qui accélèrent son flux, et qui entraînent la terre et la boue. Bien sûr, on peut faire des aménagements hydrauliques. On peut faire sans fin des aménagements hydrauliques et à grands frais, mais il me paraît indispensable aujourd'hui de travailler sur la prévention. Certes, le vignoble a évolué – et c'est heureux – mais il faut continuer en ce sens, parce que sinon on est toujours dans la politique de la correction qui nous coûte de plus en plus cher et qui ne résout rien, alors qu'on a absolument

besoin que l'eau cesse de ruisseler pour s'infiltrer et pour aller réalimenter les nappes.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire sur ce rapport. Ces remarques ne remettent en aucun cas en cause la politique qui est conduite, mais nous imposent, je crois, de prendre la mesure des choses et d'essayer d'embarquer tout le monde sur ces sujets.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup, Irène. On partage tout ce qui vient d'être dit, on le partage entièrement. Très bien. Sur ce budget eau, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

29 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - TOURISME

Rapporteur : Mme Béatrice DAMADE

Mme DAMADE – Au titre du budget principal tourisme, il vous est proposé d'inscrire en investissement 1 576 000 € de dépenses, et 1 640 200 € en recettes. En fonctionnement, 1 430 700 € de dépenses, et 122 000 € de recettes. Ces sommes correspondent au soutien pour les organismes de promotion du territoire, à l'amélioration du réseau de signalisation touristique, au projet d'hébergement et restauration de NOIRLAC, au projet d'itinérance douce et vélotourisme principalement.

Au titre de la société publique locale (SPL) Les Mille Lieux du Berry, il vous est proposé d'inscrire en investissement 1 554 000 € de dépenses, et 50 000 € de recettes. En fonctionnement, 1 977 550 € de dépenses, et 271 800 € de recettes. Ces sommes correspondent aux travaux sur les bâtiments et ouvrages de nos sites touristiques notamment.

Et je ne prendrai pas part au vote également.

M. FLEURY, Président – Très bien. Merci, Béatrice.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Sur ce budget tourisme, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (Mme Béatrice DAMADE ne prend pas part au vote).

30 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - PATRIMOINE IMMOBILIER

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Le budget patrimoine immobilier s'élève à 4 550 000 € en dépenses de fonctionnement, et 6 250 000 € en dépenses d'investissement.

Pour le fonctionnement, le montant est supérieur de 15 % à celui du BP 2022. Cette augmentation résulte de l'augmentation du prix des fluides et des contrats d'entretien des bâtiments. Le montant des fluides pour 2023 est de 1,4 million, et celui de l'entretien des bâtiments de 680 000 €. Les autres dépenses concernent le pôle automobile pour 560 000 €, la maintenance 400 000 € (en augmentation de 5 % en moyenne), et le pôle imprimerie pour 400 000 €. Les recettes de fonctionnement sont de 540 000 € pour diverses locations d'immeubles et la refacturation à Nexter de l'énergie.

En ce qui concerne l'investissement, le budget de 6 250 000 € est en augmentation de 1,4 million d'euros par rapport à 2022. On y retrouve :

- 2 millions d'euros pour la modernisation des bâtiments routiers (dont un million d'euros pour la poursuite de réhabilitation du CFR) ;
- 820 000 € pour la poursuite de la réhabilitation du centre d'exploitation de la route de CHATEAUMEILLANT ;
- 200 000 € pour le centre d'exploitation des routes de SANCOINS.

On y trouve également :

- 880 000 € pour la création de la Maison de l'Habitat (ce projet est estimé à 2,5 millions sur trois ans) ;
- 400 000 € pour la mise en accessibilité de nos bâtiments sur les sites touristiques tels que Noirlac, le Pôle du cheval et de l'âne, et Goule ;

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

- 375 000 € pour le renforcement des remparts et la réfection de la toiture du presbytère de BOURGES ;
- 320 000 € pour des études préalables dans le cadre du schéma directeur d'énergie.

Une enveloppe de 470 000 € est consacrée aux grosses réparations dans nos bâtiments, et une autre de 290 000 € pour l'amélioration thermique et énergétique.

M. FLEURY, Président – Très bien. Voilà des beaux projets en perspective. Sur ce budget patrimoine immobilier, Jean-Pierre.

30 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 -PATRIMOINE IMMOBILIER

Débats

M. CHARLES – En commission, j'avais émis une modeste demande pour laquelle on m'avait dit que techniquement, elle était facile à remplir – il suffisait d'appuyer sur trois-quatre boutons avec un logiciel. C'est-à-dire entre le moment où nous avons voté... enfin pas nous, mais votre majorité a voté le déménagement aux pyramides. Je rappelle – parce que c'est bien aussi de rappeler un peu l'histoire – qu'on s'est toujours plaints du déménagement de la FNAC du centre de BOURGES, mais avant le déménagement de la FNAC, il y a eu le départ de 500 agents qui étaient au centre-ville de BOURGES. À l'époque, les élus, qui n'étaient pas de gauche (bien sûr, je ne veux pas dire qu'ils sont de droite), avaient voté pour le déménagement des centaines d'agents et ont contribué quand même aux difficultés du centre-ville de BOURGES. J'arrête cette digression.

J'avais demandé en commission la possibilité de nous dire ce que nous avons voté – enfin, majoritairement, pas nous – entre l'achat, les prévisions de rénovation. Puisque le Président AUTISSIER avait été sincère ; il avait dit : « *On achète mais il va y avoir du boulot.* » C'est vrai que c'est une très jolie serre, et peut-être qu'un jour, le cannabis sera en vente libre et qu'on va pouvoir faire pousser des hectares certainement dans les pyramides.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Ce que je remarque, c'est que tous les ans, on rajoute qui 500 000 €, qui 200 000 €, qui 400 000 €, etc. Mais moi, simplement... D'ailleurs, je la demande en tant que conseiller départemental, mais je rappelle que dans le cadre de la loi sur la transparence, n'importe quel citoyen peut demander combien... Alors, entre ce qui avait été dit et les sommes auxquelles nous arrivons... Alors, comme nous on n'a pas l'accès au niveau de l'opposition (le logiciel qui nous permettrait un peu de savoir tout ça), nous aimerions savoir (on m'a dit qu'il y en avait vraiment pour vingt minutes pour calculer ça) le montant total des investissements sur les pyramides. Par curiosité, tout simplement ; il ne faut pas voir de vice dans ma question. Combien ça nous coûte, quoi.

On le voit au niveau énergie, etc. C'est chaud, c'est froid... enfin, c'est chaud... C'est chaud l'été, c'est froid l'hiver, etc. Donc, on voudrait savoir combien ça coûte, comme dirait je ne sais quelle émission. Combien ça nous a coûté et combien ça va encore nous coûter, parce que je me suis laissé dire qu'il y aurait encore des investissements à faire dans les mois, années qui viennent.

Merci, Monsieur le Président.

M. FLEURY, Président – Cher Jean-Pierre, il y a deux chiffres importants. Déjà, l'achat de la pyramide C-D – on vous avait imités un peu parce que vous aviez acheté la A-B, et nous on a acheté la C-D. L'achat, c'était 2,7 millions d'euros. Rien à cacher. Les travaux, c'est une somme de 5,3 millions d'euros qui ont été mis à la fois pour une petite rénovation sur A-B, et puis bien sûr pour tout l'aménagement de la pyramide C-D pour accueillir au mieux nos agents.

Sur ces 5,3 millions d'euros, ils ont été pratiquement compensés parce que vous savez qu'on a vendu beaucoup de structures, hein ? Je pense à l'annexe du Palais Jacques Cœur, je pense aux locaux de l'aéroport, je pense à la résidence du Président, le site Fulton... Donc, tout ça, bon an mal an, ça vient compenser l'achat. Quant à tous les frais d'énergie, je m'engage à le faire pour la prochaine commission puisque je n'ai pas tout ça ici. Mais on te donnera ça.

M. CHARLES – Ce n'est pas moi qui réclame.

M. FLEURY, Président – Non, mais...

M. CHARLES – C'est un souci de transparence global, bien sûr.

M. FLEURY, Président – Il n'y a rien à cacher.

M. CHARLES – Bon, j'aurais tendance à dire que... Ce n'est pas spécieux – ce ne sont pas des mots que j'utilise ici – mais disons... Aller faire le rapprochement avec l'ensemble des ventes immobilières auxquelles nous avons procédé. Ce n'est pas spécieux, mais disons... Oui, on peut le faire, mais on peut le faire comme on pourrait faire autrement aussi. On pourrait très bien dire que ce qui a été vendu est utilisé sur d'autres investissements, etc. Vous voyez ce que je veux dire ?

Mais ce dont j'ai souvenir en fin de compte, c'est que dans la session de 2016, on nous avait laissé entrevoir en tout et pour tout 3,4 millions d'euros d'investissement. Voilà, il y a des imprévus. On le sait très bien : les seuls qui ne font pas de bêtises, ce sont ceux qui ne font rien. Disons qu'il y a un petit 1,5 million d'euros au-delà de ce qui était prévu. Un petit 1,5 million d'euros, ce n'est pas grand-chose.

Et puis, j'avais remarqué à l'époque également que cet investissement avait été subventionné par rien du tout. On avait zéro en investissement. C'était nos arguments de l'époque : désertification du centre-ville, plus des investissements à 0 % – même si, effectivement, on peut aller chercher le cousin de la bicyclette à Jules pour voir ce qu'on a vendu pour faire une somme nette.

Merci, Monsieur le Président.

M. FLEURY, Président – Quand même, dans la « colonne bien-être », je pense que nos agents ont été dotés de magnifiques conditions de travail, et la mutualisation de certaines directions, je pense, a été plutôt bénéfique pour le travail même des agents.

Sur ce budget patrimoine immobilier, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

31 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ROUTES ET MOBILITÉ

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Le budget routes et mobilité s'élève à 4,5 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, et 20,3 millions d'euros en dépenses d'investissement. C'est le plus gros budget d'investissement de notre collectivité.

Pour le fonctionnement, l'incidence de l'inflation est de 450 000 €, soit +11 % par rapport au budget précédent. Les dépenses concernent l'entretien et l'exploitation de la voirie départementale, les CGR, le CFR et les services de la Direction des routes. Une enveloppe de 1,3 million d'euros est destinée à la réalisation des enduits superficiels, ce qui devrait permettre de traiter environ 400 000 m² de routes. Ces enduits, qui permettent de prolonger la durée de vie d'une route d'environ huit ans en moyenne, sont contraints par la hausse des produits pétroliers. À noter également que les effets de la sécheresse provoquent de plus en plus de fissures sur les routes. Nous avons 610 000 € de recettes de fonctionnement, principalement pour des redevances d'occupation du domaine public.

Pour ce qui est de l'investissement, je citerai simplement les 4,5 millions d'euros consacrés à la rocade nord-ouest. Pour le reste, je vous laisse consulter le détail des nombreuses opérations prévues qui figurent dans le rapport. En regard des 20 millions d'euros de dépenses d'investissement, nous avons 3,7 millions de recettes, dont 2,1 millions d'euros pour la rocade.

M. FLEURY, Président – Merci, Philippe. Hugo.

31 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ROUTES ET MOBILITÉ

Débats

M. LEFELLE – L'année dernière, on avait souligné la baisse importante des moyens consacrés à la rénovation du réseau routier ; on avait d'ailleurs voté contre ce projet. On constate que nos remarques ont été largement prises en compte puisque je crois qu'il y a environ 5 000 ou 10 000 € d'augmentation cette année. Nos remarques de l'année dernière valent toujours : on considère que cette enveloppe, elle n'est pas suffisante pour stopper la dégradation du réseau routier départemental. Donc, on s'abstiendra sur ce budget puisque l'on reste persuadés qu'il faut que l'on ait une ambition plus importante que celle qui est mise actuellement. Voilà.

M. FLEURY, Président – Très bien. Jean-Pierre.

M. CHARLES – Nous, on est des extrémistes. Donc, on votera contre et je vais expliquer pourquoi. C'est nulle part une injure à l'excellent travail de Daniel.

D'une part, effectivement, il y a une réduction... enfin, il y a une réduction... Comment dit-on en litote ? Pourtant, je ne suis pas énarque. Il y a une stabilisation de la diminution de l'investissement routier, et quand on est élu rural, on sait très bien ce que ça veut dire. Alors, quand on est dans les grandes villes – il n'y a pas vraiment de grandes villes dans le Cher, mais bon... Quand on est dans les villes, on s'en rend moins compte, mais quand on est élu de la ruralité... On dit souvent : « *Faire venir des médecins, c'est bien, mais faire venir des médecins sur les montagnes russes, c'est un peu plus compliqué.* » Ça y va de l'attractivité.

Là, je ne vais pas vous reprocher le fait que vous mettiez ce que vous pouvez. Je vais vous reprocher, nous allons vous reprocher – comme c'est le cas sur d'autres sujets – que nous ne nous battions pas sur cette question-là. Nous avons suggéré, voilà déjà deux ans – nous avons recommencé – le fait que nous organisions notre population, nos habitants, nous-mêmes, les élus locaux pour faire monter auprès de

l'État une nécessité pour notre Département de subvention, de dotation d'équipement, que sais-je, parce que notre réseau routier est dans un état épouvantable. On a des conditions géologiques qui ne sont pas faciles – les sols gonflent, les sols sèchent, ça fait des trucs... On avait à peu près évalué qu'il y avait une nécessité de 20 à 30 millions d'euros d'investissement par an, pour en cinq à dix ans, remettre à niveau la voirie départementale.

Les conditions financières du Département font qu'on y met ce que vous proposez, mais en même temps, nous vous proposons de nouveau de nous battre, et non pas de se dire : « *Bah oui, on nous retire des sous. Donc, on ne peut mettre que tant dans la voirie.* » On a une tradition dans ce Département : non pas de se bagarrer inutilement, mais de défendre nos intérêts. Les routes, c'est fondamental. Il faut voir dans nos cantons – et puis, je me balade encore pas mal dans le Département – il y a des moments où c'est quand même terrible. Et les services ne sont pas du tout en cause, je tiens à le dire. Franchement, ils font tout ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont ; ce n'est pas du tout une remise en cause. Je ne vais pas dire : « *C'est parce qu'ils ne sont pas bons.* » Non, ils font avec les moyens qu'ils ont.

Est-ce que vous allez, un jour, accepter notre proposition que nous nous organisions pour aller à qui de droit réclamer des moyens pour que nos services et notre Département puissent revenir au niveau pour pouvoir offrir une image, et surtout une sécurité et un confort pour nos habitants ? Effectivement, sur les transports publics, les autorités font ce qu'elles peuvent mais on est encore loin du compte.

Donc, nous voterons contre non pas pour nous opposer, mais est-ce que nous allons continuer à gérer ce Département en courbant le dos, en disant : « *Bah, on nous retire encore 3 millions d'euros cette année, et puis ils nous en retirent encore deux, et puis il faut rogner sur les routes, et puis il faut rogner sur ceci, cela ?* » Ce n'est pas possible, ce n'est pas possible. Voilà, c'est l'objet de notre vote positif-négatif – comme les extensions positives-négatives. Ce sera un vote contre parce que vous ne prenez pas la tête de la revendication, de la lutte du Département pour ses moyens d'existence, c'est tout. Surtout que les fonctionnaires et les

élus qui sont chargés de ce secteur ne prennent pas mal notre intervention. Ce n'est pas un vote contre eux, c'est le fait que... Sur tous les sujets, c'est fatigant, mais quand on est maire, on sait bien qu'il faut se bagarrer sur tout – moi, je l'ai été longtemps. Quand on est au Département, il faut aussi se bagarrer sur nos grands dossiers.

Merci, Monsieur le Président.

M. FLEURY, Président – Merci, Jean-Pierre. Franck.

M. MICHOUX – Je suis déjà intervenu sur des budgets précédents. C'est à propos d'un ouvrage spécifique. Parce que c'est vrai qu'on parle des routes, mais il faut qu'on parle des ponts. Je veux dire, les ponts, on en parle quand ils tombent ; il vaut mieux en parler avant. Et c'est pour ça que je veux reparler d'un ouvrage qui est spécifiquement le Pont de Toulouse où on parle de peinture, mais ce n'est pas simplement de la peinture. C'est structurel, aujourd'hui. Je ne dis pas que c'est dangereux de passer dessus en voiture ou dessous en train – ce n'est pas le cas – mais la pérennité de l'ouvrage, si on n'intervient pas, est remise en cause. Un ouvrage historique qui date du début du XXe siècle.

On est déjà intervenus. Je sais qu'avec le député, on a pu voir avec la SNCF, parce qu'il y a une grosse difficulté qui est en fait la possibilité de pouvoir intervenir sur ce type d'ouvrage. Il y a de l'amiante – donc, il faut tout emballer – et puis il faut que ça puisse être fait sans qu'il n'y ait des trains qui passent en-dessous. Donc, ça veut dire pour la SNCF accepter de ne pas forcément faire payer au maître d'ouvrage l'absence de circulation en-dessous ; et c'est très compliqué. C'est pour ça qu'on voit ça en ce moment et que j'aimerais bien que ça se décoince parce qu'il y a des fenêtres de tir qui sont possibles.

Aujourd'hui, il y a eu 17 millions d'euros sur la gare pour l'accessibilité. Il y a un poste d'aiguillage qui est en voie de montage – un truc assez important. Il y a les aiguillages qui sont faits aussi – il y en a pour 70 millions d'euros. Nous, en ville, on est sur une action Cœur de Ville sur la place de la Gare car on sait – ça a été vu par l'État, aujourd'hui – que les

secteurs « gare » des différentes villes sont rendus prioritaires parce qu'ils sont attractifs.

Le Département a hérité de cet ouvrage – auparavant, c'était la SNCF. La route aurait été nationale, ça aurait été l'État, mais c'est aujourd'hui une départementale comme pas mal d'anciennes nationales. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait ? Quand est-ce qu'on met au budget les études pour pouvoir entamer ces travaux ?

M. FLEURY, Président – J'entends bien tout ça, mais... Il est vrai que si le budget des routes a subi quelques restrictions ces dernières années, ce n'est pas le cas cette année – c'est l'engagement que nous avons pris en majorité. Je ne peux pas laisser dire non plus que notre réseau routier est aussi déplorable que ça, puisque si on fait des comparaisons avec d'autres départements, je pense vraiment qu'il y a pire. Notre service des routes est performant quand même et fait le maximum pour entretenir les réseaux.

Et on a été sur des catastrophes un peu, hein ? L'an dernier, le pont de CULAN qui s'écroule et qui engage d'autres grands travaux puisqu'il n'y a pas que le pont à refaire. Ça y est, on est arrivés à trouver un terrain d'entente avec toutes les parties. Le pont de Toulouse, Dieu sait si Daniel FOURRÉ (le pauvre) s'était démené pour avoir les accords avec la SNCF et l'État. Donc, on ne peut pas dire que le Département n'est pas présent et ne fait pas face à tous ces dossiers. Et on a d'ailleurs tout un programme d'engagement de travaux sur nos routes.

Alors, si j'ai compris, il y aura huit abstentions et six voix contre sur ce budget ?

M. CHARRETTE – Président ?

M. FLEURY, Président – Oui ?

M. CHARRETTE – Je voulais ajouter quelque chose.

M. FLEURY, Président – Bien sûr, Philippe.

M. CHARRETTE – Sur le réseau routier, effectivement, je rejoins complètement tes propos : on n'est pas quand même dans un état catastrophique comme peut le dire Jean-Pierre.

Je voulais dire un petit mot sur les ouvrages d'art pour répondre à la question de tout à l'heure. Sur les ouvrages d'art, on multiplie le budget par plus de deux cette année. Il y a plusieurs ponts (LUNERY, SAINTE-THORETTE, VIERZON, CHATEAUNEUF, etc.) qui sont dans le budget de cette année. Donc, on passe de 680 000 € à 1,5 million d'euros. On fait quand même quelque chose sur les ouvrages d'art.

Et puis, dernier point. Pour aller chercher de l'argent – comme le dit Jean-Pierre – au niveau de l'État... Pour la rocade par exemple, je sais que Daniel s'est beaucoup battu puisqu'on a fait des réunions en préfecture, et on voit que pour terminer la rocade, le budget est conséquent pour nous et qu'il n'est pas facile d'aller chercher des subventions auprès de l'Etat pour ça.

M. FLEURY, Président – Voilà, je pense qu'on a fait le tour sur les questions routières.

Votre vote, c'est bien huit abstentions ? C'est ça ? Et 6 voix contre ? Très bien. Merci.

Adopté à la majorité (8 abstentions, 6 voix contre, 24 voix favorables).

32 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CABINET, COURRIER-ACCUEIL, COMMUNICATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Président, trois budgets en un seul. Le cabinet, rien de particulier. On est à hauteur de 104 000 € pour les frais de fonctionnement.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Pour le courrier, le budget est identique à celui de 2022 pour 220 000 €. Pour la communication, on passe de 410 000 € à 637 000 €. C'est principalement dû à des changements de périmètre. Richard en a parlé tout à l'heure pour le sport, pour l'image du Bourges Basket (de 70 000 € qui est transféré du sport à la communication. Nous avons également :

- 60 000 € supplémentaires pour la participation au Salon de l'Agriculture ;
- 15 000 € pour la rédaction du guide « S'installer dans le Cher » ;
- 10 000 € supplémentaires pour un partenariat avec Bourges XV, etc.

Donc, ce sont des sommes qui font la différence de 200 000 € qu'on a entre les deux budgets.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons 91 500 €, dont 80 000 € pour un nouvel intranet.

Et enfin, pour la solidarité internationale, le budget 2023 sera identique à celui de 2022, soit 26 000 € en fonctionnement et 24 000 € en investissement.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup. Hugo.

32 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - CABINET, COURRIER-ACCUEIL, COMMUNICATION ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Débats

M. LEFELLE – Alors, alors... Je n'ai pas tenu les comptes à 100 %, mais d'une manière générale – c'est la remarque qui avait été faite en commission – il y a la question des changements de périmètre qui peuvent expliquer un certain nombre de variations. On comprend que certaines n'ont pas vocation à être pérennes. Donc, on surveillera avec beaucoup d'attention l'évolution dans le BP 2024. Autant quand on ajoute des missions, il peut être logique de chercher à augmenter le budget... Moi, j'ai quand même souvenir – certes, il y a quelques mois maintenant – de lire dans chaque rapport budgétaire qui nous était présenté ici le fait que : « *Non, non, non ! Jamais le budget de la communication ne sera*

augmenté. On fait à moyens constants, etc. » Et je constate que cette doctrine-là, finalement, au-delà de la question du transfert pur – parce qu'il y a le transfert du partenariat avec le Bourges Basket qui existait auparavant et qui a été transféré – pour le reste, on est quand même sur des crédits complémentaires qui sont ajoutés, et des nouvelles missions qui sont ajoutées à la communication.

Et donc nous, on voit ça avec un peu de circonspection. Dans la configuration dans laquelle on est, est-il pertinent – au-delà des 60 000 € qui sont transférés – d'avoir un budget qui augmente à ce point-là ? Est-ce qu'il ne faut pas choisir les actions qu'on veut faire et celles qu'on ne veut plus faire ? L'espace n'étant pas extensible à l'infini, il y a un moment où il faut faire des choix. Donc, il nous paraît difficile d'approuver ce budget avec la hausse importante du volume qui est donnée aux actions de communication.

Je le dis avec des mots tout à fait polis, mais dans l'esprit, vous voyez bien qu'après avoir entendu pendant six ans que l'équipe d'avant dépensait trop en communication, que c'était fini, que maintenant le sérieux était arrivé, on peut difficilement laisser passer la hausse qui nous est présentée.

M. FLEURY, Président – Je pense que ça peut arriver à tout le monde de se tromper. Je pense qu'aujourd'hui, ne pas investir dans la communication est une grave erreur. Ce n'est pas parce que je suis un ancien journaliste que je vous dis ça, mais on voit bien qu'on a tellement de mal à faire passer les messages, à faire comprendre ce que l'on fait au quotidien, que si on veut parler de l'attractivité du territoire, comment le faire sans pouvoir communiquer ? Moi, je vous pose la question. Comment on fait pour le faire savoir ? Il n'y a que la communication qui nous le permet.

Je crois qu'aujourd'hui, effectivement, il faut investir dans ce domaine pour qu'on puisse parler du Cher beaucoup mieux sur de nombreux autres réseaux comme ça se fait maintenant – il y a un gros travail à faire. Et bien sûr, il ne faut pas louper aussi les rendez-vous importants sur lesquels le Cher peut briller – c'est le cas du basket, c'est le cas aussi

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

du salon international de l'agriculture qui est vraiment une force. Pour nous, c'était une erreur de ne plus y aller, c'est pour ça qu'on y retourne. Moi, je crois qu'au contraire, plus que jamais, il faut vraiment investir dans la communication et ne pas se tromper de communication.

M. LEFELLE – Si je peux préciser... Vos propos, moi, je les entends, on les entend, et collectivement, on n'est pas en désaccord. La difficulté, vous comprenez bien, c'est d'avoir été pointés du doigt pendant des années par des élus qui ne sont pas majoritairement très différents du mandat précédent, qu'il y aurait eu trop de dépenses de communication, que ça mettait de la gabegie. Et aujourd'hui, voir les mêmes personnes venir avec un budget en hausse, ça ne pouvait pas entraîner aucune remarque de notre part.

Ça aurait été quand même un peu naïf de penser que nous, on n'allait rien dire, alors que pendant des années, alors qu'on avait voulu mettre une ambition pour l'image du département, ça avait été un reproche assez constant. Je pense que c'est bien qu'on souligne qu'au moment de faire des choix... Vous faites le choix de la communication – et on en comprend les raisons – mais on vous rappelle les propos qui ont été tenus le mandat précédent pas par vous-même, Monsieur le Président, mais par d'autres qui siègent ici ; et je trouve que c'est un juste retour des choses.

M. FLEURY, Président – Vous êtes un peu rancunier, quand même.

M. CHARLES – Président ?

M. FLEURY, Président – Jean-Pierre.

M. CHARLES – On n'a pas l'esprit mal placé. Donc, on s'est dit que si on veut garder un bon budget communication quand on va revenir à la majorité dans trois ans, autant ne pas voter votre proposition mais s'abstenir. Comme ça, quand vous serez dans la minorité, ça vous dispensera du fait de nous reprocher ce budget-là.

Donc, le groupe s'abstiendra.

M. FLEURY, Président – Dans cinq ans, Jean-Pierre, pas dans trois ans.

M. CHARLES – Oui, mais dans cinq ans, trois ans, quatre ans, on ne sait jamais ce qui peut se passer, hein ? Quand il nous restera 0 % de marge de manœuvre et que les départements seront dissous d'ici peu de temps, il n'y a pas de problème, on ne se battra plus sur ces chamailleries.
Merci.

M. FLEURY, Président – Bien. Alors, sur ce budget cabinet, courrier, communication et solidarité internationale, quels sont vos votes ?

M. LEFELLE – Abstention pour nous.

M. FLEURY, Président – Quatorze abstentions ? Très bien. Merci.

Adopté à la majorité (14 abstentions, 24 voix favorables).

33 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - SERVICES FONCTIONNELS

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Le budget des services fonctionnels concerne les finances, la commande publique, les affaires juridiques, les systèmes d'information et les Ressources humaines.

Pour les finances, on retrouve dans le budget tout le détail des contributions directes des ressources institutionnelles citées dans mon introduction, c'est-à-dire DMTO, DGF, etc. On y retrouve également les écritures financières et les provisions. Je n'ai pas prévu de vous lister toutes ces informations, mais si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre. On y retrouve également la dette qui s'élève, au 31 décembre 2022, à 245 460 000 € en incluant le budget du CDEF. Je rappelle juste qu'elle était en diminution, on en a parlé tout à l'heure.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Pour la commande publique, le budget est de 84 000 €, dont 78 000 € pour les frais d'insertion. En légère augmentation par rapport à 2022 compte tenu des dépenses réelles.

Pour les affaires juridiques, le budget est de 810 000 €, dont 790 000 € pour les cotisations d'assurance. Petite précision sur ces cotisations d'assurance : elles sont en augmentation de plus de 20 % par rapport au budget précédent.

Ensuite, pour les systèmes d'information, le budget est de 1,6 million d'euros en fonctionnement, et 2 millions d'euros en investissement. Budget calculé au plus juste en prenant en compte les modifications techniques du système d'information et les augmentations contractuelles des différents marchés. À noter que l'adhésion aux centrales d'achat RESAH et CAIH a permis de générer une économie d'environ 100 000 € sur les dépenses de télécommunication. En investissement, le budget est stable par rapport à l'année dernière. Nous poursuivons la dématérialisation de la gestion électronique des documents, la mise en place de la plateforme numérique d'archivage, et les travaux sur la sécurité de notre système d'information. Nous allons consacrer :

- 500 000 € aux infrastructures du système d'information, dont 250 000 € pour la mise à niveau de la salle des serveurs de l'Hôtel du Département ;
- 500 000 € au système d'information métier ;
- 450 000 € aux postes de travail, dont 175 000 € pour le renouvellement des postes ayant un âge maximum de six ans.

Enfin, pour les Ressources humaines, un budget de 84 400 000 €, en augmentation de 6,4 millions d'euros (soit 8,2 % par rapport au BP 2022). La masse salariale représente 95 % de ce budget. Et les hausses sont dues – on en a déjà parlé – à :

- la hausse de la valeur du point d'indice pour 1,8 million d'euros ;
- la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux pour 1,1 million d'euros ;
- la mise en place du complément indiciaire pour 940 000 € ;
- la hausse du SMIC pour 890 000 €, etc.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Au-delà de ces mesures d'ordre réglementaire, des moyens supplémentaires ont été alloués pour venir en soutien des politiques du Département. Le détail de ces moyens est donné dans le rapport. On y trouve en particulier treize postes pour le service d'accompagnement et de maintien de l'enfant à domicile (SAMED), l'augmentation du nombre d'apprentis, ou encore l'accent mis sur la politique de recrutement des assistants familiaux.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup, Philippe.

Sur ce budget services fonctionnels, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. FLEURY, Président – Il est 14 heures 47. Voilà le moment de voter l'intégralité du budget primitif 2023. Je vais demander donc quel est votre vote sur le budget primitif 2023.

Hugo, vous vous abstenez sur le vote du budget ?

M. LEFELLE – Contre.

M. FLEURY, Président – Huit voix contre.

Une intervenante – Contre également.

M. FLEURY, Président – Contre également...

Donc, le budget primitif est adopté.

Adopté à la majorité (14 voix contre, 24 voix favorables).

34 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - (AUTORISATIONS DE PROGRAMME/AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT)

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Il s'agit tout simplement de la déclinaison en autorisations de programme et en autorisations d'engagement du budget que l'on vient de voter. Vous avez la liste des créations d'autorisations de programme (AP), les révisions, les suppressions, etc. Rien de particulier à signaler, tout le détail est dans le rapport.

M. FLEURY, Président – Merci.

Pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

35 - ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR 2023 AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) BERRY NUMÉRIQUE, À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE CHER INGÉNIERIE DES TERRITOIRES (CIT) ET À DIVERS PAYS

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'individualiser des contributions statutaires pour 2023 comme suit :

- au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, 180 374 € ;
- à l'agence départementale Cher Ingénierie des Territoires à hauteur de 403 200 € ;
- au syndicat mixte des pays Berry Saint-Amandois (60 300 €), Loire Val d'Aubois (42 000 €) et Sancerre Sologne (58 200 €).

Pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

36 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU COFINANCEMENT DE DEUX POSTES DE CHARGÉS DE COOPÉRATION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF)

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Il s'agit de l'approbation de la convention d'objectifs et de financement relative au cofinancement de deux postes de chargés de coopération avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher (CAF). En effet, nous avons approuvé en assemblée départementale le 5 décembre 2022 la nouvelle convention globale de partenariat 2022-2025 avec la CAF. Pour faire suite à cette convention globale, la CAF propose ainsi de cofinancer 1,25 ETP (équivalent temps plein) de poste à compter du 1er janvier 2022, et de verser au titre de l'exercice 2022 une subvention de 12 000 €. Également, à partir de 2023 et pendant trois ans, une subvention annuelle de 36 114,36 €. Voilà.

Donc, on vous demande d'autoriser la signature de cette convention et de l'approuver.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

37 - APPROBATION DE CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Il s'agit de l'approbation de conventions d'attribution de subventions à diverses associations et de partenaires au titre de la politique enfance, pour une enveloppe globale de 298 400 € qui concerne les associations que vous pouvez lire dans le rapport.

M. FLEURY, Président – Je pense qu'il n'y a pas de souci. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

M. METTRE – Il y a des gens qui ne prennent pas part au vote ici pour ne pas aller en prison.

M. FLEURY, Président – Peut-être pas jusque-là, quand même.

Mme CASSIER – Je voulais signaler que Jean-Pierre CHARLES est parti et a donné pouvoir à Delphine PIÉTU, et que Madame FÉLIX est partie et a donné pouvoir à Serge MÉCHIN.

Adopté à l'unanimité (M. Hugo LEFELLE et M. Renaud METTRE ne prennent pas part au vote).

38 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR L'ÉCOUTE ET L'ACCUEIL EN ADDICTOLOGIE ET TOXICOMANIE - ASSOCIATION DES CLUBS ET ÉQUIPES DE PRÉVENTION (APLEAT-ACEP) RELATIF À LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Là, il s'agit de l'approbation d'un avenant n°2 à la convention avec l'association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanie - l'association des clubs et équipes de prévention relatif à la prévention spécialisée. Vous avez pu souvent en entendre parler au sein de cette assemblée départementale.

On se pose la question, aujourd'hui... On a, en tout cas, besoin d'un temps de réflexion pour explorer toutes les pistes d'évolution de cette prestation, et puis également éventuellement de rédiger les pièces constituées d'un marché en vue de sélectionner un prestataire. C'est pour cela qu'on vous demande de réitérer une subvention de 300 € pour cette année pour cette association.

M. FLEURY, Président – 300 000 €.

Mme BERTRAND – Pardon, 300 000 €. Excusez-moi. Ah, ils seraient déçus, ils seraient déçus. Donc, pour réaliser la maison de prévention spécialisée le temps de cette réflexion.

M. FLEURY, Président – Sakina.

**38 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION POUR L'ÉCOUTE ET L'ACCUEIL EN ADDICTOLOGIE ET
TOXICOMANIE - ASSOCIATION DES CLUBS ET ÉQUIPES DE
PRÉVENTION (APLEAT-ACEP) RELATIF À LA PRÉVENTION
SPÉCIALISÉE**

Débats

Mme ROBINSON – Merci, Monsieur le Président.

On ne vous cache pas que cette délibération soulève des interrogations, des inquiétudes aussi quant à l'avenir de la prévention spécialisée. On espère simplement que ce n'est pas une façon pour le Département de se désengager financièrement des actions de prévention spécialisée, ou bien de glisser la protection de l'enfance vers la prévention de la délinquance. L'association en question, elle intervient dans le quartier dont j'ai la charge. J'en profite, d'ailleurs, pour saluer le professionnalisme et le dévouement des éducateurs de rue au service de l'intérêt des habitants. Je tiens aussi à souligner l'importance du travail de la prévention spécialisée qui vise, je le rappelle, à prévenir les risques de marginalisation des jeunes mais aussi des familles.

La prévention spécialisée, elle fonde toute son action sur une valeur centrale : la confiance. Et la confiance, elle s'établit dans un long processus d'inscription territoriale, avec un profond respect de la réalité de chaque jeune et des dynamiques environnementales. C'est cette confiance qui rend possible les accompagnements éducatifs auprès du public.

Donc, concernant l'évaluation, je comprends que ce soit un petit peu compliqué. Il est compliqué de mesurer, effectivement, l'impact de la prévention spécialisée. Et en fait, on finit trop souvent par mesurer l'impact de la prévention quand elle n'est plus là, parce que justement, il est difficile d'évaluer tout ce qu'elle prévient et qui ne survient donc pas.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Vous dites vouloir vous laisser un temps de réflexion pour étudier les évolutions possibles. En attendant, les besoins sont là, ils augmentent, ils évoluent. Je rappelle que ces besoins s'inscrivent dans un contexte de crise sans précédent qui a frappé la jeunesse de plein fouet et fragilisé l'ensemble des liens sociaux. On constate aussi que le budget reste le même.

Nos interrogations portent sur les moyens qu'on se donne collectivement en matière de prévention en attendant les résultats de l'évaluation. Pourriez-vous nous indiquer quels moyens vont être déployés pour un véritable travail de fond afin de répondre aux besoins sur le terrain ?
Merci.

Mme BERTRAND – C'est justement cette analyse-là qu'on est en train de mener. Justement, par rapport aux moyens financiers déployés, il ne nous semble pas que les moyens techniques et humains déployés pour faire face à ces moyens soient en adéquation aujourd'hui.

M. FLEURY, Président – Très bien.

Sur ce dossier, pas de voix contre ?

M. LEFELLE – Je me permets quand même une remarque parce que je trouve qu'on est dans une situation un peu paradoxale. C'est-à-dire que les gens qui sont sur le terrain des quartiers concernés, ils ont l'impression que les moyens ne sont pas suffisants – et c'est aussi ce que disent les gens qui sont dans l'association – et on comprend que le financeur, il trouve qu'au vu des moyens déployés... Il y a des moyens financiers qui sont mis, mais le compte n'y est pas.

Alors moi, je m'inquiète des deux visions aussi divergentes. Vous pourriez dire : « *Il n'y a pas assez de résultats* », mais là, on a l'impression qu'en fait, il y a un débat sur, en gros, est-ce que les moyens qu'on paie sont vraiment sur le terrain. Et ça, ce n'est jamais très bon signe quand on en est là.

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

Donc, je pense qu'il serait bien qu'on ne laisse pas l'association dans une situation où elle serait entre le marteau et l'enclume. Parce qu'aujourd'hui, elle dit qu'elle n'a pas les moyens de faire par rapport aux attentes du terrain, et ici, on entend finalement que ce qui devrait être fait n'est pas fait. Alors, je pense qu'il est urgent de ne pas trop attendre, en fait.

Mme BERTRAND – Juste une interrogation : est-ce que 300 000 €, pour vous, annuellement, en déployant deux éducateurs de rue sur un département, ça vous paraît être efficace ? À moyens constants, avec 300 000 €.

M. LEFELLE – Mais je pense que l'enjeu, c'est... Justement, il ne faut pas forcément le poser comme ça. Parce que si le but, c'est de dire : « *Est-ce que deux, ça suffit ?* », la réponse est non. Pardon, mais deux à BOURGES, ça ne suffit pas déjà. Donc, deux pour le Département, ça ne peut évidemment pas suffire. Et donc, la question c'est : dans ces cas-là, quels moyens on se donne dans les conventions qu'on passe pour mieux cibler là où vont les subventions que le Département donne ? Parce qu'il y a un enjeu, derrière cette mission, qui est important.

Mme BERTRAND – Et c'est ce qu'on demande à l'association de nous prouver et de nous mettre en place à travers un cahier des charges depuis quatre ans.

M. FLEURY, Président – Très bien.

Sur ce dossier 38 y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

39 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU LYCÉE PROFESSIONNEL PRIVÉ NOTRE DAME - SAINT JOSEPH DE VIERZON DANS LE CADRE DU SOUTIEN À UN PROJET À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Une subvention de 1 500 € pour le lycée professionnel privé de Vierzon dans le cadre du schéma départemental pour les aînés. C'est une action intergénérationnelle sur le thème de l'eau.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

40 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES AU TITRE DU SOUTIEN AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Là, il s'agit d'attribuer des subventions à diverses associations et partenaires au titre du soutien aux personnes en situation de handicap pour une enveloppe globale de 14 100 €. Vous avez la liste des associations dans votre rapport.

M. FLEURY, Président – Sur ce dossier, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

41 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À VAL DE BERRY - OPH DU CHER DANS LE CADRE DE LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT SOCIAL AU FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) DE SAINT-AMAND-MONTROND ET À L'ASSOCIATION LE RELAIS ET APPROBATION DES CONVENTIONS D'OCTROI DE CES SUBVENTIONS- APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER (CAF)

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'attribuer à Val de Berry - OPH du Cher un montant global de 12 117,28 € correspondant à huit projets d'adaptation de logements dans le département.

Il vous est également proposé :

- d'attribuer au foyer des jeunes travailleurs de Saint-Amand une subvention de 17 500 € et d'approuver la convention correspondante ;
- d'attribuer à l'association Le Relais une subvention de 5 500 € au titre de l'accompagnement vers et dans le logement, 58 000 € au titre de l'aide aux suppléments de dépenses de gestion locative de l'agence immobilière à vocation sociale, 14 000 € pour l'accompagnement des familles issues de la communauté des gens du voyage dans l'accès au logement, 24 000 € pour l'accompagnement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale vers le logement, et d'approuver la convention en annexe 3.

Enfin, il vous est proposé d'approuver l'avenant n°2 (annexe 4) à la convention du financement du FSL par la CAF.

Je rappelle que Monsieur RIOTTE ne prend pas part au vote.

Sur ce dossier 41, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (M. Emmanuel RIOTTE ne prend pas part au vote).

42 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Dans le cadre du PIG maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, 17 plans de financement ont été

validés depuis la dernière session. Le montant des travaux à mobiliser est de 16 550,99 €.

M. FLEURY, Président – Très bien.

Pas de souci, Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**43 - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS
DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Afin de notamment l'adapter à la conjoncture post-COVID, à la période d'inflation et à l'augmentation du coût de l'énergie qui accentuent les difficultés financières des ménages, il vous est proposé d'abroger la délibération AD-50/2022 du 24 janvier 2022 relative à l'adoption du règlement intérieur du FSL au 31 janvier 2023, et d'approuver le nouveau règlement intérieur du FSL au 1er février 2023 et vous l'avez dans vos rapports.

Renaud.

**43 - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS
DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)**

Débats

M. METTRE – Merci, Président. Simplement une remarque, et puis peut-être une demande d'information.

D'une part, de dire que le déplafonnement est intéressant ; et c'est plutôt une bonne chose que de tenir compte de l'inflation, de la hausse des énergies.

J'avais une question. À l'entrée du locataire dans le logement, dans la fiche n°1, il y a la demande du diagnostic DPE (le diagnostic de performance énergétique). Je voulais savoir si ce diagnostic pouvait minorer l'aide que l'on donne via le FSL. C'est-à-dire est-ce que c'est le

locataire qui serait comptable des non travaux réalisés par le propriétaire ? C'était une question que je voulais vous poser.

M. FLEURY, Président – Le locataire n'est pas pénalisé. C'est juste un repérage, en fait.

Très bien. Sur le nouveau règlement, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**44 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS À DIFFÉRENTES
ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES ET APPROBATION DES
CONVENTIONS D'OCTROI DE CES SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS
D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)**

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Subventions dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes. Pour les actions collectives des missions locales, une subvention de 59 000 € en tout. Et par ailleurs, une subvention de 14 000 € à Tivoli Initiatives pour l'Adulte Relais.

M. FLEURY, Président – Hugo et Renaud ne prennent pas part au vote. Sinon, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (M. Hugo LEFELLE et M. Renaud METTRE ne prennent pas part au vote).

**45 - ATTRIBUTION D'ACOMPTES SUR COMPENSATION DE SERVICE
PUBLIC À DIVERSES STRUCTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) AU TITRE DU REVENU DE
SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)**

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Deux acomptes dans le cadre du PDI. Le premier, on en avait déjà parlé : c'était pour deux associations : Le Relais, Entraide Berruyère qui étaient financées par le FSE, mais du fait du retard, l'acompte a été transféré au PDI. Et par ailleurs, un troisième acompte pour une structure qui est uniquement financée sur les crédits du PDI : Tivoli Initiatives, pour le Tremplin pour l'emploi.

M. FLEURY, Président – Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (M. Hugo LEFELLE et M. Renaud METTRE ne prennent pas part au vote).

**46 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE
LOGEMENT DU CHER (ADIL 18)**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Pour faire suite à l'assemblée générale constitutive de l'ADIL 18 du 13 décembre 2022 approuvant les statuts, désignant les membres du conseil d'administration provisoire, le siège social et le commissaire aux comptes. Considérant le plan départemental de l'habitat (PDH) et son action de création d'une ADIL dans le Cher, il vous est proposé d'attribuer une subvention 2023 de 97 427 € euros à l'ADIL 18, et d'approuver la convention partenariale avec ADIL 18.

Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**47 - ADOPTION DE LA PROLONGATION DU PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) POUR 2023**

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Il s'agit de la prolongation du PDI dont j'ai parlé dans le cadre du budget pour 2023 en attendant les orientations du SPIE et de France Travail.

M. FLEURY, Président – Parfait. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**48 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE
AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS (FSE +) 2022-2027**

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Dans le cadre du FSE +, la convention de subvention globale qui a été validée par le comité régional de programmation le 8 décembre dernier va, comme je le disais, nous permettre d'entamer le programme 2022-2027.

M. FLEURY, Président – Très bien. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**49 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS
ET APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE
AVEC L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DU CHER (UDAF)**

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Il y a une subvention de fonctionnement général à divers organismes, c'est dans le cadre de la convention partenariale avec l'UDAF, pour des actions spécifiques et une subvention de fonctionnement à l'UDAF.

M. FLEURY, Président – Très bien.

Pas de souci pour cette convention ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

50 - APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE LA LIGUE POUR L'ADAPTATION AU TRAVAIL DU DIMINUÉ PHYSIQUE (LADAPT) AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) CENTRE-VAL DE LOIRE

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Il s'agit de l'approbation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de la Ligue pour l'adaptation au travail du diminué physique, soit LADAPT, avec l'Agence Régionale de Santé Centre- Val de Loire (ARS). Conformément à la réglementation, et dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des réponses apportées aux besoins des personnes du territoire, l'ARS et le Département se sont engagés dans une contractualisation avec les gestionnaires de structures.

C'est donc dans ce cadre qu'il vous est proposé d'approuver ce CPOM avec l'ARS et l'association LADAPT.

M. FLEURY, Président – Très bien.

Sakina demande la parole.

50 - APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE LA LIGUE POUR L'ADAPTATION AU TRAVAIL DU DIMINUÉ PHYSIQUE (LADAPT) AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) CENTRE-VAL DE LOIRE

Débats

Mme ROBINSON – Merci, Monsieur le Président.

La signature du CPOM entre le Département et l'ARS est un constat du bon fonctionnement de LADAPT qui est une association très présente sur

nos territoires et très dynamique en matière d'accueil de personnes handicapées. Elle s'est rapprochée, en 2018, de l'association Gîte et Amitié, gestionnaire d'une résidence pour personnes à mobilité réduite de 53 appartements (studios et F2). Ces logements permettent de vivre de façon autonome en bénéficiant des services d'auxiliaires de vie 24 heures sur 24 aux personnes accueillies. Cet établissement offre un hébergement alternatif de type habitat accompagné dans un environnement sécurisé, et accueille des personnes qui ne souhaitent pas être orientées vers des structures médico-sociales plus classiques.

LADAPT a de grands projets de rénovation pour cette résidence, et c'est ainsi qu'elle a monté un dossier de financement pour les mener à bien. C'est dans ce cadre-là qu'elle a sollicité la garantie du Conseil Départemental pour pouvoir obtenir les financements. Pourriez-vous nous indiquer à quel stade est l'étude de sa demande ?

Mme BERTRAND – Je pense qu'il s'agit du projet d'habitat inclusif, non ? On doit parler du même ? D'accord. Le dossier a bien été retenu dans le cadre de l'habitat inclusif. Ils bénéficieront donc de l'aide à la vie partagée.

M. FLEURY, Président – Très bien.

Sur ce dossier, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

51 - APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS POUR L'OCTROI DE DOTATIONS COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'AVENANT 43, DES PRIMES DOMICILES ET DU COMPLEMENT DE REMUNERATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Dans le cadre des services à domicile, il s'agit d'avenants afin de pouvoir octroyer les dotations complémentaires. Le premier avenant, c'est l'octroi d'une dotation complémentaire pour le

financement de l'avenant 43 pour les SAAD dits autorisés, c'est-à-dire Aide et Présence, Afado 18, ADMR, Aiderlavie, Atout Age et Facilavie.

Le deuxième avenant, c'est l'octroi d'une dotation complémentaire pour le financement de l'avenant du 23 février 2022 relatif à une prime forfaitaire mensuelle « domicile » qui va être signée donc avec APF et LADAPT.

Et le troisième avenant, c'est l'octroi d'une dotation complémentaire pour le financement de l'avenant du 28 avril 2022 qui concerne une prime de revalorisation des personnels de la fonction publique territoriale, et qui concerne donc les CCAS de Mehun et de Vierzon.

M. FLEURY, Président – Très bien. Délibération importante pour nos services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Sur ce dossier 51, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

52 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SAS PRINTEMPS DE BOURGES CRÉDIT MUTUEL AU TITRE DE LA POLITIQUE JEUNESSE 2022-2023

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Au titre de la politique éducative, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 6 923 € à la SAS Printemps de Bourges Crédit Mutuel pour le projet Printemps Inouïs des collégiens, et d'attribuer une subvention de 13 077 € au titre de la politique jeunesse.

M. FLEURY, Président – Merci. Pas de souci, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

53 - ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Mme Sophie CHESTIER

Mme CHESTIER – Dans cette délibération, il vous est proposé de valider l'actualisation des règlements d'attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle. À noter un nouveau dispositif qui s'appelle « L'incubateur » et qui permet de subventionner en une seule fois des projets innovants jusqu'à un niveau de 5 000 €.

M. FLEURY, Président – Très bien. Merci. Hugo.

53 - ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Débats

M. LEFELLE – On est favorables et on est curieux de ce qui va incuber. Sur le principe, c'est intéressant, mais on voit bien que la difficulté après pour les structures, c'est qu'elles prennent goût. Donc en fait, elles testent une première année. Dans ce cas-là, c'est l'incubateur qui intervient pour les accompagner sauf qu'on note que ce n'est pas reconductible. Donc, ça veut dire qu'elles vont aller élarger sur d'autres politiques l'année d'après. Il y a un moment où ça va bouchonner. C'est intéressant de se dire qu'il y a une dette pour des événements dont on n'est pas sûrs de la pérennité ou comment est-ce que ça va durer. Mais du coup, dès le départ, que ce soit non reconductible, ça veut dire que les gens, dès le lendemain de la manifestation, vont venir nous voir : « *Comment on fait l'année prochaine ?* », si ça a bien fonctionné. En tout cas, sur le principe de décloisonner, de rendre plus simple l'entrée pour une première année, c'est plutôt une super idée. Mais on va voir comment ça va tourner pour les années suivantes.

Mme CHESTIER – Eh bien, à s'adapter dans les dispositifs qui existent déjà, et si les propositions sont pertinentes.

M. FLEURY, Président – Très bien. Sur ce dossier, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

54 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) DE NOIRLAC, À LA SAS PRINTEMPS DE BOURGES CRÉDIT MUTUEL ET À L'ASSOCIATION BOURGES CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE (BCEC)

Rapporteur : Mme Sophie CHESTIER

Mme CHESTIER – Dans le dossier 54, il s'agit de la subvention accordée à Noirlac à hauteur de 1 020 000 €, également celle du Printemps de Bourges à hauteur de 160 000 €, et le complément pour Bourges Capitale Européenne de la Culture à hauteur de 40 000 €. Il s'agit du troisième volet de l'engagement initial à hauteur de 100 000 €.

M. FLEURY, Président – Très bien. Pour ces subventions, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

55 - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (CPO) 2023-2025 AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) - MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES (MCB) - SCÈNE NATIONALE

Rapporteur : Mme Sophie CHESTIER

Mme CHESTIER – Le dossier 55 concerne la Maison de la Culture de Bourges et l'approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2023 à 2026. Dans cette convention, il est établi un maximum de subventions à hauteur de 345 000 €.

M. FLEURY, Président – Très bien. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**56 - APPROBATION DU CONTRAT DE DÉPÔT DES ARCHIVES DU
CHÂTEAU DE VILLEMENARD À SAINT-GERMAIN-DU-PUY AUX
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CHER**

Rapporteur : Mme Sophie CHESTIER

Mme CHESTIER – Pour ce dernier dossier qui concerne les archives départementales, il s'agit d'autoriser le service des archives à archiver des archives privées concernant le château de Villemenard.

M. FLEURY, Président – C'est bien, on saura tout sur le château de Villemenard. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**57 - PARTICIPATION 2023 AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
(GIP) TERANA**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'attribuer 350 000 € au GIP Terana au titre de la participation du Département pour l'année 2023.

Pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**58 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AU TITRE
DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET DE LA PRÉSERVATION ET DE LA
VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Rapporteur : M. Didier BRUGÈRE

M. BRUGÈRE – Il vous est proposé d'attribuer des subventions et participations. Au titre de la politique de l'eau, il y a la Fédération Départementale de la Pêche. Il y a deux subventions pour l'Établissement Public Loire :

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

- une subvention pour les frais de fonctionnement administratifs du syndicat de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre ;
- une participation de 8 000 € en investissement au bénéfice du syndicat de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre.

Je tiens à préciser que la participation de 142 000 €, fonctionnement administratif du syndicat est quelque chose qui n'a pas vocation à s'inscrire dans la durée. Avec ma collègue Anne CASSIER, qui met tout son poids dans la balance, nous aidons le syndicat à faire en sorte que les EPCI reprennent, au titre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), les obligations qui sont les leurs. Ça progresse.

Toujours dans la même délibération, on vous propose :

- d'approuver neuf conventions liées à l'environnement, notamment pour l'Office national des forêts, etc. Vous avez la liste dans le document ;
- d'attribuer à 24 partenaires dans le domaine de l'environnement les 383 363 € dont je parlais tout à l'heure. Une énorme contribution du Département au fonctionnement de ces associations. Vous avez la liste des 24 partenaires dans le dossier. C'est vraiment tout un écosystème d'éducation à l'environnement, à la biodiversité que le Département aide par cette subvention.

Voilà en quelques mots, vous avez tout dans votre dossier.

M. FLEURY, Président – Très bien. Merci, Didier.

Sur cette importante délibération, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**59 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA PROMOTION TOURISTIQUE DU DÉPARTEMENT**

Rapporteur : Mme Béatrice DAMADE

Mme DAMADE – Il s'agit d'attribuer les subventions de fonctionnement et participations suivantes :

- 1 050 000 € à l'Ad2T pour son fonctionnement général, et 18 000 € pour la prise en charge du bâtiment ;
- 20 000 € pour les relais des Gîtes de France du Cher ;
- 20 000 € pour l'Association de la Route Jacques Chœur ;
- 30 000 € pour le syndicat de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre ;
- 300 000 € pour le syndicat du canal de Berry qui correspond à la convention de participation pour la deuxième phase de l'opération concernant la piste cyclable ;
- 38 000 € pour le syndicat du canal de Berry qui correspond au paiement de la contribution annuelle pour l'année 2023 en tant que membre adhérent.

Il s'agit aussi d'approuver les conventions correspondantes.

Je ne prendrai pas part au vote.

M. FLEURY, Président – Merci, Béatrice. Pas de prise de parole ? Franck.

**59 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA PROMOTION TOURISTIQUE DU DÉPARTEMENT**

Débats

M. MICHOUX – Une réaction récurrente sur le canal qui, je pense qu'après BOURGES et la cathédrale, est le monument le plus visité du département du Cher. On intervient à hauteur de 300 000 €, et c'est la période, avec les fonds européens et la Région, où on est en train d'entamer la tranche sud du canal de Berry à vélo. Mais on a un souci d'entretien récurrent sur le canal de Berry. Ce sont des biefs qui s'abîment aujourd'hui et pour lesquels l'attractivité touristique risque de s'estomper.

C'est un signal que je veux rappeler, parce qu'en termes de structure... On parlait de l'eau, mais pour le canal, je crois que c'est plus de quarante communes qui sont concernées. On est complètement dans ce que doit être, à mon avis, la responsabilité du Département. Parce qu'on a une communauté de communes et une communauté d'agglomération sur l'ouest du département, mais on a aussi sur le sud de très petites communes. Aujourd'hui, c'est des difficultés pour nous, pour elles, que de pouvoir assumer la pérennité de cet ouvrage.

Ce sont des choix, hein ? On parlait de Noirlac tout à l'heure à hauteur de quelques millions depuis quelques décennies, mais voilà. Je pense que le canal doit mériter toute notre attention sur le plan financier, mais peut-être au-delà, c'est-à-dire en termes de responsabilité.

M. FLEURY, Président – Oui, c'est un sujet récurrent que l'on connaît bien, et que connaît surtout bien la Présidente du syndicat du canal de Berry à qui je vais laisser la parole.

Mme FENOLL – Merci, Président.

Je vais répondre très volontiers à Franck MICHOUX, d'autant qu'il sera peut-être là ce soir à notre comité syndical et que j'aurai sûrement la même remarque.

En ce qui concerne les 300 000 € – et ça, Monsieur MICHOUX le sait bien – c'est la participation annuelle dans la deuxième tranche du canal de Berry, puisque sur les trois ans, on aura apporté au niveau du Département 900 000 €. Ce sont les 900 000 € que la Région abonde de façon à ce que la Région et le Département, sur le programme 2022-2024, aient abondé chacun 900 000 €. Ça, c'est pour la partie à vélo.

En ce qui concerne notre cœur de métier – qui est donc l'entretien des berges et des ouvrages d'art – on met à peu près bon an mal an tous les ans, Monsieur MICHOUX, 350 000 €. Et on mettra encore 350 000 € de travaux l'année prochaine, notamment sur un bief que vous connaissez bien, c'est celui de Mehun, où on va mettre sûrement 120 000 € de travaux au niveau de la peupleraie. Et on enchaînera sur le bief Varennes DDE à VIERZON, chez vous, Monsieur MICHOUX, où des fuites

importantes ont été décelées. Ce bief est parfois en eau, parfois pas en eau. Là, en ce moment, il est en eau mais pas comme il devrait. Donc, on abordera le problème des réparations des fuites de VIERZON dès qu'on aura fini les fuites le long de la peupleraie.

D'une façon générale, et j'ai vu le directeur de la direction départementale des territoires (DDT) vendredi matin à SAINT-JUST puisqu'on était sur le bord du canal pour régler le problème de la prise d'eau de SAINT-JUST. Didier BRUGÈRE connaît bien le problème de la mise ou non en eau de certains biefs dans le canal. On ne pourra le faire d'une façon intelligente que de concert avec la DDT. C'est-à-dire qu'on va faire dans les années qui viennent une étude un peu plus poussée sur, finalement, la consommation du canal lorsqu'il vient prendre de l'eau que ce soit dans les bassins versants de l'Yèvre, de l'Auron, du Cher et de l'Aubois de façon à calculer, si on peut calculer malgré les pertes du canal dans son linéaire, de combien on prélève à un certain nombre d'endroits, et combien on restitue finalement dans d'autres endroits. Ceux qui connaissent la vie du canal dans son linéaire, les 190 km, ils savent que le canal n'est pas un long fleuve tranquille et que ce n'est pas simple.

Lorsque l'on aura pris des décisions conjointes, aussi bien entre l'État et le syndicat, pour savoir exactement quels biefs seront remis en eau, là, effectivement, nous serons en capacité de voir avec le Département, en tant que collectivité financière, comment il pourra nous aider pour pérenniser les parties qui seront en eau.

Dernier sujet que vous avez évoqué : l'entretien courant des berges, qu'elles soient à vélo ou pas encore. Pour l'instant, cet entretien, il est donné aux 35 communes qui concernent le linéaire. C'est un vaste sujet que j'avais entrepris il y a quelques années : j'avais proposé aux différents maires de mettre en place un service d'entretien unifié en se basant bien évidemment sur les ressources, aussi bien en ressources humaines et en technicité du Département, et puis le service des routes. Malheureusement, et malgré tous mes efforts de persuasion... Je n'ai pas dû être assez persuasive parce qu'un certain nombre de communes et VIERZON en particulier, pour ne pas la citer, ont refusé d'adhérer à cet entretien commun unifié.

Je ne désespère pas de le faire, et je crois qu'on fédérera, peut-être bientôt puisqu'on va démarrer la deuxième tranche. Quand on arrivera à 140, 150, 180 kilomètres, quand on arrivera pratiquement à la totalité de la mise à vélo du canal, là, je pense qu'effectivement, il faudra revenir sur la possibilité d'avoir un service unifié commun d'entretien de la piste de façon à ce qu'on n'ait pas un patchwork en termes d'entretien. Lorsque les cyclistes se déplacent, parfois, ils voient le long d'une commune que ce n'est pas refait que c'est parfait. Il y a des endroits où c'est un peu moins bien, c'est vrai. Même si on est très attentifs quand même, on demande aux communes, surtout au moment de l'automne quand il y a des feuilles, au début du printemps quand il y a des repousses d'herbe sur les berges, d'être attentives. On ne va pas rougir quand même du travail qui est fait par les communes. Ça pourrait être mieux, mais dans l'ensemble, quand même, on arrive à un entretien qui est très acceptable. En tout cas, chez les cyclistes, on n'a pas de retour encore trop acerbe ; pas du tout. C'est un très beau patrimoine, et tous les utilisateurs sont ravis de pouvoir évoluer le long du canal, que ce soit à pied ou à vélo.

Mais je ne manquerai pas, Monsieur MICHOUX, je vous l'ai dit et je vous le redis, de revenir vers le Département quand vraiment ce sera le bon moment. Madame PIÉTU connaît bien aussi le dossier du canal, elle est bien concernée également à THENIOUX. D'ailleurs, je veux dire qu'à THENIOUX, le travail est toujours très bien fait. C'est la preuve, vous voyez, qu'il y a des communes qui s'occupent, par l'intermédiaire de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, de l'entretien du canal. Et je pense que dans quelques années, on y reviendra. Ça, je l'ai promis, je crois qu'il faudra le faire. Pour l'instant, je pense qu'on peut tout à fait raisonnablement continuer à travailler ainsi.

M. FLEURY, Président – Très bien. Merci beaucoup, Véronique, pour toutes ces précisions sur ce canal de Berry à vélo.

Vous avez devancé la réunion de ce soir, c'est bien.

Sur ce dossier 59, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (Mme Béatrice DAMADE ne prend pas part au vote).

**60 - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA
RÉNOVATION THERMIQUE DU CLOS-COUVERT DU BÂTIMENT
ENSEIGNEMENT AU COLLÈGE ROGER MARTIN DU GARD À
SANCERGUES**

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – J'en profite pour signaler que Clarisse DULUC est partie et a donné pouvoir à Pierre GROSJEAN.

Le dossier 60, c'est un programme de travaux qui vous est proposé pour le collège Roger Martin du Gard à SANCERGUES. Ce sont des travaux de rénovation énergétique, les élus du canton confirmeront qu'il en a bien besoin, pour un montant total de 2 370 240 € TTC.

M. FLEURY, Président – Pas de souci sur ce point ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**61 - ACQUISITION DE TROIS PARCELLES COMMUNALES SUR LA
COMMUNE DE VIERZON**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section CR n°110, 111 et 386 appartenant à la commune de VIERZON et représentant une surface totale de 6 758 m², à l'usage du collège de Albert Camus de VIERZON ;

- d'intégrer les parcelles, citées ci-dessus, dans le domaine public départemental ;
- et de prendre en charge les frais notariés estimés au montant de 200 €.

Pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

62 - AUTORISATION À SIGNER DES ACCORDS-CADRES POUR LA LOCATION TEMPORAIRE DE MATÉRIELS AVEC OU SANS CHAUFFEUR

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'autoriser la signature d'accords-cadres avec plusieurs sociétés relatifs à la location temporaire de matériel avec ou sans chauffeur.

Pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

63 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AU TITRE DE DIVERSES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET/OU CULTURELLES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'attribuer un montant global de 2 020 € à deux associations pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental, à savoir :

- 700 € à l'association du Cercle de Bridge Avaricum ;
- 1 320 € à l'association des Anciens Maires du Cher.

Pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Mme CASSIER – Véronique FENOLL a quitté la séance et t'a donné pouvoir.

M. FLEURY, Président – D'accord. Parfait.

**64 - APPROBATION DE MODIFICATIONS CONCERNANT LE
PERSONNEL DÉPARTEMENTAL ET AUTORISATION D'UN MANDAT
SPÉCIAL**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé :

- d'approuver les ajustements au tableau des effectifs répondant à des adaptations en matière de gestion des ressources humaines ;
- de procéder à l'actualisation du régime indemnitaire du CDEF ;
- d'autoriser la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat de prévoyance et d'une convention de participation ;
- d'autoriser un mandat spécial pour le salon de l'agriculture 2023 à Paris.

Dossier très administratif. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

65 - ACTUALISATION DES POSTES AFFECTÉS AUX GROUPES D'ÉLUS

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé :

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

- de transformer le poste 1 535, affecté au groupe « Communistes, écologistes et partenaires », en poste à temps complet à compter du 1er janvier 2023 ;
- d'abroger les dispositions correspondantes à ce poste prévu dans la délibération du 5 décembre 2022 transformant ce poste en un poste à temps non complet à cette même date.

C'est juste une actualisation.

Sur ce dossier, Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

66 - ADHÉSION AU DISPOSITIF DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé :

- d'accueillir au sein des services de jeunes volontaires pour la réalisation de missions d'intérêt général dans le cadre de la phase 2 ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le dispositif ;
- d'approuver la prise en charge des frais inhérents à la mission des jeunes accueillis au SNU dans les services de la collectivité.

C'est une délibération importante pour nos jeunes.

Pas de souci sur ce dossier 66 ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**67 - CADRE DE GESTION AU TITRE DE 2023 DES GARANTIES
D'EMPRUNTS AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA)
D'HABITATION À LOYER MODÉRÉ (HLM) FRANCE LOIRE**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Suite à l'adoption du nouveau règlement des garanties d'emprunts, ce rapport fixe le cadre de gestion 2023 au profit de France Loire. Les prévisions de garanties d'emprunts pour cette année s'élèvent à 19 millions d'euros, dont 9,8 millions d'euros pour des constructions neuves, 8,4 millions d'euros pour des réhabilitations, et 800 000 € pour des acquisitions-améliorations. Les garanties seront sollicitées au fur et à mesure de leur exécution.

Je vous propose d'adopter ce cadre de gestion pour l'année 2023.

M. FLEURY, Président – Pas de souci pour ce cadre de gestion ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**68 - CADRE DE GESTION AU TITRE DE 2023 DES GARANTIES
D'EMPRUNTS AU PROFIT DE VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT (OPH) DU CHER**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – C'est exactement le même dossier, mais il concerne le Val de Berry à la place de France Loire. Les prévisions Val de Berry pour cette année s'élèvent à 34,5 millions d'euros, dont 17,7 millions d'euros pour des constructions neuves, 13,1 millions d'euros pour des réhabilitations, et 3,7 millions d'euros pour des acquisitions-améliorations.

M. RIOTTE – Président, je ne participe pas au vote.

M. FLEURY, Président – Emmanuel RIOTTE ne prend pas part au vote.

Sur ce dossier 68, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (Monsieur Emmanuel RIOTTE ne prend pas part au vote).

**69 - APPROBATION DES PROJETS DÉPOSÉS AU TITRE DE LA
DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES DÉPARTEMENTS
(DSID) DE 2023 ET DE LEUR PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Le rapport 69 vous propose d'approuver trois projets sur lesquels portera la dotation de soutien à l'investissement des départements 2023. Ces projets concernent :

- la restructuration de la demi-pension du collège Marguerite Audoux à SANCOINS ;
- la restructuration des vies scolaires des collèges Saint-Exupéry de BOURGES et Jean Valette de SAINT-AMAND ;
- la réfection de la couverture du bâtiment section d'enseignement général et professionnel du collège Jean Renoir de BOURGES.

Nous vous demandons d'approuver ces projets et leur plan de financement, et d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'État pour la restructuration de la demi-pension du collège Marguerite Audoux de SANCOINS.

M. FLEURY, Président – Parfait. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**70 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION
PLURIANNUELLE 2022-2024 ET ATTRIBUTION DE CONTRIBUTION AU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU
CHER**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Le dossier 70 est important puisqu'il concerne la subvention au SDIS du Cher.

Comme vu et validé dans le budget primitif, il vous est proposé d'attribuer une contribution de fonctionnement de 13 875 750 € pour le SDIS du Cher, et d'approuver l'avenant 2 à la convention 2022-2024 avec le service départemental d'incendie et de secours.

Je pense qu'il n'y a aucun souci pour voter cette délibération. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Le Président ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité (M. Jacques FLEURY ne prend pas part au vote).

71 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SERVICES FONCTIONNELS

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'attribuer au titre des Ressources humaines une subvention de 115 000 € au COS 18 pour l'année 2023, et au titre des finances une subvention d'équilibre de 50 000 € à l'Amicale des conseillers généraux.

COS et Amicale des conseillers, pas de souci ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

72 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSTANCES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – C'est une modification du règlement intérieur de la commande publique adopté le 17 octobre 2022. Cette modification propose, dans le cadre d'un jury de concours, de donner une voix

délibérative ou consultative aux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier pour le dossier. Cette modification concerne uniquement l'Article 13 du règlement.

M. FLEURY, Président – Parfait.

Sur ce dossier 72, y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**73 - INFORMATION RELATIVE AUX ACTES PRIS DANS LE CADRE DES
DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'en prendre acte pour la période du 30 juin au 18 novembre.

Pas de souci ? Parfait.

Prend acte.

VOEU DU GROUPE "COMMUNISTES, ÉCOLOGISTES ET PARTENAIRES"

Rapporteur : Mme Delphine PIÉTU

M. FLEURY, Président – Maintenant, je vais laisser la parole à Delphine PIÉTU, parce que sur table, vous avez le vœu qui avait été présenté, rappelez-vous, lors de la séance du mois d'octobre dernier. Il y avait eu une mauvaise interprétation de nos votes, et c'est pour ça qu'en accord avec la Présidente du groupe « Communistes, écologistes et partenaires », nous avons convenu de représenter ce vœu aujourd'hui.

Delphine.

Mme PIÉTU – Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

L'énergie est un enjeu de société, je crois qu'on en a parlé beaucoup aujourd'hui. Qu'il s'agisse de se chauffer, de se déplacer ou de se préoccuper des questions climatiques, elle apparaît dans de multiples aspects de nos vies. L'augmentation des coûts de l'énergie pèse et va peser lourdement sur les budgets des citoyens, des petites entreprises, des agriculteurs, des collectivités locales. Chacun le constate au quotidien dans la collectivité dans laquelle il ou elle est élu(e).

Au Conseil Départemental, la facture de chauffage des collèges risque d'exploser. Dans les EPHAD, la répercussion sur les familles n'est pas à démontrer. Dans les conseils d'administration où nous siégeons, le ton est donné : ce sera 8,64 € par jour de plus sur la facture des familles pour compenser la hausse de l'énergie à l'EHPAD de la Noue par exemple.

Nous proposons donc au Conseil Départemental d'adresser à Monsieur le Président de la République cette motion dans laquelle nous appelons à :

- sortir le gaz et l'électricité du marché et fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF ;
- permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché ;
- bloquer le tarif réglementé de l'électricité et du gaz ;
- reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité, et interdire les coupures ;
- et enfin, mettre en place un bouclier tarifaire pour les collectivités et les citoyens. »

Je vous remercie.

M. FLEURY, Président – Merci, Delphine. C'était très bien de représenter le vœu pour qu'on ait un vote plus clair. Le groupe « Avenir pour le Cher » votera donc contre ce vœu.

Franck.

M. MICHOUX – Peut-être qu'il faut se rappeler de quelque chose, hein ? Ces choses qui peuvent paraître extrémistes, en d'autres temps... Il y a un monsieur : Marcel PAUL. C'était un ministre d'un gouvernement où il y avait aussi Ambroise CROIZAT, mais il n'y avait pas qu'eux. Il y avait des Gaullistes qui avaient fait le choix de se dire que c'était très dangereux de laisser filer les choses et de ne pas répondre aux gens en difficulté.

On voit aujourd'hui que, par exemple, sur les tarifs EDF, on marche sur la tête. D'ailleurs, les Espagnols ne font pas comme nous. On a décidé, on est en accord avec l'Europe, de dire : « *Tiens, il faut indexer le tarif de l'électricité sur le prix du gaz.* » Et voilà. On n'aime pas beaucoup l'Europe quand c'est elle qui nous dit de faire ça, mais quand nous on relaie ces mêmes politiques nationalement, c'est compliqué.

Je rappelais qu'en d'autres temps, les Gaullistes avaient fait le choix de dire : « *Eh bien, on ne laisse pas les gens en difficulté. On admet que l'électricité ou le gaz, la nécessité de se chauffer, de se déplacer, ce n'est pas idiot de se dire qu'il ne faut pas laisser filer les choses.* » Voilà.

M. FLEURY, Président – Non, mais on ne baisse pas les bras, hein ? Ne croyez pas, hein ? Parce que nous, on a d'autres moyens d'intervention. À l'occasion des rencontres ministérielles dernières, on a fait remonter tous ces problèmes. Et puis, je vous l'ai dit ce matin : on est en contact permanent avec l'ADF qui, elle aussi, fait remonter tous ces problèmes aux différents ministères.

Là, il faut qu'on soit clairs. Vote contre pour le groupe « Avenir pour le Cher ».

M. LEFELLE – On est pour.

M. FLEURY, Président – Et vous êtes pour. Très bien.

Rejeté à la majorité (24 voix défavorables, 14 voix favorables).

SÉANCE DU 6 FEVRIER 2023

La fin de séance est arrivée. Merci beaucoup pour l'ensemble des débats, merci beaucoup pour tous les échanges que nous avons pu avoir depuis ce matin. Je remarque quand même la cohésion et le consensus sur différents budgets. En tout cas, merci à toutes et à tous, et à très bientôt. Bonne fin de journée.

*(L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 15 heures 40).*



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick BARNIER', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Patrick BARNIER

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jacques FLEURY', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Jacques FLEURY